

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Mémoire de Master 2
de MOULIN André

Sous la direction de Madame Le Professeur Sophie Guérard de Latour

Université Sorbonne-Paris1
UFR 10/Philosophie et Société
Master 2

Année universitaire 2014-2015



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Remerciements

De nombreuses personnes ont rendu possible la réalisation de ce mémoire de master 2 de philosophie et société, et du cursus de ce master en général.

En premier lieu, je remercie le professeur Emmanuel Picavet qui a accepté mon inscription en master 1, et qui tout au long de ces 2 années universitaires a suivi avec intérêt mon cheminement laborieux.

Je remercie également Stephen Bouquin, mon directeur de thèse en sociologie du travail à l'université d'Évry qui m'a encouragé à suivre ce master de philosophie très utile pour ma thèse mais qui l'a quelque peu ralenti.

Je remercie tout particulièrement Sophie Guérard de Latour dont les séminaires sur le multiculturalisme en master 1 et en master 2 m'ont passionné au point de souhaiter d'une part faire mon mémoire sur ce sujet et d'autre part qu'elle soit ma directrice de recherche, ce qu'elle a acceptée alors même qu'elle connaît très bien mes lacunes quant à la rigueur nécessaire pour réaliser un tel mémoire. Sa disponibilité, son accompagnement, ses critiques et conseils tout au long de ces 2 années et durant l'élaboration de ce mémoire sont déterminants, y compris pour mon travail de thèse.

La compréhension et le soutien de mon entourage auront été prépondérants pour suivre ces 2 années du master de philosophie et société. Je remercie en particulier ma compagne, Sylvie, mes enfants, les ami(e)s et les étudiant(e)s du master 1 et master 2 qui ont rendu fort enrichissante ces 2 années universitaires.

Enfin je remercie particulièrement mes parents, mon père qui m'encourageait, encore petit, à « cultiver mes contacts sociaux », et ma mère qui, dès les années lycée, m'a proposé de lire des ouvrages de sciences humaines.

Résumé

Ce mémoire aborde la prise en compte des « passions » dans les délibérations à propos de sujets dits multiculturels ou multi-communautaires.

Il définit ce qui est entendu par le terme « passion », à savoir tel que l'utilise Spinoza pour nommer des émotions tels les 5 du théâtre (tristesse, colère, peur, dégoût, joie) et des sentiments (affects) aussi divers que le désir, l'amour, la crainte, la jalousie, etc.. puis analyse les comportements des humains poussés par leurs passions mais aussi guidés par leur raison.

Il montre ensuite que ces passions sont d'une part indissociables du besoin existentiel d'appartenance d' une personne quelle que soit l'organisation sociale et la communauté dans laquelle elle vit, ou sont d'autre part causées par des faits d'actualité, de débats, de décisions collectives à prendre, ne touchant pas les personnes autrement que dans leurs pensées, pensées procédant de leur « vision du monde »¹ (ex : A propos du mariage, du début et de la fin de vie) ou relatives à la « sacralisation » d'objets, vêtements, rites, traditions du fait de leur culture, religion, communauté, état-nation.

L'importance existentielle de l'appartenance est montrée en s'appuyant sur A. Honneth et ses sphères de reconnaissance, dont la sphère préalable est celle de l'amour, sur M. Walzer qui considère que la sphère d'appartenance est primordiale et ne peut être l'objet d'une justice distributive, sur les écrits de plusieurs philosophes du culturalisme et enfin sur plusieurs psychologues sociaux ainsi que sur Sandra Laugier quant à sa prise en compte politique au travers de « l'éthique du care » .

Ce mémoire prend bien sur acte que « vision du monde », « choses sacrées » s'expriment, dans des échanges de tout type, en évoquant des éléments d'identité et de culture ou en les considérant comme des éléments d'identité et de culture mais montre surtout que les éléments d'identité et de culture sont des moyens utilisés pour acquérir, pérenniser et exprimer une appartenance.

Quelles que soient les causes de ces passions (sentiments vécus du fait d'être immergé dans une organisation sociale ou une communauté donnée ou passions accompagnant l'expression de pensées, « vision du monde » ou « sacrées »), leur existence doit être pris en compte dans les échanges pour assurer une « bonne » vie en société, mais en distinguant, parmi ces passions, celles à prendre en compte comme faits, arguments de fond, substantiels, du débat (celles indissociables du besoin

¹ Ce terme « vision du monde » sera explicité à l'aide de Rawls, Habermas, Taylor.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

existentiel d'appartenance dans n'importe quelle organisation sociale) et celles qui sont des éléments de rhétorique, même si ces éléments sont à accepter dans leur forme pour une parole plus aisée de certains (celles accompagnant l'évocation d'une « vision du monde » ou d'une chose sacrée, évocation à prendre au sérieux en tant que telle).

Ce mémoire analyse alors les différents modèles de l'échange que sont la conversation, la persuasion, la délibération et la négociation pour souligner que tout débat est une combinaison de ces quatre idéaux-types, et analyse enfin les différents processus de débats possibles, succession éventuelle de délibération de chacun avec lui-même, avec ses proches, délibérations publiques et grandes délibérations politiques, toutes ces délibérations pouvant aboutir à des arbitrages et des décisions dont certaines ont force de lois.

Les passions s'exprimant en utilisant des éléments d'identité et de culture, ce mémoire analyse trois modes de prise en compte des identités, des cultures, à savoir ceux suggérés par Rawls, Habermas et Taylor, en s'appuyant sur les débats entre Rawls et Habermas d'une part et Taylor et Habermas d'autre part.

Ces deux analyses aboutissent à privilégier les approches habermassiennes ou de Taylor des cultures.

Enfin, ce mémoire propose un cheminement d'arbitrage prenant en compte le contenu substantiel d'un échange, et non sa rhétorique, à l'aune des sphères de reconnaissance de A. Honneth, et appréciant le bien fondé de la prise en compte des identités, des cultures pour proposer des arbitrages.

Mots-clés : Sentiments, émotions, raison, **appartenance**, attachement, domination, liberté, communautés, organisation, multiculturalisme, **délibérations**, arbitrages.

Introduction

Dans notre société actuelle se côtoient ou vivent ensemble des personnes d'origine, de langue, de religion, de modes de vie très divers, avec des représentations et des conduites sociales qui amènent à penser à l'existence de communautés plus ou moins organisées sur la base de la proximité de telle ou telle caractéristique citée, notamment l'origine géographique, la langue, la religion, le quartier.

Cette cohabitation, ce côtoiement, ce vivre ensemble dans le même pays ne va pas de soi.

De nos jours, des thèmes sont l'objet de débat publics, débats souvent passionnés qui conduisent parfois à des décisions dans le domaine social et politique et ce après de nombreuses consultations et de travaux de commissions, mais débats qui sont loin d'être clos ni même apaisés. Parmi ces thèmes, quatre peuvent être cités de part les débats provoqués :

Conception de la vie humaine, son début et sa fin

Place, statut de la femme,

Les signes distinctifs d'une religion,

La prise en compte de rites imprégnant la vie quotidienne, tels ceux liés à l'alimentation.

Ces quatre thèmes, dont le premier a une dimension spirituelle qui semble universelle et dont les trois derniers semblent avoir pour origine telle ou telle communauté d'un État libre et démocratique, concernent à la fois l'espace dit public et l'espace dit privé.

Cette distinction « public-privé » pourrait conduire à une pensée a priori communément admise que l'espace public, espace d'une société considérée comme libre et démocratique, est inspiré, en particulier dans ses organisations, par des principes raisonnables permettant de se garder des passions et que l'espace privé comprenant ce qui concerne la vie quotidienne au sein d'une communauté de vie serait lui plutôt le siège de passions, terme générique pour nommer, à l'instar de

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Spinoza, les sentiments (affects) aussi divers que le désir, la joie, l'amour et l'amitié, la peur, la tristesse, la colère, la jalousie, la haine, etc.

Pourtant le simple examen des débats publics et des décisions à propos des thèmes cités, examen que je vais rapidement esquisser dans cette introduction, montre que la société libre et démocratique abritant des communautés diverses est elle aussi animée par des passions, peurs, colère, etc.. pouvant provoquer des décisions.... sans trop de débat.

Plus même, cette société libre et démocratique génère elle-même bien des passions de part son fonctionnement socio-économique et ses propres fondements.

A propos du début de vie (avec des délibérations à propos de la procréation médicalement assistée (PMA), de l'Assistance médicale à la procréation (AMP), de la Gestation pour autrui (GPA)) et de la fin de vie (avec des délibérations à propos de l'avortement, euthanasie, assistance au suicide, geste létal), le caractère sacré de la vie humaine est souligné par certains et relativisé par d'autres, comme le souligne le C.C.N.E. pour qui la conception de l'homme est une question fondamentale et clivante : « *Pour les uns, la dignité est inhérente à la nature humaine tandis que pour d'autres, il convient de reconnaître qu'elle est tributaire d'une appréciation plus subjective².* », appréciation qui est alors différenciée selon l'état de la personne, de l'embryon à la personne sénile plus ou moins végétative et souffrante, ou conception qui est centrée sur l'origine de la vie et la nature humaine (Par exemple individu créé par Dieu et à son image) ou conception qui prend en compte les perspectives futures de vies, celle de la personne mais aussi celles des autres en relation avec celle-ci, en particulier parents et proches. En tout cas la vie humaine est suffisamment sacrée pour que beaucoup s'opposent passionnément à des libertés (d'avoir recours à la PMA ou GPA, d'avorter, d'avoir un suicide assisté) dont l'exercice par d'autres ne semble n'avoir qu'une influence très lointaine sur leur propre vie.

2 Avis 105 CCNE Questionnements pour les Etats Généraux de la bioéthique

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

A propos du statut de la femme, plus d'un siècle de débats et de luttes « féministes » et de leurs conquêtes sociales, y compris dans l'espace privé comme la famille, a abouti à une profonde remise en cause des représentations sociales « genrées » du sexe et des différences, inégalités, injustices ou assujettissement socio-économiques qui s'y rattachent. Des actes comme l'excision et des restrictions ou impositions quant au choix du conjoint sont des exemples de ces assujettissements. D'une manière assez unanime en Occident, les évolutions obtenues sont considérées comme des progrès universels, valant pour l'humanité toute entière. Aussi, y a t' il d'abord incompréhension et perplexité lorsque, dans des groupes qui sont considérées comme des communautés culturelles, des représentations sociales « genrées » du sexe et des différences et inégalités socio-économiques qui s'y rattachent semblent être d'une autre époque, rétrogrades, et surtout semblent être acceptées ou du moins consenties par une majorité des membres de ces communautés, y compris les femmes.

Pour certains, cela s'expliquerait par une domination, dont une domination des esprits, bref une aliénation, domination sur les femmes qui serait une caractéristique des communautés en cause, et domination des esprits d'autant plus patente que, dans nos États démocratiques, des possibilités de sortie existeraient pour ne pas être victime et fuir ces injustices.

Pour d'autres, ayant un point de vue libéral comme celui de C. Kukathas³, un État libre et démocratique ne peut que prendre acte de cette diversité des représentations et conduites culturelles genrées et les tolérer.

Ces deux points de vue génèrent en tout cas des réactions passionnées dans bien des débats.

Il en est de même, en France, à propos des signes distinctifs d'une religion, débat qui s'est focalisé sur ce que pouvait signifier le port du voile au regard du sens de la république (à savoir, d'après C. Laborde⁴ une « *domination religieuse et patriarcale, et donc comme une atteinte au statut*

3 Kukathas : Is Feminism Bad for Multiculturalism ; Public Affairs Quarterly Vol. 15, No. 2 (Apr., 2001), pp. 83-98

4 Cécile Laborde : Français, encore un effort pour être républicains !; Publié dans Raison Publique, n°14, Avril 2011, Paris, PUPS

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

de la femme comme citoyenne égale » et comme un refus d'intégration) avant qu'une décision politique ne l'assimile à tous les autres signes religieux, donc sans référence aucune à une quelconque aliénation ou représentation, pour tous les exclure des lieux publics républicains (écoles, administrations, etc..) afin d'éviter toute accusation de discrimination, la religion étant considérée devoir être confinée dans l'espace privé dans une société laïque.

Enfin, à propos d'alimentation, l'ouverture de quelques Quick burger « halal » en 2010 (22 établissements sur 346) a suscité bien des débats passionnés qu'un journaliste du Daily mirror⁵ a résumé en quelques traits : Débat mobilisant aussi bien la gauche que la droite et sur tous les angles imaginables, la nourriture est une affaire culturellement très sérieuse en France, initiative favorisant la discrimination et non l'intégration, craintes de musulmans d'être encore plus stigmatisés, etc...

Dans le cadre d'un débat public, dans chacun des quatre exemples, il faudrait vérifier si des personnes subissent ou sont victimes. A propos du statut de la femmes, il est admis que la femme subit et est victime et il faut alors que le débat aide à comprendre les mécanismes de cet assujettissement (Pour certains, la domination masculine est l'explication). Dans les trois autres exemples (à propos de début et fin de vie, signes distinctifs d'une religion, fast food halal), il s'agit d'une non interdiction potentielle qui peut être donnée (ex : avorter, porter la kippa, manger halal) sans contrainte ni préjudice pour ceux qui se l'interdisent à priori ou ne se sont pas concernés.

Pourtant, même pour ces trois autres exemples, les débats passionnés sont aussi bien du fait des tenants d'un État qu'ils considèrent comme libre et respectant toutes les communautés qu'il abrite, que du fait de personnes revendiquant une appartenance à une de ces « communautés ».

Je parle de « débats passionnés » en distinguant deux circonstances de ces passions :

Celui de l'exemple « statut de la femme », passions et sentiments vécus du fait d'être immergé

5 Popular French fast food chain causes controversy by introducing halal-only food By daily Mail Reporter September 2010

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

dans une organisation sociale donnée et dont on souhaite le témoignage pour éclairer le débat, pour expliquer les cas exposés dans les écrits à propos du féminisme et du multiculturalisme, le témoignage de ce « vécu » pouvant d'ailleurs être fait sereinement ou avec « passion »,

passions accompagnant l'expression de pensées, « vision du monde » ou « sacrées » à propos des quatre exemples cités, sentiments sincères suscités par ce qui est perçu, perception plus ou moins « objective », fantasmée, analysée (en particulier dans un registre éthique, moral, normatif) surtout si celui ou celle qui parle n'est pas forcément concerné (avorter, porter un voile, manger halal),

en tout cas passions et sentiments qui peuvent conduire à des décisions ou actions parfois improbables, que ce soit au niveau de chaque personne durant son vécu dont elle a témoigné ou au niveau d'une assemblée parlementaire en « délibération » votant une loi sous le coup d'une émotion provoquée par tel ou tel fait divers, décisions parfois escomptées par ceux qui exacerbent par leur verbe de tels sentiments et qui savent les utiliser dans le sens qu'ils souhaitent.

Pour tous les sujets évoqués dans cette introduction, des principes moraux tels « droits de l'homme », liberté, égalité, justice sont évoqués dans des débats et utilisés comme argumentaires d'arbitrage, mais le résultat laisse souvent un goût d'inachevé comme si des choses essentielles n'ont pu être exprimées, reconnues. Ce qui n'est pas reconnu est pourtant visible et est souvent exprimé par les passions évoquées ci-dessus, par des sentiments, des émotions telles que joie, dégoût, tristesse, peur et colère et toutes leurs variations, expressions le plus souvent vite tuées ou disciplinées.

Une autre lecture des auteurs et articles à propos des sujets cités, en prenant plus en compte des dires ou des témoignages bien réels chargés de passion telle la joie, la crainte, la peur, pourrait elle permettre d'insister sur d'autres raisons que « morales », d'autres nécessités impératives ?

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Cette question est le point de départ de la problématique proposée, problématique détaillée dans le chapitre suivant.

Problématique et hypothèses

Le point de départ de ma problématique est donc la prise en compte des passions et elle me conduit aux deux questions suivantes en me limitant à ne considérer que le débat :

Un débat public peut-il être initialisé et conduit lorsque ses prémisses, à savoir des discours, discours rapportant des faits, des dires et des opinions, contiennent et/ou provoquent une forte charge passionnelle ?

Faut-il que le débat évacue et ignore, ou prenne en compte cette charge passionnelle ?

Les réponses à ces deux questions seront développées à partir de ma première hypothèse : Le débat public ne peut se fonder seulement sur des prémisses morales ne pouvant conduire qu'à des arbitrages s'appuyant sur la priorité de tel principe moral sur tel autre, par exemple liberté individuelle et consentement libre d'une part, et égalité (des sexes) d'autre part : Le témoignage des passions et sentiments vécus et/ou l'acceptation d'un témoignage formulé « avec passion » est une première étape constructive de tout débat sur les sujets évoqués.

Dans tous les sujets évoqués, y compris ceux ayant trait à des discriminations d'une organisation socio-économique de la société libérale, il semble que la forte charge passionnelle soit reliée à des thèmes comme « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés », etc...

Pourtant, même s'ils sont fondés sur une histoire, une tradition ou une géographie, ces thèmes ont des importances relatives très variées, et sont extrêmement polysémiques car ils peuvent aussi être « factices, imaginées, fantasmées », même s'ils « correspondent à une **logique humaine très profonde** » comme l'écrit J.F. Dortier.⁶

⁶ J.F. Dortier : Article de la rubrique « Questions de notre temps » Hors-série N° 34 - Septembre/Octobre/Novembre 2000 de sciences humaines

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Ces deux dernières considérations me conduisent à poser le problème suivant : *Malgré les liens constatés et bien souvent exprimés entre les passions et les éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés » évoqués, ne faut-il pas mieux explorer directement la « logique humaine très profonde » évoquée par J.F. Dortier pour comprendre ces passions ?*

La réponse à cette question sera développée à partir de ma deuxième hypothèse : Cette « *logique humaine très profonde* » est assimilable au conatus « effort à persévérer dans son être » de B.Spinoza, conatus qui s'exprime certes par la raison mais surtout par des passions, et que parmi les facteurs rendant tangible cet « effort à persévérer dans son être » et d'avoir une vie « bonne » avec d'autres, le facteur le plus important est l'appartenance, la reconnaissance réciproque et les liens avec des proches, famille et connaissances dans sa ou ses communautés, son quartier, avec des collègues dans son milieu professionnel.

Bref, la « *logique humaine très profonde* » a pour objectif l'appartenance : Acquérir, conforter, exprimer une appartenance, appartenance à expliciter en particulier avec le concept de reconnaissance, reconnaissance réciproque au sein par exemple d'une communauté, et reconnaissance de cette appartenance par les tiers.

Néanmoins, les *éléments* « *identité* », « *culturels* », « *religieux* », « *ethnique* », « *communautés* » ne peuvent bien sûr être passés sous silence dans la mesure où ils sont revendiqués haut et fort, d'où la question suivante : *Quel est le rôle ou le statut de ces éléments ?*

La réponse à cette question sera développée à partir de ma troisième hypothèse : L'appartenance-reconnaissance, point nodal de ma deuxième hypothèse, s'acquiert, se pérennise, s'exprime au moyen de ressources que sont les éléments « *identité* », « *culturels* », « *religieux* », « *ethnique* », « *communautés* », etc... et c'est bien parce que cette acquisition et cette pérennisation d'une appartenance est d'une « *logique (et nécessité) humaine très profonde* » que chacun va jusqu'à fantasmer et imaginer des éléments d'identité.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Enfin, en considérant que les passions constituent la principale raison qui pousse l'homme à agir, ou qui le paralyse, il n'est pas possible de se limiter au débat public organisé, parfois même institutionnalisé dans le cadre d'un fonctionnement démocratique, comme préalable à toute prise de décision. Bien souvent, avec ou sans discussion plus ou moins formelle, les hommes entraînés par leurs passions prennent ou sont poussés à des décisions, y compris à des renoncements. Lorsque cet agir met en jeu les relations avec les proches, le dilemme peut être déchirant, ainsi pour les parents ou leur jeune adulte qui veut s'unir avec une personne d'une autre confession ou de même sexe. Certains se soumettent la mort dans l'âme mais d'autres peuvent être poussés à s'écarter d'eux-mêmes de ce qui semble être dicté par leur communauté. J'ajoute que cela est une cause importante d'évolution des sociétés et communautés, lorsque ces écarts sont « validés » soit par un mimétisme faisant « boule de neige », soit par des « autorités », comme par exemple une loi qui ne fait qu'acter en l'encadrant une évolution des mœurs et des comportements déjà bien répandus.

Pour atténuer ces déchirements et leurs conséquences parfois dramatiques, et compte tenu du statut accordé aux éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés », etc., *quelle démarche d'arbitrage est il possible de proposer à l'occasion de débats publics et à suggérer à chacun devant décider ?*

La réponse à cette cinquième et dernière question de ma problématique sera développée à partir de ma quatrième hypothèse : La décision semblera d'autant plus libre et dédramatisée qu'aucune alternative ne conduira à l'exclusion, qu'elle ne remettra pas en cause l'appartenance à la communauté, en premier lieu les liens affectifs avec les proches, en second lieu les droits fondamentaux.

Toutefois, la réponse à cette cinquième et dernière question de ma problématique (Recherche d'une démarche d'arbitrage) ne peut faire l'économie d'une prise en compte d'un modèle politique, ou plus précisément d'un modèle de délibération, tant sur les modes possibles de prise en compte des

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

identités, des cultures que du processus de délibération, ni ignorer qu'à propos des quatre exemples évoqués et de bien d'autres, les délibérations et les décisions peuvent être faites à tout niveau, du plus individuel, individu directement concerné et qui doit décider, au plus institutionnel.

Pour répondre à cette problématique résumée en cinq questions en s'appuyant sur les quatre hypothèses émises, hypothèses qu'il faut donc étayer, je propose le cheminement décrit dans le chapitre suivant.

Articulation du mémoire

Cet cheminement sera d'autant plus compréhensible que les concepts de passion, d'appartenance et de sacré, d'organisations et de communautés dans l'espace social, de débat et d'arbitrage seront circonscrits et clarifiés.

Le concept de « passion » sera abordé en s'appuyant sur B. Spinoza⁷ à partir de la notion de conatus (« effort à persévérer dans son être ») puis d'affects (sentiments émotions), d'imitation des affects et de pouvoir de la multitude. Les concepts de conatus, d'imitation des affects et de pouvoir de la multitude permettront d'introduire le concept d'appartenance, soulignant d'emblée la nécessité impérative d'appartenance, la nature et la force des liens avec d'autres et le concept de sacré.

Le concept d'appartenance sera ensuite développé à partir de travaux de philosophes sociaux comme M. Walzer⁸ (Pour qui la sphère de l'appartenance est une sphère primordiale parmi ses sphères de justice, sphère non sujette à une justice distributive) et A. Honneth⁹ (Dont les trois sphères de reconnaissance que sont les sphères « de l'amour », « juridico-politique », « estime sociale » fournissent les éléments structurants de l'appartenance).

Le concept de sacré et « vision du monde » sera évoqué afin de souligner, avec l'exemple de la

7 B. Spinoza : Éthique, 3e partie

8 Michael Walzer : Critique et sens commun. Essai sur la critique sociale et son interprétation, Paris, La Découverte ("Agalma"), 1990

9 Axel Honneth dans un interview de Alexandra Laignel-Lavastine in <http://www.philomag.com/les-idees/entretiens/axel-honneth>

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

vie humaine, le lien avec l'appartenance et l'antagonisme irréductible de convictions profondes, « intouchables » mais différentes sur le même sujet alors qu'un sujet sacré pour les uns et non sacré pour les autres peut au moins être respecté ou toléré par ces derniers si cela n'a pas d'impact sur d'autres sujets pour lesquels leurs convictions sont fortes (ex : caractère « sacré » d'un habit pour les uns et vu comme un signe d'asservissement contraire à la dignité humaine pour d'autres).

Le fait même qu'un objet principal de ce mémoire soit la délibération suppose qu'il y ait une dialectique entre organisation ou communauté et personne, à savoir que les personnes ne sont ni totalement « libre-arbitre » ni totalement contraintes, et également une réflexivité des personnes aussi bien que des organisations ou communautés, à savoir qu'il y a possibilité d'évolution de celles-ci : Se saisir de cet objet « délibération » permet de se garder de toute essentialisation.

Les concepts d'organisations et de communautés que j'esquisse ont donc pour objectif de souligner au mieux cette dialectique de celles-ci avec les personnes (*dont l'appartenance en définit le contexte ou cadre et dont l'imitation des affects et le pouvoir de la multitude en sont des éléments, entre chacun et les organisations et communautés dans lesquelles il est embarqué volontairement ou non*) et cette réflexivité aussi bien des personnes que des organisations ou communautés. Le terme « organisation » renvoie aux organisations socio-économiques respectant les lois d'un État libre et démocratique, organisations inspirées par des principes qui sont plutôt du domaine de la raison et non de la passion, sans préjuger de la passion de leurs membres. Le terme de « communauté » renvoie à des entités plus ou moins structurées, comme la famille, ou plus ou moins identifiées à partir d'une caractéristique considérée comme commune et fédératrice ou rassembleuse par ses « membres » comme la langue, la religion, l'origine « ethnique » ou géographique, le quartier. Cette conceptualisation d'organisations et de communautés est à situer dans l'espace social que j'explicitierai en distinguant l'espace privé, l'espace public (société civile) et l'espace politique.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

La prise en compte des organisations et communautés conduira à distinguer les différents modèles de l'échange que sont la conversation, la persuasion, et surtout la délibération et la négociation pour souligner les absences, les inégalités et dominations éventuelles, les rapports de force entre les participants à ces échanges que ces organisations et communautés peuvent induire, mettant en cause l'idéal rawlsien ou habermassien d'égalité des participants.

La prise en compte de ces différents espaces sociaux permettra enfin de considérer le processus d'un échange, à savoir son caractère plus ou moins organisé, institutionnel, ou au contraire plus ou moins spontané et les conclusions de ces débats, depuis des accommodements ou des ajustements pouvant être fait en toute discrétion par chacun dans l'espace privé, jusqu'à des décisions politiques s'imposant à tous dans l'espace politique.

Trois modes de prise en compte des identités et des cultures seront examinés, celui de Rawls, Taylor et Habermas. Pour se faire, j'aurai recours au débat entre Ch. Taylor et J. Habermas tel que présenté par Janie Pélabay ainsi qu'au débat sur la justice politique (D.J.P.) entre Rawls et Habermas tel que présenté par Muriel Ruol¹⁰ et P. Pharo¹¹. Je montrerai dans quelle mesure ces trois modes de prise en compte des identités et cultures sont applicables aux différents modèles et processus d'échanges tels que décrits ci-dessus.

Bien entendu, ces trois modes de prise en compte des identités et des cultures, ces différents modèles et processus d'échange renvoient à des modèles politiques, dont le modèle libéral axiologiquement neutre de Rawls et le modèle républicain fondé sur la non domination de Ph. Pettit, mais ces modèles politiques ne seront pas approfondis dans le cadre de ce mémoire.

J'aurai enfin recours à A.Eisenberg¹² pour proposer des principes d'arbitrage dans le cadre des

10 Muriel Ruol in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recouplement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

11 Patrick Pharo : À propos du débat Habermas-Rawls sur la justice politique." (1990)

12 Avigaii. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

modes de prise en compte des identités et des cultures et des différents modèles et processus d'échange proposés.

Ces concepts de passion, d'appartenance et sacré, d'organisations et de communautés, de débat et d'arbitrage seront donc circonscrits et clarifiés au gré des **quatre parties** qui composent cet essai afin de répondre aux cinq questions de la problématique.

La première partie va permettre de répondre à la troisième et quatrième question de ma problématique :

Malgré les liens constatés et bien souvent exprimés entre les passions et les éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés » évoqués, ne faut-il pas mieux explorer directement la « logique humaine très profonde » évoquée par J.F. Dortier pour comprendre ces passions ?

Quel est alors le rôle ou le statut des éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés » ?

Répondre à ces deux questions est en effet un préalable pour vérifier l'opportunité de poser les deux premières questions de ma problématique, à savoir la prise en compte des passions dans le débat public. En conclusion, cette première partie donne une réponse de principe positive à ces deux premières questions de ma problématique, réponses positives qui seront étayées dans la troisième partie.

Le concept spinoziste de passion, ainsi que l'importance des passions dans toute vie en société y sont d'abord présentés avec les thèmes auxquels ces passions sont associées. Ensuite, en prenant des exemples dans les débats à propos du multiculturalisme, un premier lien est établi entre passion et appartenance, avant d'explicitier plus complètement le concept d'appartenance et d'en montrer, à partir d'autres auteurs psycho-sociologues, l'absolue nécessité en revenant sur le concept spinoziste

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

de conatus. En reprenant les éléments des débats à propos du multiculturalisme, le lien entre éléments d'identité et appartenance est établi : Rôle des éléments d'identité pour acquérir et exprimer une appartenance, d'où la place des éléments d'identité dans les discours. Plus sommairement, un deuxième lien est établi entre passion et « sacré ».

La deuxième partie traite des concepts d'organisations et de communautés afin de proposer une approche compréhensible de la dialectique entre d'une part organisation de la société civile (ex : entreprise, école, instances délibératives et représentatives) et acteurs et d'autre part ces mêmes acteurs et leurs différentes communautés d'appartenance (Ex : Religion, église, région d'origine, famille plus ou moins élargie). Cette conceptualisation d'organisations et de communautés est à situer dans un espace social distinguant l'espace privé, l'espace public (société civile) et l'espace politique.

Ce travail préparatoire permet d'appréhender le contexte dans lequel les questions de modèles et processus d'échange ainsi que des modes de prise en compte des identités et des cultures lors de ces délibérations se posent (troisième partie).

Cette approche évite tout risque d'essentialisation en mettant en exergue la réflexivité, resitue les rôles possibles des personnes dans les organisations ou communautés en soulignant les phases de vie de celles-ci et prend en compte tout type de comportement et de dialectique personne-organisation ou communauté : Personne poussée par ses passions et/ou inspirée par une morale, personne acteur de son destin ou plus ou moins soumise ou contestataire, personne militante agissant ouvertement ou beaucoup plus discrètement, « l'air de rien ».

Cette deuxième partie ne répond donc pas directement à une des questions de ma problématique mais elle doit apporter des éléments.....

pour considérer les différents modèles de l'échange que sont la conversation, la persuasion,

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

et surtout la délibération et la négociation et souligner les absences, les inégalités et dominations éventuelles, les rapports de force entre les participants à ces échanges que ces organisations et communautés peuvent induire, mettant en cause l'idéal rawlsien et habermassien d'égalité des participants,

et pour considérer le processus d'un échange, à savoir son caractère plus ou moins organisé, institutionnel, ou au contraire plus ou moins spontané et les conclusions de ces débats, depuis des accommodements ou des ajustements pouvant être fait en toute discrétion par chacun, dans l'espace privé, jusqu'à des décisions politiques s'imposant à tous, dans l'espace politique.

Une fois cette mise en contexte établie dans la deuxième partie, **la troisième partie traite du débat public**, et permet tout d'abord d'étayer les réponses positives données aux deux premières questions de ma problématique dès la fin de la première partie :

Un débat public peut-il être initialisé et conduit lorsque ses prémisses, à savoir des discours, discours rapportant des faits, des dires et des opinions, contiennent et/ou provoquent une forte charge passionnelle ?

Faut-il que le débat évacue et ignore, ou prenne en compte cette charge passionnelle ?

Les éléments apportés par la deuxième partie permettent de définir des critères de reconnaissance de tous ceux susceptibles de participer au débat, dans leurs milieux d'existence, leurs rôles officiels ou officieux, dans leurs capacités, etc... reconnaissance qui participe à apporter une « transcendance faible »¹³ au résultats d'une délibération publique habermassienne.

Cette troisième partie a un déroulement permettant d'apporter successivement des éléments de réponses (*réponses étayant les réponses positives données aux deux premières questions de ma problématique*) aux deux interrogations intermédiaires suivantes relatives aux types de débats et à la

13 D'après Muriel Ruol citant Habermas in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

manière de prendre en compte la charge passionnelle..... :

Quelles sont les processus et modèles d'échanges¹⁴ à prendre en compte, depuis ceux organisés « officiellement » dans l'espace politique jusqu'à ceux confinés dans l'espace privé en passant par ceux dans l'espace public ou dans une organisation de celui-ci, et pouvant se concrétiser par des décisions et actions visibles aux yeux de tous, une montée en puissance de ces débats « privés » ou « publics » et des décisions associées sur un sujet donné pouvant provoquer un débat « politique » officiel ?

Comment transformer un discours et des échanges inspirés par des passions, en un dialogue « raisonnable » entre les diverses parties prenantes ?

.....pour enfin répondre à la cinquième et dernière question de la problématique :

quelle démarche d'arbitrage est il possible de proposer à l'occasion de débats publics ou à suggérer à chacun devant décider ?

Pour les deux interrogations intermédiaires et la cinquième question de ma problématique, les trois modes de prise en compte des identités et des cultures de Rawls, Taylor et Habermas ainsi que l'approche présentée de façon plus concrète par Avigaii Eisenberg¹⁵ seront examinées afin de proposer une approche dérivée de la « difference-based approach » de A. Eisenberg dans laquelle les éléments d'identité « culturels » sont appréciés à l'aune des appartenances mises en cause dans l'une des trois sphères de reconnaissance que sont les sphères « de l'amour », « juridico-politique », « estime sociale » définies par A. Honneth : Aucun élément d'identité « culturel », même le plus « sacré », ne peut être invoqué pour remettre en cause une appartenance dans les sphères « de l'amour » ou « juridico-politique ».

14 Reprise d'un terme de S. Lavelle dans « La politique de la discussion. La dynamique du débat public entre conversation et négociation », in Cécile Blatrix et al., Le débat public : une expérience française de démocratie participative, La Découverte « Recherches », 2007 (), p. 353-366

15 Avigaii. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Les arbitrages envisagés lors d'un débat public et surtout pouvant être suggérés à chacun devant décider au fil de sa vie sont au moins à tester sur les exemples cités dans cette introduction et dans la partie 1. C'est l'objet de **la quatrième partie que de proposer ces arbitrages** en soulignant les contextes nécessaires favorables à la réflexivité, aux évolutions, aux influences mutuelles aussi bien d'organisations socio-économiques de l'État et de communautés culturelles que des personnes.

Enfin, la conclusion générale propose de nouvelles pistes de recherche suite aux thèses défendues dans ce mémoire.

Partie 1 : Sources des passions

Cette première partie doit permettre de répondre à la troisième et quatrième question de ma problématique :

*Malgré les liens constatés et bien souvent exprimés entre les passions et les éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés » évoqués, ne faut-il pas mieux explorer directement la « **logique humaine très profonde** » évoquée par J.F. Dortier pour comprendre ces passions ?*

Quel est alors le rôle ou le statut des éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés » ?

Au regard des exemples d'actualité cités dans l'introduction, je propose dans cette partie d'analyser les deux principaux sujets à associer à des passions, à savoir les sujets relatifs à l'appartenance-reconnaissance et ceux relatifs au « sacré ».

Mais dans la mesure où je considère que toute organisation ou communauté procède d'abord de pensées humaines, sans préjuger des origines, fussent-elles divines, et des influences qui ont contribué à leur contenu, il m'est nécessaire auparavant de mieux cerner la conception de la personne la plus à même de prendre en compte les passions et la raison, à savoir celle de Spinoza, en m'appuyant principalement sur lui et sur les auteurs actuels qui l'invoquent pour proposer une lecture des sociétés actuelles. Nous allons voir en effet que les notions de conatus (effort à persévérer dans son être), d'affects, d'imitation des affects et de pouvoir de la multitude sont très corrélées aux besoins d'appartenance et à la propension humaine à considérer certaines « choses » comme « sacré ».

1-1 Analyse spinoziste

En particulier dans le cadre assez formalisé d'entretiens sociologiques, les gens parlant d'eux-même, de leur situation, y compris des situations dans des organisations qui semblent aussi

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

rationnelles qu' une entreprise, utilisent bien souvent des mots lourds de sens soit pour verbaliser du ressenti (confiance, reconnaissance, plaisir, joie, crainte, « boule au ventre », angoisse, peur, colère, ressentiment, haine, etc.) soit pour expliquer des décisions, des comportements de leur part pour éviter jalousie, frustration, conflits, etc. soit pour contrer les actions inconsidérées dues à des conflits, des rivalités « au dessus d'eux ».

Ces mots lourds de sens font référence à des sentiments, à des passions qui, par eux-même, ne permettent pas d'inspirer des décisions et des actions dans un sens ou dans un autre, et peuvent conduire soit des actions non fondées rationnellement, soit, avec l'aide de la raison, donner l'énergie pour des décisions et actions dites « raisonnables », sans préjuger de la nature de celles-ci.

Cette conjugaison à priori entre passion et raison est très importante pour affiner notre conception de la personne, entre un « libre-arbitre » inspiré par la raison (raison qui chez certains se limite à ne considérer que leur seul intérêt personnel et qui chez d'autres conduit à se préoccuper d'autrui et d'une bonne vie en société) et un « acteur programmé » autant en pensée qu'en action, que ce soit au sein d'organisations du système socio-économique ou de communautés d'appartenance. La personne est certes multi-déterminée par tous les milieux dans lesquels elle a grandi et où elle vit et par toutes ses rencontres, mais le résultat de cette détermination, mélange de passion et de raison, est non seulement aléatoire, mais également non probabilisable¹⁶.

Si ce caractère aléatoire et non probabilisable est supposé dans le champ économique, il ne peut que l'être également pour tout acteur dans une organisation ou communauté d'appartenance. Ce caractère conduit déjà à interroger le concept de progrès, de sens de l'histoire, d'évolution irrépressible d'une communauté sans retour possible, par exemple, à un fondamentalisme « rétrograde ».

Les concepts de conatus (effort à persévérer dans son être), de passion, d'affects, d'influence, de

¹⁶ Voir chap 12 de la théorie générale de J.M. Keynes

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

mimétisme, d'imitation des affects, de pouvoir de la multitude que développe B. Spinoza me conduisent à m'appuyer sur sa philosophie en m'inspirant de ce qu'ont fait F. Lordon et A. Orléan en ce qui concerne le système économique, pourtant prétendu plutôt rationnel.

En effet, cette philosophie spinoziste, que reprend Frédéric Lordon¹⁷, permet à la fois de prendre en compte, dans chaque personne, l'influence et le poids des structures, organisations ou communautés, mais également la complexité des comportements des personnes, comportements « passionnels » ou « raisonnables », que ce soit, le plus souvent, dans leur vie quotidienne, ou à l'occasion de luttes, délibérations, engagements de toute sorte.

Pour F. Lordon, Spinoza insiste sur le concept de « conatus », force à persévérer dans son être, pouvant aussi bien prendre la forme de la conservation, reproduction d'habitude et inhibition du changements, ou se déployer comme projection affirmative de puissance ; persévérance structurée également par des mécanismes d'asservissement du désir aux anticipations de l'approbation d'autrui. Remarquons que « autrui » est d'abord le proche, famille ou communauté.

Pour notre sujet « multiculturaliste » prenant en compte à la fois des organisations sociales et des communautés d'appartenance diverses, il nous éclaire sur la complexité de la dialectique organisation ou communautés-acteurs permettant d'expliquer à la fois leurs évolutions en éliminant ainsi le danger « d'essentialisme », et le rôle relatif de chacun :

« la philosophie spinoziste permet de penser l'action sans l'acteur, et le changement sans rien concéder aux métaphysiques de la subjectivité ou aux philosophies de la conscience. »¹⁸

En reprenant le cheminement de F. Lordon et A. Orléan quant à la genèse de l'État et de la monnaie¹⁹, je propose d'abord une lecture spinoziste des organisations, puis, à titre d'exemple, j'esquisse rapidement un lien entre les passions et les raisons qui peuvent motiver des

17 F. Lordon : Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle présente (In *L'Année de la régulation*)

18 Ibid

19 F. Lordon et A. Orléan : Genèse de l'Etat, genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

représentations et des conduites sociales, Spinoza disant lui-même que s'il faut se méfier, maîtriser ses passions « tristes » (Peur, pitié, colère, etc..), il faut savoir prendre en compte ses passions « joyeuses » (joie, espoir, amour, amitié etc..) de manière raisonnable et rationnelle. Enfin, je reprend plus spécifiquement les concepts de conatus, d'affects et d'imitation des affects, de potentia multitudinis au niveau des organisations.

1-1-1 Lecture spinoziste d'une organisation

Les problématiques relatives au multiculturalisme ne peuvent pas être abordées avec une conception de la personne en tant qu'acteur conforme à la « *théorie de l'acteur* » tel que résumé par F. Lordon²⁰, à savoir « *l'homme qu'on connaît : doué de conscience et de volonté, commandant à ses pensées, à ses gestes et à ses paroles, interprétant, décidant et agissant* », conception en contradiction avec les concepts d'organisation et de communauté qui seront développés en partie 2.

Avec les apports de F. Matheron, F. Lordon et A. Orléan²¹ expliquent la genèse de l'Etat et de la monnaie, à partir de l'état de nature qui « *n'est rien d'autre ... que l'état où nous nous trouvons, compte non tenu des institutions qui nous régissent*²² » en utilisant les principaux concepts spinozistes que sont l'état de nature, le Conatus, c'est à dire « *effort de persévérer dans son être* »²³, les affects et les passions, la puissance de la multitude (potentia multitudinis) et l'imitation des affects, concepts que nous expliciterons ci dessous.

Je propose le même cheminement que F. Lordon et A. Orléan pour appréhender les organisations et les communautés, cheminement que nous résumons ci-dessous.

Toute personne, et dans ma thèse toute organisation et communauté a une existence animée

20 F. Lordon : Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle présente

21 F. Lordon et A. Orléan : Genèse de l'Etat, genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis

22 F. Matheron (1988), « Le sens commun », 1969 (2ème édition 1988), chap 8 « De l'état de nature à la société politique » p. 300. Dans un autre texte, Matheron décrit l'état de nature de la manière suivante : « (des) individus entièrement dépourvus d'expérience politique et soumis uniquement au jeu aveugle de leurs passions, incapables du moindre usage, même instrumental, de leur raison » (op. cit., 1994, p. 159).

23 D'après Spinoza : Éthique, 3e partie, 6e proposition.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

par son conatus, « *effort de persévérer dans son être* », par l'effort d'accroître sa puissance, ne serait ce que pour sa survie. Laurent Bove (1996), sous-titrant son ouvrage consacré au conatus, complète cette définition par : « *affirmation et résistance* ».

Remarque : *Nous pouvons ainsi immédiatement remarquer que les salariés d'une entreprise ou des jeunes diplômés venant de quartiers « marqués socialement » peuvent avoir un fort conatus nourris de sentiments de peur et de crainte, par exemple crainte du chômage ou de stigmatisation sociale et que les membres d'une communauté qui se perçoit ou est perçue comme minoritaire peuvent également avoir de tels sentiments.*

Ce conatus est nourri, « énergisé » par des passions joyeuses ou tristes : « *Du seul fait que nous avons considéré un objet en même temps que nous étions affectés d'une Joie [Le désir,] ou d'une Tristesse [dont la crainte et la vengeance, la souffrance, la haine, et même l'humilité, la pitié, le repentir] dont il n'était pourtant pas la cause efficiente, nous pouvons l'aimer ou le haïr.* » (Éthique, III, 15, corollaire.) »

Pour Spinoza, à la considération rationnelle d'un objet est associé un affect, une passion soit joyeuse, soit triste, et c'est cet affect qui perdure et anime, comme l'explique F. Lordon : « *Seule la subtile combinaison de mémoire et d'oubli dont Spinoza fait la formule du désir nous conduit à cette reconstruction : il y a mémoire intégrale des associations affectives... et oubli le plus souvent de ce qui les a fait naître.* ».

Remarque : *Les raisons de bien des rites auxquels les personnes sont attachées affectivement, en particulier de part l'attachement que les autres membres de la même communauté en ont, sont souvent oubliées, ce qui n'enlève rien à leur caractère sacré nourri par cet attachement collectif.*

Pour Spinoza, la personne est donc d'abord mue par ses passions. Elle doit en être consciente, prendre garde et maîtriser les passions tristes et expérimenter les passions joyeuses. Cette

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

expérimentation passe par la raison. La raison, selon Spinoza, permet de transformer toute passion joyeuse en action. De fait, Spinoza élabore une éthique de la vie, de la puissance et de la joie.

L'éthique de Spinoza supprime toute tension entre soi et les autres, entre égoïsme et altruisme : l'égoïsme bien compris est naturellement altruiste, affirme Spinoza. Soyez égoïstes, mais soyez intelligents : alors vous serez en même temps altruistes. Plus fondamentalement, au contraire d'Aristote, Descartes ou Kant, Spinoza n'oppose pas passions et raisons. D'après D. Athanasakis²⁴, « *l'affect primaire qu'est le désir peut s'exprimer lui-même de manière rationnelle, libre et active* ». et que « *dans la perspective de Spinoza, raison et désir, bien loin de désigner les termes d'une alternative abstraite, sont des expressions d'un seul et même effort de l'âme pour persévérer dans son être, effort qui se déploie simultanément sous forme d'idées (adéquates ou inadéquates), et sous forme d'affects (passifs ou actifs, passions tristes ou joyeuses)* ».

Remarque : *De nombreux témoignages, dans des organisations mais aussi dans des communautés villageoises pourtant « multiculturelles » comme dans la Bosnie-Herzégovine d'avant les déchirements « ethniques » des années 1990²⁵, évoquent la sérénité nécessaire, la paix sociale, le bien vivre ensemble, la crainte de tensions invivables comme raisons pour préférer un fonctionnement coopératif, de l'entre-aide, plus de justice sociale, de solidarité, de tolérance, bref inspirations qui les conduisent à des idées et des actes qui leur semblent adéquats.*

Toutefois, chez Spinoza, selon F. Lordon, « *Pas de « liberté », mais des déterminations ; pas de « tractions » finalistes, mais des propulsions [dues à nos passions]. Car le conatus est fondamentalement poussée* ».

Le monde est donc déterminé. Tout dans la Nature se produit nécessairement. Il n'y a pas de liberté au sens du libre arbitre. Mais on peut être déterminé de deux manières : Par soi-même, ou

24 Raison et désir dans la philosophie de Spinoza, D. Athanasakis Thèse de doctorat à l'ENS de Lyon, Site Descartes, le 22 mai 2010

25 Rapporté par Ch Lazzeri dans « conflits de reconnaissance et mobilisation collective Politique et Sociétés »

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

par autre chose. Spinoza appelle liberté le fait d'être déterminé par soi-même. (I, Définition 7).

Remarque : C'est bien souvent ce qui se passe lorsque des salariés ignorent, détournent, enfreignent les procédures et règlements ou lorsqu'un membre d'une communauté, qui peut être par ailleurs un de ces salariés, accepte ou non les critères d'union conjugale de celle-ci .

Parmi les déterminants, nous pouvons citer les autres personnes, dont nos proches dans la communauté, « l'imitation des affects » expliquant l'influence de ces proches et la « puissance de la multitude » l'influence de la communauté.

« Puissance de la multitude » et « imitation des affects » me semblent très éclairants pour appréhender une organisation ou une communauté. Je développe ces 2 points ci-dessous.

F. Lordon et A. Orléan, à partir des thèses de Henri Hubert et Marcel Mauss ²⁶, définissent le religieux formel de toute communauté (et nous dirions de toute organisation) « *comme l'ensemble des mécanismes de production de communautés cimentées par des croyances et des affects collectifs ou, inversement, comme l'ensemble des mécanismes de production de croyances et d'affects collectifs constitutifs de communautés. Cette forme générale du religieux ainsi définie est déclinable dans de nombreux domaines de manifestation du collectif : le théologique, l'État, les valeurs morales..... le Traité politique offre une ressource du plus haut intérêt pour penser ce religieux étendu au-delà du théologique, ce religieux généralisé, il s'agit du concept de Potentia Multitudinis* »²⁷. F. Lordon précise que « *la potentia multitudinis est une puissance générale, susceptible de se manifester à la fois dans différents domaines et sous différents régimes* »

Ces « *différents régimes* » dont parle Spinoza (dans l'Éthique et le Traité politique) révèlent une importante question quant à la séparation ou la pleine appropriation par la multitude de sa

26 Henri Hubert et Marcel Mauss, « Introduction à l'analyse de quelques phénomènes religieux », in Mauss Marcel, OEuvres, t. 1, Les fonctions sociales du sacré, Paris, Éditions de Minuit, 1997

27 F. Lordon et A. Orléan : Genèse de l'État, genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis in RR Working n° 2006-1 Série MF

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

propre puissance. Or, d'après F. Lordon, « pour être de plain-pied avec cette puissance actualisée au maximum, la multitude, comme l'homme, doit avoir atteint cet état que Spinoza nomme la «sagesse», celui-là dans lequel l'individu, humain ou collectif, est cause adéquate de ses propres actions. Mais Spinoza nous dit assez que c'est très rarement le cas, et que ce pourrait même ne jamais l'être tout à fait (E, IV, 4 et son corollaire). De fait nous constatons le plus souvent que la multitude vit sa propre puissance sous l'espèce de l'hétéronomie, et qu'elle entretient avec elle un rapport d'étrangeté et de méconnaissance. On peut nommer de façon oxymorique « transcendance immanente » cette apparente extériorité à la multitude de ses propres productions. ».

En d'autre terme, une organisation, une communauté, n'est bien souvent pas pleinement consciente, ni maître, de la puissance qu'elle a (Ex : Conviction naturalisante de « normalité », de « sacré » des routines et procédures), et cela peut expliquer bien des difficultés de dialogue et de cohabitation entre différentes communautés ou avec l'État. Chaque communauté a tendance à essentialiser, à naturaliser, à considérer comme une transcendance les rites sacrés auxquels elle est attachée.

D'après F. Lordon, « Spinoza n'hésite pas à parler « d'imitation des affects » : « si elle est relative au Désir, elle s'appelle Émulation, celle-ci n'étant donc rien d'autre que le Désir d'une chose provoqué en nous par le fait que nous imaginons que d'autres êtres semblables à nous ont le même Désir. » (E, III, 27, scolie.) S'en déduisent tous les effets de renforcement du désir par l'effet du regard d'autrui ... mais aussi tous les mécanismes de l'asservissement du désir aux anticipations de l'approbation d'autrui, où l'on pourrait voir le germe d'une sociologie de la reconnaissance : « Nous nous efforcerons aussi d'accomplir tout ce que nous imaginons être considéré avec Joie par les hommes, et au contraire nous répugnerons à accomplir ce que nous imaginons être tenu en aversion par les hommes. » (E, III, 29.) »²⁸

Cette « imitation des affects » pouvant éclairer toute une sociologie de la reconnaissance est un point que je développerai à propos des éléments d'identité « culturels » utilisés comme ressource

28 F. Lordon : Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle présente

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

ou moyen d'expression d'une appartenance-reconnaissance.

Cette conjugaison « *puissance de la multitude* » et « *imitation des affects* » est particulièrement éclairante pour expliquer l'enthousiasme et l'enrôlement de nombreux salariés dans certaines entreprises par le biais de « grand messe », de stages de motivation, etc.... mais aussi de nombreux membres de communautés dans des rassemblements ou par le biais de réseaux sociaux, jusqu'à provoquer des actions de foule dramatiques ou des actions individuelles au nom d'une communauté d'appartenance vue au prisme des réseaux sociaux.

De même, le « *jeu de la contagion de proche en proche*²⁹ » conjuguant « *puissance de la multitude* » et « *imitation des affects* » qui se joue dans l'espace présent, avec la multitude actuelle, se joue aussi dans le temps, avec les multitudes successives et qui passent, mais qui s'incarnent au présent dans les normes, rites, routines d'autant plus respectées « qu'on a toujours fait comme ça », et ce y compris dans de petites organisations ou communautés minoritaires coupées de leurs racines mais issues d'une longue histoire.

1-1-2 Dialectique passion et raison dans le « vivre ensemble »

La philosophie de Spinoza associe intimement les passions et la raison tout en insistant sur la manifestation première et la force des passions. C'est certainement en s'appuyant sur une dialectique passion-raison qu'il est possible d'esquisser quelques pistes montrant que le « vivre ensemble » est possible et en premier lieu le « débat ensemble ».

Par exemple, les salariés, qui constituent quand même la majorité de la population d'un État, ont également d'autres appartenances (religieuses, culturelles, familiales, associatives, de quartier, etc..) et les passions qui peuvent les animer, dans leur vie quotidienne et pas seulement lors de l'expression d'une opinion, procèdent aussi bien de leur intégration socio-économique que de leurs autres appartenances, sans pouvoir trop séparer les causes de ces passions qui seraient issues de leur

²⁹ Ibid

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

intégration socio-économiques et de leurs différentes appartenances.

Dans tous les exemples cités plus loin, les émotions, sentiments, affects sont déterminants et sont certes énergisants (*lorsqu'ils « sont actifs » tels le désir, la joie, mais peuvent être paralysant lorsqu'ils sont « passifs », telle la peur, la crainte, ou aveuglant telle la jalousie et la colère*), ce qui est essentiel, mais ce sont les convictions exprimées par des valeurs performatives qui donnent le sens, qui inspirent des idées qui peuvent être adéquates ou inadéquates, non pas, pour Spinoza, parce qu'une morale, une éthique, serait meilleure, moralement parlant, qu'une autre, mais uniquement au vue d'intuition, de l'expérience de la vie, de résultats espérés pour que « *persévérer dans son être* » soit aussi une vie « bonne » avec d'autres.

Parmi les facteurs permettant de « *persévérer dans son être* » et d'avoir une vie « bonne » avec d'autres, mon hypothèse est que le plus important est l'appartenance, appartenance à un groupe restreint, auprès de proches, que ce soit des collègues dans son milieu professionnel, la famille et les connaissances dans sa ou ses communautés.

Le chapitre 1-2 étaye cette hypothèse en caractérisant cette appartenance se manifestant par des liens affectifs, des sentiments envers des proches. En tout cas, cette conception spinoziste de la personne milite pour la prise en compte des sentiments dans les délibérations publiques.

1-2 L'Appartenance dans les débats sur le multiculturalisme

Dans l'introduction puis dans le chapitre précédent à propos de Spinoza, j'ai parlé des passions et sentiments vécues au quotidien du fait en particulier des organisations ou des communautés dans lesquelles cela se vit, passions et sentiments souvent tus ou peu analysés. Différents écrits sur le thème « féminisme et culturalisme » exposent des décisions, renoncements, soumissions, sans donner d'explication convaincante. C'est l'objet du paragraphe 1-2-1. Puis dans le paragraphe 1-2-2 *Nécessité de quelle appartenance ?*, je précise ce besoin de reconnaissance par des proches, besoin

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

d'appartenance à ceux-ci et de liens avec ceux-ci, ainsi que les autres besoins d'appartenance et ces précisions étant faites, dans le paragraphe *1-2-3 Des raisons culturelles à l'impératif d'appartenance* j'analyse les articles cités dans le débat féminisme vs multiculturalisme pour y souligner toutes les références, tous les dires ayant trait à ces besoins.

Dans le chapitre *1-4 Usages de la culture et de l'identité pour une appartenance*, à partir d'autres articles de philosophes sociaux mais aussi de psycho-sociologues, je souligne d'une part l'importance, la « part » de la culture, d'une communauté culturelle, en interrogeant en particulier le concept d'identité et son rôle au regard des appartenances et surtout d'autre part l'impératif existentiel (plus que simplement « moral ») d'appartenance.

1-2-1 Exemple : Débat féminisme et multiculturalisme

Un très riche débat semble opposer « féminisme » et « multiculturalisme ». Les articles de Moller Okin, « Is multiculturalism bad for feminism », et de Kukathas, « Is feminism bad for multiculturalism », donnent une idée assez claire bien que manichéenne de ce débat, du moins tel qu'il est posé dans nos pays occidentaux dotés d'organisations démocratiques sur le plan politique. D'autres articles, de A. Phillips ou Sarah Song, etc..., en donnent une idée plus nuancée.

Dans ces pays occidentaux, plus d'un siècle de débats « féministes », de luttes « féministes » et de leurs conquêtes sociales, y compris dans la sphère privée comme la famille, a abouti à une profonde remise en cause des représentations sociales « genrées » du sexe et des différences, inégalités, injustices socio-économiques qui s'y rattachent. D'une manière assez unanime en Occident, ces évolutions sont considérées comme des progrès universels, valant pour l'humanité toute entière. Aussi, y a t' il d'abord incompréhension et perplexité lorsque, dans des groupes qui sont considérées comme des communautés culturelles dans ces pays occidentaux, des représentations sociales « genrées » du sexe et des différences et inégalités socio-économiques qui s'y rattachent semblent être d'une autre époque, rétrogrades, et surtout semblent être acceptées ou du

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

moins consenties par une majorité des membres de ces communautés, y compris les femmes.

Pour certains, cela s'expliquerait par une domination, dont une domination des esprits, bref une aliénation, domination sur les femmes qui serait une caractéristique des communautés en cause, et domination des esprits d'autant plus patente que des possibilités de sortie existent pour ne pas être victime et fuir ces injustices. En tout cas, d'un point de vue libéral, comme celui de Kukathas³⁰, l'État libéral ne peut que prendre acte de cette diversité des représentations et conduites culturelles genrées et les tolérer.

Pourtant, une autre lecture des auteurs et articles cités, en particulier ceux qui font références à des témoignages bien réels, permet d'entrevoir d'autres raisons, d'autres nécessités impératives permettant d'expliquer ces situations si polémiques et qui semblent incompréhensibles. Pour cette autre lecture, mon hypothèse de départ est qu'une de ces explications est le besoin de reconnaissance par des proches, besoin d'appartenance à ceux-ci et de liens avec ceux-ci.

Mais tout d'abord, nécessité de quelle appartenance ?

1-2-2 Nécessité de quelle appartenance ?

De nombreux auteurs soulignent la nécessité d'appartenance comme préalable à toute « vie bonne » pour reprendre les termes de Paul Ricoeur.

Ainsi, selon J.J. Sarfati³¹ à propos des « sphères de justice » de M. Walzer: « *S'il n'existe pas de biens qui transcendent tous les autres, il en est qui sont premiers au sens de la fondation initiale de la personne. Tel est bien, pour Michaël Walzer, comme pour Ricoeur qui le rejoint sur ce point, l'appartenance à une communauté. Sans elle, l'agent apatride « court d'infinis dangers» ».*

« *Appartenance à une communauté* » pour l'un, « *appartenance à une culture donnée* » pour l'autre, certes, mais quel type d'appartenance dans une communauté ou une culture serait il si

30 Kukathas : Is Feminism Bad for Multiculturalism ; Public Affairs Quarterly Vol. 15, No. 2 (Apr., 2001), pp. 83-98

31 J.J. Sarfati : « sphères de Justice de M. Walzer Critiques et propositions d'interprétation » Philagora

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

indispensable et ce malgré des situations dramatiques qui peuvent exister en leur sein? . Si nous considérons que l'appartenance à un groupe se caractérise entre autre par la reconnaissance réciproque entre le groupe et la personne, l'approche par la reconnaissance de A. Honneth peut nous aider à répondre à cette question. Le tableau ci-dessous mettant en parallèle l'approche « sphères de reconnaissance » de A. Honneth et l'approche « fraternité » et « dignité » de H. Hausemer résume cette approche.

Approche Dignité (Hubert Hausemer ³²)	Approche sphères de la reconnaissance (Entretien avec Axel Honneth ³³)
Fraternité : si quelqu'un n'est pas reconnu, la liberté ne lui sert à rien et l'égalité non plus, et la solidarité n'aura pas lieu. La fraternité est et doit être première. La solidarité a été plusieurs fois proposée pour remplacer la fraternité dans la devise républicaine, mais elle est d'un autre ordre, à savoir de celui de la responsabilité. La fraternité, c'est la reconnaissance ; la solidarité, c'est la responsabilité que nous avons face à celui ou celle que nous avons au préalable reconnu	sphère de l'amour qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint. Seule la solidité et la réciprocité de ces liens confèrent à l'individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique
Dignité humaine Chaque personne possède une valeur infinie, unique et incommensurable avec toute autre valeur. Pour tout être humain, il n'y a ainsi pas de substitution, ni de remplaçant, ni de mise à prix possibles. Inconditionnel, subordonnée à rien.	sphère juridico-politique : c'est parce qu'un individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, qu'il peut comprendre ses actes comme une manifestation - respectée par tous de sa propre autonomie.
Dignité individuelle (reconnue par la société): Chaque personne de part ses capacités et les moyens dont elle dispose se réalise, a une bonne image de soi et sociale. Cette dignité est subordonnée à des « qualités », à un statut, etc...	sphère de l'estime sociale : les humains doivent encore jouir d'une considération sociale leur permettant de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes ou à certaines valeurs décrivant leur identité culturelle.

L'un comme l'autre mentionnent une reconnaissance, une appartenance préalable, nommée « fraternité » pour H. Hausemer (« *si quelqu'un n'est pas reconnu, la liberté ne lui sert à rien et l'égalité non plus, ... La fraternité est et doit être première* »), et « sphère de l' amour » pour A. Honneth (« *sphère de l'amour ...sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique* ») absolument nécessaire, ainsi qu'une « dignité humaine » inconditionnelle (car valeur « *incommensurable* » de la personne). Ces 2 sphères ne relèvent pas d'une justice distributive³⁴ mais d'impératifs préalables.

32 Professeur de philosophie, membre de l'Institut grand-ducal, section des sciences morales et politiques et du Comité consultatif national d'éthique ; tableau extrait de travaux communs de l'atelier philosophie de la personne de LVN

33 Axel Honneth dans un interview de Alexandra Laignel-Lavastine in <http://www.philomag.com/les-idees/entretiens/axel-honneth>

34 Comme le souligne Ricoeur dans la conférence citée : « *Or, justement, l'appartenance, c'est ce qui semble échapper à un processus de distribution. Ce qui m'a le plus frappé dans le livre de Walzer...* »

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Dans une optique de mobilisation et de lutte sociale, la reformulation de Honneth par Ch. Lazzeri³⁵ souligne de manière encore plus explicite l'importance décroissante de ces 3 types de reconnaissances dans des groupes plus ou moins grands et donc d'appartenance à ceux-ci: «*Dans la conception évolutive des formes de reconnaissance proposée par Honneth, qui se déploie tout au long de la période moderne, on obtient d'abord une reconnaissance interne à la structure familiale ; dans un deuxième temps on élargit les revendications en exigeant une reconnaissance liée aux droits politiques ; dans un troisième temps on élargit encore les revendications en exigeant l'octroi d'une reconnaissance sociale liée au travail* ».

Cette prioritarisation de Lazzeri peut se présenter ainsi :

Appartenance à sa communauté (*sphère de l'amour*) -----> Droits fondamentaux (*sphère juridico-politique*) -----> dignités individuelles (*sphère de l'estime sociale*)

Notons également que Ch. Lazzeri mentionne la structure familiale comme le groupe restreint dans lequel cette fraternité, ces liens affectifs, cette appartenance première doivent se vivre. Dans les témoignages mentionnés dans le deuxième paragraphe et avec les auteurs mentionnés dans le troisième paragraphe nous verrons l'importance de la structure familiale.

La priorité de cette sphère de l'amour, de la structure familiale, est très bien perçue lorsque il y a manque chez des personnes « désocialisées » prises en charge par « le care », ce qui fait dire à Sandra Laugier : « *le care est à la racine de l'éthique au lieu d'en être un élément subordonné ou marginal.* »³⁶. Autrement dit les droits fondamentaux n'ont pas de sens si la personne n'appartient pas à un milieu . Dans le chapitre 3-4 *Des passions au dialogue « raisonnable » entre parties prenantes* je soulignerai ce statut de « *racine* » et non pas « *marginal* » de cette « éthique du care » pour la prise en compte des sentiments et émotions dans les délibérations, y compris dans la

35 Ch Lazzeri dans « conflits de reconnaissance et mobilisation collective Politique et Sociétés »

36 care enjeux politiques d'une éthique féministe by sandra laugier : Article publié dans Raison publique, n°6, avril 2007, pp. 29-47

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

sphère politique.

Notons aussi que l'identité culturelle n'est mentionnée par A. Honneth que dans la 3. sphère.

Précisons enfin que « appartenance » « reconnaissance », « réciprocité des liens » font référence au même objet, l'appartenance impliquant une reconnaissance réciproque de la personne et de sa communauté, reconnaissance subjective et intersubjective, et une reconnaissance par les tiers de cette communauté et de chacun de ses membres. Dans la suite de ce mémoire, les termes « appartenance » et « reconnaissance » seront indifféremment utilisés.

Aussi, dans le très riche débat mettant en relation « féminisme » et « multiculturalisme », je propose dans le paragraphe suivant de relever d'une part tous les éléments « *touchant aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint* » et plus particulièrement tous ceux se rapportant à « *une reconnaissance interne à la structure familiale* » éléments qui relèvent, nous l'avons vu, d'impératifs existentiels, mais d'abord d'autre part tous les éléments qui relativisent les raisons « culturelles » des situations que ces débats dénoncent, éléments qui permettront néanmoins par la suite d'éclairer les débats sur des thèmes relatifs à l'identité.

1-2-3 Des raisons culturelles à l'impératif d'appartenance

L'intitulé du débat chez certains auteurs (« Le multiculturalisme nuit-il aux femmes » de S. M. Okin, « Is Feminism Bad for Multiculturalism » de S. Kukathas) soulignerait l'importance des raisons culturelles tandis que d'autres intitulés (Tel « Multiculturalism Without Culture » de A. Phillips) sous-entendraient le contraire.

Ainsi, plusieurs auteurs doutent de l'importance de « l'appartenance culturelle » ou de « l'identité culturelle » et de l'attachement que chacun peut donner à cette appartenance ou cette identité :

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

S. Song³⁷ doute que la plupart des personnes aient un fort attachement à leur culture nationale ou ethnique: « *But the assertion that most people have strong attachments to their own ethnic or national culture needs more support than multiculturalists tend to provide, and its truth cannot be established by philosophical argument alone* » en soulignant tout d'abord que ces personnes ont de multiples identités, l'identité « culturelle » en étant une parmi d'autres, et un attachement différent à chacune: « *Rather than assuming that people have strong attachments to cultural identity, we need to recognize that people have multiple identities with differing degrees of attachment to different identities. To do otherwise would arbitrarily privilege cultural attachments over people's other communal attachments* » et en notant enfin que cet attachement est différent chez chaque personne: « *One might possess attributes associated with particular categories but not experience a strong sense of belonging or attachment to them; indeed, one may resist and seek to transform the categories themselves* ». Pour S. Song, le critère indiquant qu'un élément culturel est retenu comme élément d'identité est justement l'appartenance (« *belonging* ») et l'attachement.

Je reviendrai dans le paragraphe suivant sur les différentes identités et sur leur usage.

A propos de la pratique du « *genital cutting* » (excision), A. Phillips³⁸ souligne le peu d'attachement des mères d'un village à cette pratique et conclut sur l'exagération des arguments du type « identité culturelle » identité qui serait essentialisée : « *In the villages described in the reports, loyalty to the practice turned out to be paper-thin. There was, it seems, no deep cultural attachment, but more simply and practically the difficulty of breaking out unless others did so at the same time : the importance people attach to their cultural identities, the hold that culture exerts over people is exaggerated, and culture is thereby exoticised.* »

Je reviendrai ci-dessous sur la raison profonde qui motive cette pratique, raison qui provoque le mimétisme et souligne le poids de la communauté.

37 Sarah Song : The concept of culture in political theory P 27 et suivantes ; <http://www.cambridge.org/9780521874878>

38 A. Phillips : « Multiculturalism Without Culture » chap 2 : Between Culture and Cosmos

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

A partir d'une étude de Gerd Baumann³⁹ A. Phillips dans ce même chapitre note l'évolution et l'interpénétration des différentes cultures pour souligner l'importance variable dans le temps des distinctions retenues pour définir une identité « culturelle » : « *In the language of conventional multiculturalism, the Southall population is described as made up of Sikhs, Hindus, Muslims, African Caribbeans, and whites (the last category including the Irish). The people that Baumann interviewed often challenged these standard divides. For some, for example, it was more important to know whether people were Punjabi, Gujarati, or Bengali, while for many of the young people, a new Asian identity was emerging that cut across distinctions between Sikh, Hindu, and Muslim. This suggests a contextual understanding of culture, and one in which the boundaries defining and differentiating each culture are continually up for question* ».

Enfin, A. Phillips, dans le chapitre 4 (« *Autonomy, Coercion, and Constraint* ») de l'ouvrage cité souligne la culture d'origine comme étant subie et non choisie par la personne (« *For example, one common argument for multicultural accommodation rests on the notion that membership in a cultural or religious group is involuntary and yet significantly curtails an individual's room to manoeuvre.* ») et l'impact contradictoire de celle-ci, considérée par les uns comme épanouissante et par d'autres comme incapacitante.... car non choisie : « *In Kymlicka's account, culture was seen as enabling. In the alternative one suggested by Parekh and enacted in a number of legal judgments, culture seems to incapacitate people.* », cette incapacité pouvant être un argument juridique décisif.

Je reviendrai dans les exemples d'arbitrage en partie 4 sur l'importance du fait de n'avoir pas choisi de naître dans telle famille baignée dans telle culture pour souligner que si cet argument vaut pour la dimension « culturelle », il vaut encore bien plus pour la dimension « famille », et c'est bien souvent au niveau de la famille que se situent les raisons les plus profondes pour évoquer et expliquer des faits et situations qui provoquent ce débat entre féministes et multiculturalistes.

Ainsi S. Kukathas qualifie de « conviction profonde » donc impossible à remettre en cause, la volonté d'obéissance à leurs parents de futurs conjoints : « *It is easy enough to annul a marriage in which young brides are coerced into taking husbands before they are ready to make any choice. But it becomes more difficult when the bride complies with her parents wishes out of respect and a deep conviction that this is her duty to marry, even though she has no desire to do so* »⁴⁰.

Bien qu'aboutissant à des conclusions contraires à celles de S. Kukathas quant à la priorité entre

39 Gerd Baumann, *Contesting Culture: Discourses of Identity in Multi-Ethnic London* (Cambridge: Cambridge University Press, 1996)

40 Kukathas : *Is Feminism Bad for Multiculturalism* ; *Public Affairs Quarterly* Vol. 15, No. 2 (Apr., 2001), pp. 83-98

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

féminisme et multiculturalisme, S.M.Okin ne peut que prendre acte de ce même impératif : « *The words of a seventeen-and-a-half-year-old Indian student from Fiji capture the dilemma such young women face. Suddenly faced with a coerced marriage that would not allow her to graduate from high school, she said: "I don't know what to do now. My dreams and plans are all messed up... I am tormented." But when a teacher suggested that she need not, perhaps, go through with the marriage, she responded indignantly: "In our religion, we have to think of our parents first. It would kill them if I ran away or disobeyed them. . . . For me, I couldn't marry someone who wasn't a Muslim. I will do it the Muslim way. And I would never go against my parents!"*⁴¹ »

Dans le chapitre de son ouvrage déjà cité, A. Phillips⁴² découvre que l'impératif existentiel absolu que constitue la nécessité de construire une famille et pour ce faire d'appartenir à la communauté (d'où le poids ou le pouvoir de celle-ci et la nécessité de mimétisme évoqué ci-dessus) rend toute autre considération négligeable quant à la pratique de l'excision (Danger et douleur infligés au mépris des droits humains, pouvoir des coutumes et traditions en tant que signes d'appartenance identitaire): « *He argues that the main reason the villagers continued with what they knew to be a dangerous and painful practice was neither ignorance of the dangers nor the overwhelming power of custom and tradition, but rather the knowledge that their own daughters would become unmarriageable if their family was the only one opting out* ».

Comme je le développerai dans le paragraphe suivant, A. Phillips constate qu'il suffit que l'excision, ou tout autre caractéristique identitaire, ne soit plus considérée par la communauté comme un signe, une expression d'appartenance à celle-ci pour que la pratique cesse, l'appartenance à la communauté n'étant donc plus remise en cause, et donc la possibilité de fonder une famille non plus.

Les débats sur le droit de sortie ou le droit d'exclure, cette sortie ou cette exclusion étant souvent provoquées par des raisons discriminantes fondées sur le sexe, soulignent bien évidemment les lourdes conséquences d'une telle sortie ou exclusion même si ces

41 Moller Okin : *Mistresses of Their Own Destiny in Ethics*, Vol. 112, No. 2, (Jan., 2002), pp. 205-230

42 A. Phillips : « *Multiculturalism Without Culture* » chap 2 : *Between Culture and Cosmos*

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

conséquences, comme dans le cas Lavell rapporté par A. Eisenberg, ne semblent pas avoir de valeur juridique suffisante pour emporter la décision.

Ainsi Sarah Song souligne l'importance des « *associative costs* » de perdre ses relations sociales par rapport aux « *intrinsic costs* » de perdre son affiliation culturelle et religieuse : « *Leaving (la communauté mormone) means losing **not just** the cultural or religious affiliations themselves and the intrinsic value they hold for members (intrinsic costs) **but also** the social relationships afforded by membership (associative costs)* ⁴³ ».

Mais surtout, A. Eisenberg⁴⁴ insiste dans le cas Lavell sur l'argumentation vaine du juge Laskin à propos de l'excommunication des enfants : « *He finds that the impact of the membership rule on the identities of Aboriginal women is profound. On one hand, women who lose status are effectively 'excommunicated' from their society. The membership rule also 'excommunicate[s] the children of a union of an Indian woman and a non-Indian' and creates 'an invidious distinction...between brothers and sisters who are Indians and who respectively marry non-Indians'* »

argumentation que résume très clairement A. Eisenberg en insistant sur le profond effet de cette révocation non seulement sur les femmes mais sur leurs enfants et famille en général: « *But, of the evidence he considers, Laskin correctly notes that the effect of the membership rule is likely to be profound, not only on the women whose status is revoked, but on their children and their families in general.* »

Ainsi les articles cités, dont les sujets n'étaient pas centrés sur des questions d'appartenance, nous ont quand même donné suffisamment d'éléments suggérant l'impératif existentiel de reconnaissance par des proches, d'appartenance à ceux-ci et de liens avec ceux-ci, le caractère relatif et évolutif de la « culture », et le rôle de « l'identité » pour signifier une appartenance.

Mais d'autres passions ou sentiments que ceux relatifs à l'appartenance existent : Ceux se

43 Sarah Song : The concept of culture in political theory P 161 ; <http://www.cambridge.org/9780521874878>

44 Avigaii. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

manifestant en exprimant une conviction profonde (ex : un droit fondamental), en parlant d'une chose « sacrée » (un drapeau) ou de sa « vision du monde » (ex : sa conception de la vie), en particulier lorsque cette conviction, « chose sacrée », « vision du monde » est ressentie comme remise en cause, bafouée, moquée, moqueries pouvant alors provoquer, outre des débats, des mouvements de foule très importants et parfois dévastateurs. Ces sujets de passion sont évoqués au chapitre 1-3 suivant.

1-3 Expressions passionnées : Causes « sacrées »

Une expression peut être « passionnée » sur n'importe quel sujet, même le plus anodin. Parmi ces sujets, certains correspondent à des catégories existantes dans la plupart des cultures, et donc très importantes et dignes d'intérêt en soi, notamment dans une délibération. C'est de ces catégories dont je souhaite parler car les sujets qui s'y rapportent suscitent bien souvent les passions, ces passions, lorsqu'elles sont le fait d'un grand nombre et pas seulement de quelques individus, étant un indicateur que le sujet est d'une catégorie digne d'intérêt pour une délibération.

Parmi ces catégories existantes dans la plupart des cultures je retiens « la vision du monde », le « sacré », mais aussi les « droits fondamentaux » même si certaines cultures peuvent considérer « droits fondamentaux » comme une catégorie très occidentale (J'adopte là le parti pris des principaux philosophes que j'évoque (Rawls, Habermas, Taylor, Honneth, tous occidentaux) qui les considèrent comme des droits à accepter par toute culture « raisonnable », donc très prioritaires.)

Selon Durkheim⁴⁵ « *Les choses sacrées sont celles que les interdits protègent et isolent, les choses profanes étant celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à l'écart des premières. La relation (ou l'opposition, l'ambivalence) entre Sacré et Profane est l'essence du fait religieux.* ». Ce qui est sacré est intouchable par le profane.

Durkheim souligne l'importance existentielle de la religion, dont le sacré est l'essence, pour toute société : « *Que l'idée de la société s'éteigne dans les esprits individuels, que les croyances, les*

45 Durkheim, Émile. Les formes élémentaires de la vie religieuse, Presses Universitaires de France, 5e édition, 2003

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

traditions, les aspirations de la collectivité cessent d'être senties et partagées par les particuliers, et la société mourra »⁴⁶. Bien d'autres auteurs, avant ou après Durkheim, ont souligné cette importance, ainsi B. Constant qui considère le « *sentiment religieux comme une constante anthropologique universelle* »⁴⁷ ou Freud, pourtant peu suspect de bienveillance à l'égard du religieux en général, qui admet dans une lettre à Groddeck en 1920 que : « *Tout individu intelligent a bien une limite où il se met à devenir mystique, là où commence son être le plus personnel.* »⁴⁸

Cette importance existentielle du « sacré » pour toute communauté explique les passions, les sentiments que cela provoque et dont il faut tenir compte dans le débat public, ne serait ce que du fait des actes dramatiques poussés par ces sentiments, que ce soit dans l'espace privé ou public.

Mais dans une société « multiculturelle », ce qui est « sacré » pour les uns peut être sans importance particulière pour d'autres (C'est le cas d'un signe distinctif d'une religion comme le turban sikh). Ces « autres » peuvent même se permettre de s'en moquer, autorisés en cela par le droit au blasphème existant dans bien des sociétés libérales, ce qui peut entraîner quelques réactions passionnées.

Néanmoins, il est des choses du monde qui ont un caractère sacré pour toutes les cultures et ce quelles que soient les doctrines, religions qui éclairent les visions de celles-ci. C'est le cas de la vie humaine dont trois visions se côtoient dans un même petit pays comme la Belgique. J'ai évoqué ce cas dans l'introduction et je n'expose ici que les trois visions différentes de la vie selon chaque culture ou religion, pourtant toutes « occidentales ».

En Belgique, ces trois conceptions de la vie sont issue d'une part des communautés flamandes et wallonnes (D'après Clotilde Nyssens ⁴⁹) et d'autre part d'une conception religieuse plus classique :

46 Ibid p 496

47 Kloocke Kurt (Université de Tubingen) : les écrits de Benjamin Constant sur la religion : quelques réflexions herméneutiques et méthologiques ; Communication au Congrès de l'Association, le 19 juillet 1995

48 Article de Christine PEDOTTI dans Témoignage Chrétien 05-03-2015

49 Clotilde Nyssens, spécialiste de bioéthique, sénatrice du parti Centre démocrate humaniste en Belgique lors d'une session réflexion sur les biotechnologies organisée en Novembre 2003 à Louvain la Neuve : Pour elle, les clivages

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Appréciation de la vie différenciée selon l'état de la personne, de l'embryon à la personne sénile plus ou moins végétative et souffrante⁵⁰ conduisant à être favorable à la production industrielle d'embryons, à la G.P.A., à la marchandisation du corps⁵¹, à l'euthanasie active du nouveau né et d'une personne trop diminuée, à l'eugénisme,

Appréciation de la vie prenant en compte les perspectives futures de vies, celle de la personne mais aussi celles des autres en relation, en particulier parents et proches, conduisant à être favorable à l'usage d'embryons « naturels » surnuméraires, à l'avortement, au suicide assisté, à la P.M.A.,

Appréciation de la vie uniquement centrée sur l'origine « naturelle » de la vie humaine et sur la nature humaine (Par exemple selon les lois de la nature créée par Dieu et à son image) conduisant à n'accepter qu'une génération « naturelle » de la vie puis à la préserver coûte que coûte, dès l'embryon et jusqu'au dernier souffle.

Cette diversité de vision sur un sujet aussi important conduit à penser que, malgré ou plutôt du fait des passions que le débat soulève, ces catégories de sujets doivent être pris en compte et interrogées dans le débat public à la lumière du mode de prise en compte des identités et cultures et de la démarche d'arbitrage choisie qui seront développées en partie 3. En cas de contradiction ou conflit entre « vision du monde », « sacré », et « droits fondamentaux », il faudra arbitrer.

Par similitude avec les 3 sphères de Honneth, je propose de classer ces choses « sacrées » ou relevant d'une « vision du monde » dans la sphère du « sacré ». Elle est toutefois moins prioritaire que les 2 premières sphères de Honneth d'où la suite des priorités des sphères :

sur ces questions ne sont pas entre la droite et la gauche mais entre les wallons et les flamands.

50 Ainsi selon Peter Singer: «...Par personne j'entends un être capable de raison et possédant notamment ce sens de son existence dans le temps..on peut au moins affirmer que dans le premier mois de son existence, un nouveau-né n'est pas une personne. Un mois me semble donc un délai raisonnable à accorder aux parents pour décider si leur bébé doit continuer à vivre » in entretien - par Stéphanie Ruphy dans La Recherche mensuel n°335 daté octobre 2000

51 Ibid : « dès lors qu'on ne trouve rien ou peu à redire à la commercialisation du corps de la femme en termes du travail que l'on en tire, pourquoi condamner une commercialisation en termes de produits reproductifs ? »

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Appartenance à sa communauté (*sphère de l'amour*) -----> Droits fondamentaux (*sphère juridico-politique*) -----> Éléments sacrés et « vision du monde » d'une communauté culturelle (*sphère du sacré*) ----> dignités individuelles (*sphère de l'estime sociale*)

pour indiquer que les critères d'estime sociale peuvent être spécifiques d'une communauté, d'une culture, en particulier de ce qu'elle considère comme « sacré », d'où le positionnement de la « sphère du sacré » entre sphère juridico-politique et sphère de l'estime sociale.

1-4 Usages de la culture et de l'identité pour une appartenance

Dans le chapitre précédent, le lien entre identité et culture d'une part et « sacré » et « vision du monde » d'autre part est indubitable.

Dans ce chapitre, je souhaite montrer que le concept d'appartenance, développée en 1-2 est central lorsqu'il est rapporté à un individu et que les concepts de « culture » et « d'identité » lorsqu'ils sont considérés à propos d'un individu doivent être appréhendés avec l'appartenance comme perspective :

Il y a une dialectique permanente entre appartenance-reconnaissance et identité, l'objectif de cette dialectique étant l'appartenance-reconnaissance et en premier lieu celle de la « sphère de l'amour » définie par A. Honneth, les signes d'identité étant des moyens, des ressources, pour atteindre et/ou entretenir cet objectif d'appartenance ainsi que pour l'exprimer ou la revendiquer.

Aussi, à partir d'autres articles de philosophes sociaux mais aussi de psycho-sociologues, je souligne d'une part l'impératif existentiel d'appartenance et d'autre part l'importance, la « part » de la culture, d'une communauté culturelle, le rôle d'une identité plus ou moins explicitée et même instrumentalisée (« ressource », « expression » comme le rapporte Ch. Lazzeri⁵²) pour tenter d'obtenir ou d'assurer ce vécu de reconnaissance par des proches, de liens avec ceux-ci.

D'après PAUL Jacques⁵³ «apporter une assistance sociale à des individualités séparées

52 Ch Lazzeri dans « conflits de reconnaissance et mobilisation collective Politique et Sociétés »

53 Paul Jacques, psychiatre, Institut universitaire en santé mentale de Québec ; chargé d'enseignement à l'Université

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

n'a pas de sens si les individus n'ont pas, d'abord, le sentiment d'appartenir à la même société »⁵⁴. Luca Pattaroni⁵⁵ analysant les pratiques du « care », souligne la nécessité préalable de liens « familiaux ». Cette évidence est de portée très générale, l'« *assistance sociale* » pouvant être la défense des droits d'une personne et « *la même société* » étant d'abord la famille, les proches avec qui la personne vit. Cette nécessité là rend très difficile l'exercice du droit de sortie considéré comme un critère d'acceptabilité d'une communauté dans un État libéral. Les femmes ayant fuit leur communauté ou leur famille l'éprouvent très durement lorsqu'elles se retrouvent par défaut dans des foyers d'accueil, réduites à bénéficier des pratiques du « care » : Tout est alors à reconstruire.

Claude Dubar⁵⁶ est encore plus clair à propos de cet impératif existentiel en définissant l'identité « *communautaire et pour autrui* » comme identité première « *.dans laquelle l'individu est défini par sa place dans une lignée (patrilinéaire), il hérite de droits, de devoirs, de ressources et de contraintes quasi immuables car transmis, avec la naissance, par le nom du père..... Déroger aux droits et devoirs, à l'identité attribuée et nécessairement assumée, ne peut conduire qu'à la mort sociale (exil) ou physique (exécution, suicide).* »

Notons que C. Dubar souligne également le caractère « *attribuée et nécessairement assumée* » de « *cette place dans la lignée* ».

De ces apports et de ceux présentés dans les parties précédentes, il en ressort qu'il y a une profonde dissymétrie entre l'individu et sa famille ou communauté, à savoir que l'impératif existentiel est résolu originellement sans l'adhésion de l'individu, dissymétrie à prendre en compte quant à l'appréciation des attentes des uns et des autres et pas seulement comme circonstance atténuante dans les affaires juridiques analysées par A. Phillips évoquées dans la partie précédente.

Dans cette partie précédente, j'ai juste évoqué le rôle de « l'identité » pour acquérir et

Laval

54 Jacques PAUL, « Souffrance psychique et souffrance sociale », Pensée plurielle 2/ 2004 (no 8), p. 21-29

55 Luca Pattaroni, Lausanne (EPFL) : le care peut-il être institutionnalisé ?

56 DUBAR (Claude). - La crise des identités. L'interprétation d'une mutation. Paris : PUF (Le lien social, VII), 2000

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

exprimer une appartenance. Ce rôle est bien résumé par Ch. Lazzeri lorsqu'il considère les éléments d'identité comme des ressources et des moyens d'expression de chacun dans les luttes collectives (ou personnelles) pour la reconnaissance : « *Mais l'individu satisfait aussi une utilité dès lors qu'il choisit une identité plutôt qu'une autre afin d'éviter des dommages ou d'obtenir des avantages (en termes de sécurité, de réputation, de bénéfices de la coopération, etc.)* ⁵⁷ ». Ch.Lazzeri fait référence aux enquêtes de Oberschall et Hyojoung dans des villages bosniaques. Selon les discours dominants et les pressions sociales, chaque villageois doit choisir d'utiliser soit son identité « villageoise » (avec donc vie commune, relations et mariages « mixtes ») soit son identité « ethnique » (musulmans et orthodoxes) pour s'assurer une appartenance. Malheureusement, les discours « religieux » ont été dans cette région beaucoup plus éloquents et convaincants que les pratiques et discours « villageois », plus modestes, moins grandiloquents, obligeant les villageois à se positionner sur ce registre religieux.

Il doit être noté que la sphère de l'amour qui relève surtout de l'espace privé, intime même, est peu propice à de « grands » discours, d'où la tendance à emprunter pour parler de cette sphère de l'amour des éléments de langage des autres sphères, y compris des éléments d'identités qui n'ont rien à y faire, éléments qui peuvent se traduire en exigences d'appartenance plus ou moins arbitraires.

2 autres exemples ont été évoqués dans la partie précédente : Dans le quartier de London-Southall: d'après l'étude rapportée par A. Phillips, les jeunes expriment une identité asiatique englobante et surtout une identité de quartier pour donc appartenir tous à leur quartier comme on appartiendrait à son village, les identités religieuses (sikh, hindous, musulmans) ou d'origines n'étant plus déterminantes pour assurer son appartenance ... ce qui a pu changer depuis suite au regain des discours religieux fondamentalistes. Dans des villages en Afrique,

⁵⁷ Ch Lazzeri dans « conflits de reconnaissance et mobilisation collective Politique et Sociétés » faisant référence à Oberschall et Hyojoung, « Identity and Action », p. 71.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

d'après l'exemple rapporté par A. Phillips, l'excision était l'élément d'identité nécessaire comme ressource et expression d'appartenance villageoise et familiale, cet élément pouvant paraître emprunté et incongru pour affirmer cette appartenance. Suite à un accord de tous, l'appartenance villageoise est de fait acquise (être né et vivre là) sans cette mutilation et elle permet la construction de liens familiaux. D'autres exemples d'usages des identités comme ressources peuvent être évoqués comme ces jeunes filles voulant étudier, ce qui peut faire craindre des velléités d'émancipation de leur part, mais adoptant une tenue conforme pour circuler en public, ne serait ce que pour aller aux cours, cette tenue étant un signe pour calmer la crainte d'émancipation et conforter leur appartenance à leur famille et leur communauté.

Quels signes d'identité choisir et exprimer selon l'appartenance-reconnaissance que l'on vise : Celles de la sphère dignité humaine ou « estime sociale » ou celle de la « sphère de l'amour ». Entre sa famille dans une communauté et un foyer d'accueil d'un État libéral, le choix est clair, même si les signes d'identité à exprimer pour rester dans sa famille supposent de subir asservissement et domination.

Ces éléments d'identité utilisés comme ressource ou expression afin d'assurer une appartenance-reconnaissance peuvent être solides, « sérieux » (A. Eisenberg⁵⁸ parle de « *healthy identities* ») mais sont parfois « mythiques », « factices » ou « reconstruits », en tout cas bien changeants, leur finalité étant relative à la « profondeur » de la « logique humaine » de l'objectif comme le souligne J.F.

Dortier : « *Même factices, imaginées, fantasmées, les identités culturelles ont tendance à se reconstituer et se recomposer sans cesse, car elles correspondent à une **logique humaine très profonde**. Si on admet la thèse de Cornelius Castoriadis, exposée dans *L'Institution imaginaire de la société* (Seuil, 1975), l'imaginaire commun est l'un des fondements des groupes humains. Les représentations identitaires sont, pour les groupes eux-mêmes, des principes de référence. Même si*

58 Avigaii. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

l'image que se fait une communauté d'elle-même est toujours une vision déformée et reconstruite de son histoire réelle, elle n'en joue pas moins un rôle de ciment social ».⁵⁹

Dit autrement, l'acquisition et la pérennisation d'une appartenance procède de cette « logique (et nécessité) humaine très profonde » dont parle J. Dortier, logique qui a sa source dans le conatus (« effort de persévérer dans son être) et chacun va jusqu'à fantasmer et imaginer des éléments d'identité pour atteindre cet objectif.

La finalité des expressions d'identité (qu'elle soit « healthy », « mythique », «fantasmée») étant l'appartenance-reconnaissance, il n'est pas étonnant que cette identité soit accompagnée de qualificatifs variés comme « culturelle », « religieuse », « géographique », le qualificatif « culturel » pouvant d'ailleurs englober les autres, au gré de ce qui est considéré comme important à un moment donné pour acquérir ou assurer une appartenance dans un milieu particulier.

Ainsi pour S. Song⁶⁰ : « .. *cultural identity is understood as one of many socially constructed categories in which membership is based on certain publicly identifiable attributes. The criteria of ascription associated with cultural identity groups include shared ancestry (actual or mythical), a common language, and shared customs..... Cultures and cultural identities emerge, change, and are maintained through social interactions and political struggle* ».

Par contre A. Eisenberg énumère des éléments d'identité : « *Culture, gender, religion and language are amongst the differences considered to be most important to individual identity.* » et note la plus grande importance de certains : “*gender identity is politically significant in most societies because one’s gender partly determines how one is treated by societal institutions. In contrast, shoe size and hair colour are relatively insignificant to the ways in which one is treated.* »

Remarquons que A. Eisenberg mentionne la « culture » mais souligne que les autres éléments d'identité comme le genre, la religion, la langue (et j'ajoute la famille et les liens avec les proches) sont déterminants dans la plupart des milieux pour assurer et exprimer une appartenance. La culture

59 J.F. Dortier : Article de la rubrique « Questions de notre temps » Hors-série N° 34 - Septembre/Octobre/Novembre 2000 de sciences humaines

60 S. Song : « Majority Norms, Multiculturalism, and Gender Equality » in *The American Political Science Review*, Vol. 99, No. 4 (Nov., 2005), pp. 473-489)

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

semble donc un concept composé au gré de ce qui semble important ou fantasmé à un moment donné pour s'assurer d'une appartenance.

Les éléments d'identité et culturels « importants » invoqués sont bien sûr ceux dont on pense qu'ils sont, à un moment donné, les plus entendus ou attendus par les proches dont on souhaite le lien (imitation des affects). Ce peut être ceux faisant l'objet des discours les plus entendus, et bien sûr ceux relatifs à la « vision du monde » ou à des choses « sacrées » de la communauté.

J.F. Dortier souligne que ce besoin d'expression au moyen d'éléments d'identité est d'autant plus grand que le groupe se sent menacé, et donc également l'appartenance à celui-ci, en citant « *Lucy Bagnat dans L'Identité sociale (Dunod, 1998) : Les groupes humains tendent assez spontanément à se reconstituer sur une base identitaire lorsqu'une **menace, une crise** pèse sur une communauté jusque-là assez peu structurée.⁶¹ »* ou du moins avec une expression ou un discours assez peu structuré. Cette menace peut provenir de l'État, soit directement, en interdisant par exemple certaines expressions d'appartenance, soit indirectement par des discours hostiles ou en ne proposant lui-même que peu de perspectives d'appartenance, en particulier dans les sphères dignité humaine (Ex : racisme au quotidien, contrôles au faciès) et « estime sociale » (Ex : diplômé sous-payé ou au chômage).

Au niveau de chaque individu, ce même mécanisme peut se produire au regard d'une menace ou d'une crise, provoquée par exemple par un défaut de perspectives dans le champs social : Pour s'assurer un minimum d'appartenance et de reconnaissance, il peut s'impliquer ou revenir dans une communauté à forte emprise, en « se » réaffirmant tout ou partie des éléments d'identité qui expriment cette appartenance là : rôles masculins et féminins, force des liens familiaux, convictions religieuses ; réaffirmations d'autant plus appuyées qu'elles semblent possibles du seul fait du vouloir de l'individu alors qu'il lui semble donc impossible d'appartenir

61 Ibid

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

à un milieu professionnel ou politique en essayant de s'affirmer une identité socio-économique ou politique . C'est ce que montre la question et réponse d'une jeune migrante durant la conférence de Paul Ricoeur déjà citée : « *Sur quoi, en France, vous appuyez-vous pour vivre ? J'ai cherché et je n'ai pas trouvé, et je suis retournée à mon appartenance étrangère* »⁶²

1-5 Conclusion et « Quel contexte et pour quelles délibérations ? »

Dans cette première partie, en partant des écrits de philosophes, en particulier des écrits ayant trait au débat « féminisme vs multiculturalisme », j'ai montré tout d'abord que les passions, sentiments, affects, imitation des affects au regard des proches et de la *potentia multitudinis* actuelle ou passée sont des facteurs primordiaux poussant des conduites quotidiennes privées et publiques conformément aux règles de ses proches et de sa communauté et sont les révélateurs de l'impératif existentiel de l'appartenance auprès de ceux-ci.

J'ai noté que des passions, sentiments se manifestent parfois puissamment en exprimant une conviction profonde (ex : un droit fondamental), en parlant d'une chose « sacrée » (un drapeau) ou de sa « vision du monde » (ex : sa conception de la vie), en particulier lorsque cette conviction, « chose sacrée », « vision du monde » est ressentie comme remise en cause, bafouée, moquée. Cette expression passionnelle sur de tels sujets incite à leur pris en compte.

J'ai montré également que l'appartenance s'acquiert, se pérennise, s'exprime, se revendique en utilisant des éléments d'identité et de culture dont ceux relatifs au « sacré » et à la « vision du monde », en tout cas, éléments considérés comme attendus et entendus,

et enfin, en soulignant que l'appartenance n'est pas un bien qui peut être l'objet d'une justice distributive et qu'elle n'est pas tributaire que de facteurs dits « culturels », j' ai esquissé une suite de priorité décroissante résumée ainsi :

62 P. RICOEUR : Conférence de la session 1997 des Semaines sociales de France, « l'immigration, défis et richesses »
Étranger, moi-même

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Appartenance à sa communauté (*sphère de l'amour*) -----> Droits fondamentaux (*sphère juridico-politique*) -----> Éléments sacrés et « vision du monde » d'une communauté culturelle (*sphère du sacré*) -----> dignités individuelles (*sphère de l'estime sociale*).

indiquant ainsi que Appartenance et Droits fondamentaux ont une valeur ontologique, universelle, appartenance en tant qu'impératif existentiel et Droits fondamentaux en tant qu'impératif moral, ne devant pas à priori être remis en cause par des éléments sacrés et « vision du monde » d'une communauté.

Étant entendu que les passions, sentiments, affects, imitation des affects sont des éléments déterminants, je pense qu'il est indispensable de les faire exprimer et ainsi de les prendre en compte dans l'espace public et dans le débat public, la suite de priorités que j'ai établie pouvant être un fil directeur pour ce débat, en particulier pour esquisser des démarches d'arbitrage de délibérations.

En répondant à la troisième question de ma problématique à propos de l'origine principale des passions, à savoir le besoin existentiel d'appartenance et le caractère « sacré », intouchable, de certains rites ou « vision du monde » (telle celle de la vie humaine), et en répondant également à la quatrième question sur le statut, le rôle des éléments d'identité culturelles, à savoir pour acquérir, pérenniser une appartenance et pour l'exprimer, cette première partie permet donc une réponse positive de principe aux deux premières questions de ma problématique :

Un débat public peut-il être initialisé et conduit lorsque ses prémisses, à savoir des discours, discours rapportant des faits, des dires et des opinions, contiennent et/ou provoquent une forte charge passionnelle ?

Faut-il que le débat évacue et ignore, ou prenne en compte cette charge passionnelle ?

Cette réponse positive de principe étant faite, il est nécessaire de l'étayer en approfondissement le processus, le modèle d'échange et surtout les modes de prise en compte des identités et des cultures lors de ces échanges.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Concernant les processus d'échange, à savoir son caractère plus ou moins organisé, institutionnel, ou au contraire plus ou moins spontané, et le modèle d'échange, à savoir les rôles et prérogatives des participants à celles-ci, la partie 2 suivante doit donner des éléments de réponse. En tenant compte de cette partie 2, les modèles possibles de délibération ainsi que les démarches d'arbitrage font l'objet de la partie 3 « Quelles délibérations ». Enfin dans la partie 4 je reprend à titre d'exemple les cas évoqués dans l'introduction et dans le débat « féminisme et multiculturalisme » pour en proposer un arbitrage tenant compte des apports des parties 2 et 3.

Partie 2 : Organisations et communautés

Cette deuxième partie a pour objectif de proposer une approche compréhensible de la dialectique entre d'une part organisation de la société civile (ex : entreprise, école, instances délibératives et représentatives) et acteurs et d'autre part ces mêmes acteurs et leurs différentes communautés d'appartenance (Ex : Religion, église, région d'origine, famille plus ou moins élargie). Cette conceptualisation d'organisations et de communautés est à situer dans un espace social distinguant l'espace privé, l'espace public (société civile) et l'espace politique.

Ce travail préparatoire permet d'appréhender le contexte dans lequel les questions de modèles et processus d'échange ainsi que des modes de prise en compte des identités et des cultures lors de ces délibérations se posent (troisième partie).

La démarche se veut progressive. Tout d'abord est abordé la conceptualisation dialectique et réflexive du binôme organisation-acteur pour souligner d'une part que cette dialectique et réflexivité est à considérer dans les différentes phases de vie de l'organisation (Définir des objectifs, s'organiser, fonctionner, réfléchir sur ce qu'on a fait) et des acteurs et concernent des acteurs ayant un rôle différent (Tous fonctionnent mais parfois peu organisent et fixent des objectifs hors les leurs).

Je souligne ensuite que même dans ce système organisation-acteurs les dimensions passionnelles, affectives, religieuses même, existent et doivent être prises en compte.

Cette prise en compte des sentiments et émotions me permet enfin d'étendre cette première conceptualisation au binôme communauté-membre de celle-ci, binôme pour lequel se limiter à une rationalité même incluant la prise en compte d'une visée éthique aurait été insuffisant, puis me permet de souligner les dialectiques et réflexivités simultanées d'acteurs, d'organisations et de communautés.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Cette approche évite tout risque d'essentialisation en mettant en exergue la réflexivité, resitue les rôles possibles des personnes dans les organisations ou communautés en soulignant les phases de vie de celles-ci et prend en compte tout type de comportement et de dialectique personne-organisation ou communauté : Personne poussée par ses passions et/ou inspirée par une morale, personne acteur de son destin ou plus ou moins soumise ou contestataire, personne militante agissant ouvertement ou beaucoup plus discrètement, « l'air de rien ».

Cette deuxième partie ne répond donc pas directement à une des questions de ma problématique mais elle doit apporter des éléments

pour considérer les différents modèles de l'échange que sont la conversation, la persuasion, et surtout la délibération et la négociation et souligner les absences, les inégalités et dominations éventuelles, les rapports de force entre les participants à ces échanges que ces organisations et communautés peuvent induire, mettant en cause l'idéal rawlsien ou habermassien d'égalité des participants,

et pour considérer le processus d'un échange, à savoir son caractère plus ou moins organisé, institutionnel, ou au contraire plus ou moins spontané et les conclusions de ces débats, depuis des accommodements ou des ajustements pouvant être fait en toute discrétion par chacun, dans l'espace privé, jusqu'à des décisions politiques s'imposant à tous, dans l'espace politique.

2-1 Distinctions préalables dans l'espace social

Le discours commun sépare nettement le « privé » et le « public », par exemple pour dire que la religion est une affaire « privée ». Toutefois les organisations ou communautés, dont les personnes qui les composent et en sont l'incarnation beaucoup plus que des documents ou des usages, interviennent sur des sujets ayant des impacts dans des espaces sociaux plus ou moins larges. Ainsi, même si une religion est une affaire privée (« vivre sa foi »), le temps et le lieu pour la vivre

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

requiert des décisions dans l'espace public (construire un lieu de culte) et même politique (Permis de construire, fixer des jours fériés confessionnels).

Dans ce mémoire,

le « privé » comprend « intimité et espace domestique »

le « public » comprend l'espace économique et la « société civile »

le « politique » a un espace propre, mais intervient dans les autres espaces en produisant des lois pour les deux autres espaces, surtout pour l'espace public dans les démocraties « libérales » mais également pour l'espace privé.

Dans « espace économique », j'inclus toute organisation qui contribue à l'offre de biens et de services, dont « publics » comme la « santé », « l'éducation », etc, organisations dont les acteurs « gagnent leur vie » en contribuant à cela (en tant que salariés, fonctionnaires, auto-entrepreneurs, gérants, etc..). Cela ne veut pas dire que les dimensions « culturelles », ne serait ce que la culture « dominante », soient absentes de ces organisations (écoles, restaurants, entreprises, SCOOP, etc..) autant du fait de leurs responsables que de leurs employés, au contraire, d'où une dialectique organisation-acteur qui peut avoir une dimension culturelle.

Dans le langage courant, l' « espace économique » est inclus dans la « société civile » qui se distingue du monde politique. La société civile est à compléter par tout le tissu associatif, à priori selon la « loi de 1901 » ou équivalent, en tout cas, « sans but lucratif ». Certaines de ces associations sont explicitement à dimension « culturelle », « religieuse », selon l'origine (CFCM, RMF, CCMTF⁶³, « amicale des ... en France »), d'autres pas du tout (Foot, etc..), d'autres enfin mitigées (danse de salon, Bollywood, orientale, etc..).

Toutefois, Il faut souligner aussi le caractère peut être culturel, et certainement pas universel de

63 CFCM : Conseil Français du Culte Musulman ; RMF : Rassemblement des musulmans de France, proche du Maroc ; CCMTF : Comité de coordination des musulmans turcs de France

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

cette découpe en 3 espaces « privé », public», « politique ». Ce point est vu dans le chapitre 3-5.

Bien entendu, ces trois espaces « privé », « public» et « politique » sont à associer aux sphères de A. Honneth, Sphères dites « de l'amour », « juridico-politique » (droits fondamentaux), « estime sociale ». Cette association va déjà permettre d'esquisser le contexte, les thèmes et la portée des décisions des délibérations, objet de la partie 3 :

Dans chacune de ses 3 sphères, A. Honneth décrit ce qu'elles devraient contenir (Voir tableau du chapitre 1-2-2 *Nécessité de quelle appartenance ?*), chaque sphère (« amour », « juridico-politique », « estime sociale ») étant plus primordiale que la suivante citée.

Les contenus de ces 3 sphères procèdent des décisions de «délibération », « délibération » dans l'un ou l'autre des espaces « privé », public», « politique », les guillemets associés au terme « délibération » indiquant que ces décisions peuvent aussi bien être le produit de rapports de domination que des divers modes d'échanges (conversation, rhétorique, délibération, négociation) qui seront exposés dans le chapitre 3-2. *d'autres modèles d'échange*, la portée de ces décisions procédant de l'espace (« privé », public», « politique ») dans lequel elles ont été prises : De la portée la plus large, universelle, pour l'espace « politique », à la plus restreinte pour l'espace « privé », la portée des décisions prises dans l'espace « public» se limitant en général à l'organisation (Institution, entreprises, associations, etc..) dans laquelle elle a été prise.

En considérant les recouvrement entre ces différentes sphères et espaces, la sphère « de l'amour » recoupant largement l'espace « privé », la sphère« juridico-politique » procédant largement de l'espace « politique », même si son contenu concerne aussi les espaces « privé » (Ex : Droit des enfants à l'éducation sans discrimination sexiste) et « public », et la sphère « estime sociale » procédant largement de l'espace «public», même si son contenu est parfois garanti ou confirmé dans l'espace «politique» (Ex : accords de partenaires sociaux repris dans une loi), il semble y avoir une contradiction entre l'importance selon A. Honneth (« Amour » puis « juridico-

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

politique » puis « estime sociale ») et la portée d'une décision, selon qu'elle est « privée », publique », « politique ». Dans un État libéral cela est concevable dans la mesure où il a le souci absolu de la liberté individuelle se traduisant par le minimum d'intrusion dans l'espace privé. Dans un État républicain, ayant pour objectif de supprimer toute domination arbitraire, y compris dans l'espace « privé », cela est un problème : Des manques dans la sphère « juridico-politique » à l'intérieur de l'espace « privé » peuvent être objets de délibérations au niveau politique (Ex : En France, droit des femmes mariées à ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari, loi votée en 1965). Mais d'après ma thèse cela ne suffit pas compte tenu de l'importance existentielle de ce que doit contenir la sphère de l'amour selon A. Honneth : Des remises en cause du contenu de la sphère de l'amour, en général donc dans l'espace privé, doivent être pris en compte dans des délibérations « publiques » et peut-être même « politiques ». Cette prise en compte sera esquissée dans le chapitre 3-4 *Des passions au dialogue « raisonnable » entre parties prenantes* et explicitée dans le chapitre 3-7 *Proposition d'une démarche d'arbitrage*. Mais avant cela, il est nécessaire de mieux expliciter le contexte social qui favorise ou non la domination et la réflexivité de toute personne susceptible de participer ou non à une délibération.

2-2 Pour une Conception dialectique et réflexive organisation-acteurs

Afin de mieux faire ressortir le poids (et peut-être la « domination ») des organisations, des communautés et des acteurs je propose une conceptualisation réflexive et évolutive des dialectiques :

Organisation (Etat) <---> acteurs et Acteurs <-----> communautés

Compte tenu de la première partie, cette conceptualisation respecte les présupposés suivants :

Organisations et communautés ne sont pas essentialistes, figées, mais évoluent,

Cette évolution procède d'une dialectique entre acteurs et organisation, d'une réflexivité de

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

chaque acteur, seul ou avec d'autres, selon le rôle qui lui est assigné ET son « équation personnelle », mais également d'une réflexivité plus ou moins institutionnalisée d'une organisation ou communauté,

chaque acteur peut être à la fois dans des organisations et des communautés et a un rôle assigné dans chacune,

Cette conceptualisation est proposée en 2 étapes, compte tenu des auteurs invoqués :

Dialectique et réflexivité Organisation <---> acteurs en se limitant à la dimension « raisonnable »

Dialectique et réflexivité Organisation <---> acteurs et Acteurs <-----> communautés avec les dimensions « passionnelles » et « sacré » en s'appuyant sur Durkheim et Spinoza.

Cette conception similaire pour une organisation et chaque acteur dans celle-ci repose sur la dialectique organisation-acteur et la réflexivité explicitement évoquées par A. Giddens avec sa définition de la « dualité du structurel » (« *Duality of structure* ») à savoir « *La structure est considérée comme à la fois le moyen et le résultat des actions qu'elle organise ; les propriétés structurales des systèmes sociaux n'existent pas hors de l'action mais sont impliquées simultanément dans sa production et sa reproduction*⁶⁴ » (« *Structure as the medium and outcome of the conduct it recursively organizes; the structural properties of social systems do not exist outside of action but are chronically implicated in its production and reproduction* »⁶⁵).

Toutefois, cette conceptualisation serait bien limitée si elle ne permettait que de souligner l'exécution et la remise en cause éventuelle des actions de routine promulguées sans pouvoir se donner les moyens d'interroger les organisations et les objectifs qui ont motivées ces actions de

64 Traduction personnelle

65 Constitution of Society by A. Giddens, Berkeley University of California Press, 1984 ~ Extracts and Annotations

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

routines promulguées, et même sans interroger l'éthique qui semble inspirer les objectifs fixés et les organisations ad hoc, aussi bien au niveau de l'organisation que de l'acteur. Cette conception serait également bien limitée si elle ne prenait pas en compte les différences de statut, de responsabilité, de pouvoir qui existent entre acteurs, différences sur lesquels n'insiste guère A. Giddens. Nous verrons d'ailleurs au chapitre 3-1 *Modèles de délibération* que l'exigence du débat public habermassien rend nécessaire cette contextualisation.

La dialectique et réflexivité du binôme organisation-acteur sont à considérer durant toute la vie de l'organisation et des acteurs et concernent des acteurs ayant un rôle différent selon les phases de vie que peuvent être (1) la définition ou l'évolution de grands principes, (2) d'objectifs, (3) d'organisation avec ses règles et procédures à suivre et (4) le fonctionnement quotidien en respectant plus ou moins ce qui a été défini ou modifié dans les phases de définition ou d'évolution, évolutions pouvant être décidées suite à des échanges d'analyse (5) et de réflexivité (6) vers les phases (4), (3), (2) et même (1).

Les grands principes (1) peuvent se concrétiser dans une charte issue d'une délibération solennelle. Les objectifs (2) peuvent être définis par une assemblée générale ou un conseil d'administration des principaux actionnaires. L'Organisation avec ses règles et procédures (3) est l'affaire du bureau d'une association ou de cadres dirigeants d'une société. Mais tout les acteurs fonctionnent (4), agissent en respectant plus ou moins les règles et ce d'autant plus qu'ils ont d'autres objectifs (2) que ceux de l'organisation et un point de vue différent quant à l'organisation (3) et le rôle qu'ils veulent y avoir.

Les phases 5 et 6 (évaluation et réflexivité) peuvent être formelles, lors de « délibérations » ou « négociations » ou au fil de l'eau à l'initiative des organisations ou des acteurs eux-mêmes (jusqu'à forcer une évolution sans le dire, en sous-main).

Ce travail d'évaluation et de réflexivité au fil de l'eau est ponctuel au niveau de chacun, mais

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

permanent en considérant l'ensemble des acteurs, travail qui recrée l'organisation par petite touche, petite modifications de process, d'objectifs, de principes même, ces évolutions pouvant être, à terme, supprimées ou pérennisées lors de délibérations plus formalisées.

Cette analyse peut être faite au niveau de chacune des organisations et des communautés qui la constituent, où l'action ne succède pas toujours à une argumentation clairement dite et exposée.

Cette conceptualisation permet de montrer clairement où se situent les acteurs ayant une influence forte sur l'organisation (objectifs, organisation et règles). Cela est bien sûr à prendre en compte dans la partie 3 à propos de la délibération publique, de son process et de son modèle d'échange.

2-3 Prise en compte des communautés

Notre conceptualisation présentée en 2-2 est fondée sur le caractère « tracté », « visée éthique » ou par objectif des organisations et des acteurs, à savoir chez qui visée et objectifs conditionnent de manière rationnelle et raisonnable l'organisation, procédures et, raisonnablement, les actions effectives.

La conception spinoziste de l'acteur conduit à privilégier une conceptualisation basée sur les solidarités mécaniques⁶⁶ plutôt que organiques, en reprenant les termes de Durkheim, à savoir une vie « poussée », et donc

notre conceptualisation devrait prendre en compte soit le caractère « tracté » ou « visé » de la vie, soit le caractère « poussé »⁶⁷ de la vie (ex : A propos de solidarités mécaniques dans des communautés se traduisant par le respect du « pouvoir de la multitudes » de ses rites et organisation

66 Selon Durkheim dans « la division du travail » : « Dans les sociétés où cette solidarité est très développée, l'individu ne s'appartient pas c'est littéralement une chose dont dispose la société »

67 « Pas de volonté chez Spinoza, mais des volitions ; pas de « liberté », mais des déterminations ; pas de « tractions » finalistes, mais des propulsions. Car le conatus est fondamentalement poussée, et seules les reconstructions téléologiques ex post du désir parviennent à le faire oublier. » dans « Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle présente » de F. Lordon

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

parce qu'on y appartient, et sans présupposé clair sur son propre avenir), caractère « tracté » et caractère « poussé » de la vie pouvant entrer en contradiction et en conflit chez le même acteur.

Hors, la succession des phases de vie des organisations socio-économiques présentée repose plutôt sur une solidarité organique et correspond à une vie « tractée » mais cela est différent selon les acteurs par exemple dans une organisation de salariés : Plutôt « tractée » chez les cadres ou responsables, plutôt « poussée » chez les employés et ouvriers car ils se considèrent souvent comme trop peu autonomes pour avoir la possibilité de se définir des objectifs à priori dans le cadre de leur entreprise.

Par contre, dans certaines communautés, en particulier les moins hiérarchisées, la solidarité peut être « très mécanique » à quoi correspond donc le caractère « poussé » de la vie de leurs acteurs. Par exemple, elles n'ont d'autre objectif que d'assurer leur pérennité, le respect ou l'évolution des traditions étant considéré à l'aune de cet objectif.

La conception que je propose est donc complétée sur 3 points :

La personne est à la fois en relation d'une part avec une ou des organisations sociales (en tant que citoyen, salarié, parent d'élève par exemple) et d'autre part avec une ou des communautés (portugaise, Afrique du Nord, musulmane par exemple),

Notamment à propos des communautés, la phase (1) « grands principes » comprend également « vision du monde » et « sacré » avec parfois un lien direct et impératif avec organisations et actions promulguées (3) et actions effectivement réalisées (4) par exemple si certaines règles sont « sacrées » sans être continuellement fondées sur des objectifs (2) qui ne sont peut être plus d'actualité (ex : Ne pas manger de porc pour éviter le ténia ou ver solitaire),

Enfin, la dimension « affective » et « passion » sera prise en compte dans les relations de la personne avec sa ou ses communautés et peut-être même avec les organisations sociales, ceci pour

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

souligner que la relation dialectique n'est pas toujours fondée sur des considérations et discours raisonnables, rationnels. Ainsi, un acteur peut ne pas être d'accord avec telle procédure à suivre de son entreprise, mais la respectera soit par crainte soit pour faire plaisir ... ou le contraire (il est d'accord mais par colère, animosité envers son supérieur ou pour faire plaisir à quelqu'un de sa communauté, il ne la respecte pas).

Cette dimension « affective » est d'autant plus forte que l'acteur se trouve impliqué dans plusieurs dialectiques simultanées, permanentes, entre communautés ou organisations avec les déchirements, les risques d'être bâtards ou barbares, d'être traître à sa communauté comme le souligne P. Macherey : « *la personne qui est en proie à cette fluctuatio animi, comme l'appelle Spinoza, ne sait plus où elle est, ni où elle en est, car elle est écartelée entre plusieurs pôles de référence dont il lui est impossible d'effectuer la synthèse ; comme dirait Pascal, elle est « au rouet » de sa misère et de sa grandeur, privée de repères fixes qui lui permettraient de stabiliser sa position* »⁶⁸. En tout cas, cette dialectique ne peut être réduite, en reprenant les termes de C. Jaquet à « *un face à face entre un être singulier et son milieu dans une logique individualiste atomistique.* »⁶⁹ : Organisations sociales et communautés ont un poids certain.

2-4 Conclusion

Cette deuxième partie ne répond donc pas directement à une des questions de ma problématique mais elle apporte des éléments

pour considérer les différents modèles de l'échange que sont la conversation, la persuasion, et surtout la délibération et la négociation et souligner les absences, les inégalités et dominations éventuelles, les rapports de force entre les participants à ces échanges que ces organisations et communautés peuvent induire de part leur implication et rôles durant leurs

68 P. Macherey : compte rendu de Chantal Jaquet, "Les transclasses ou la non reproduction"

69 C. Jaquet : Les transclasses ou la non-reproduction, PUF 2014, p 95

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

différentes phases de vie (phase 1 à phase 5), mettant en cause l'idéal rawlsien ou habermassien d'égalité des participants.

et pour considérer le processus d'un échange, à savoir son caractère plus ou moins organisé, institutionnel, ou au contraire plus ou moins spontané et les conclusions de ces débats, depuis des accommodements ou des ajustements pouvant être fait en toute discrétion par chacun, dans l'espace privé, jusqu'à des décisions politiques s'imposant à tous, dans l'espace politique.

Cette conceptualisation d'organisations et de communautés permet également de considérer les prémisses qui provoquent ces débats (*Réaction passionnelle, constat d'écart à la règle ou au rite, respect ou irrespect des organisations, des objectifs ou des principes*).

Ces éléments font de plus apparaître qu'aussi bien les organisations, les communautés que les acteurs ont des phases de vie assez similaires, avec une réflexivité vers chaque phase rendant possible aussi bien mise en place, évolution qu'essentialisation. Ces éléments de réponse font apparaître également que le moteur et l'inspiration de ces mises en place, évolutions ou essentialisation relèvent autant des passions que de la raison.

Ces éléments de réponse soulignent enfin que le comportement effectif de chaque personne peut être en adéquation ou en contradiction avec les caractéristiques et les visées des organisations et des communautés auxquelles il appartient, avec les décisions prises lors des délibérations et ce en agissant de façon plus ou moins publique ou discrète.

Partie 3 : Quelles délibérations ?

Cette troisième partie doit étayer la réponse positive de principe donnée aux deux premières questions de ma problématique dès la fin de la première partie :

Un débat public peut-il être initialisé et conduit lorsque ses prémisses, à savoir des discours, discours rapportant des faits, des dires et des opinions, contiennent et/ou provoquent une forte charge passionnelle ?

Faut-il que le débat évacue et ignore, ou prenne en compte cette charge passionnelle ?

Rappelons que cette réponse positive de principe à ces deux questions est nécessaire dans la mesure où la première partie a répondu à la troisième question de ma problématique à propos de l'origine principale des passions, à savoir le besoin existentiel d'appartenance et le caractère « sacré », intouchable, de certains rites ou conceptions (telle celle de la vie humaine), et a répondu également à la quatrième question sur le statut, le rôle des éléments d'identité culturelles, à savoir pour acquérir, pérenniser une appartenance et pour l'exprimer.

Mais l'objectif principal de cette troisième partie est de répondre à la cinquième question de ma problématique : *quelle démarche d'arbitrage est-il possible de proposer à l'occasion de débats publics ou à suggérer à chacun devant décider ?*

Auparavant, autant pour étayer la réponse positive de principe donnée aux deux premières questions de ma problématique que pour répondre cette cinquième question, il me faut approfondir le concept de débat ou délibération publique en apportant des réponses aux deux questions intermédiaires :

Quelles sont les processus et modèles d'échange à prendre en compte, depuis ceux organisés « officiellement », jusqu'à ceux au quotidien, informels et plus ou moins verbalisés, issus bien souvent de rencontres et de débats intérieurs, et pouvant se concrétiser par des décisions et actions visibles aux

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

yeux de tous, une montée en puissance de ces débats « diffus » et des décisions associées sur un sujet donné pouvant provoquer un débat public plus officiel ?

Comment transformer un discours et des échanges inspirés par des passions, en un dialogue « raisonnable » entre les diverses parties prenantes ?

Des éléments de réponse à la première question intermédiaire ont été apportés par la deuxième partie. Ils seront repris dans les deux chapitres suivants à propos des « grandes » délibérations institutionnelles et à propos d'autres types de délibérations.

La réponse à la dernière interrogation intermédiaire doit étayer les réponses positives données aux deux premières questions de ma problématique à l'issue de la première partie. Cette réponse ainsi que la réponse à la cinquième question de ma problématique seront élaborées en considérant les trois modes de prise en compte des identités et des cultures de Rawls, Taylor et Habermas afin de déterminer ceux permettant au mieux l'expression des passions et du vécu, et en considérant également les trois approches présentées de façon plus concrètes par Avigai Eisenberg⁷⁰ afin de proposer une démarche d'arbitrage dérivée de sa « difference-based approach » dans laquelle les éléments d'identité « culturels » sont appréciés à l'aune des appartenances mises en cause dans l'une des trois sphères de reconnaissance que sont les sphères « de l'amour », « juridico-politique », « estime sociale » définies par A. Honneth.

3-1 Procédure « idéale » de « grande » délibération publique

D'après J. Cohen, « *La notion de démocratie délibérative a ses racines dans l'idéal intuitif d'une association démocratique dans laquelle la justification des termes et des conditions d'association procède par l'argumentation et le raisonnement publics entre citoyens égaux. Dans un tel ordre politique, les citoyens partagent un engagement à résoudre les problèmes de choix collectif par le raisonnement public.*⁷¹ ».

⁷⁰ Avigai. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

⁷¹ J. Cohen, « Délibération et légitimité démocratique » (1989) in C. Girard Et A. Le Goff éd., La démocratie délibérative, op. cit., p. 216. Formulation est issue d'un texte reconnu comme canonique par Habermas et Rawls.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

De cette formulation « canonique » nous retiendrons surtout « résoudre les problèmes de choix collectif » en liant cet objectif et cette méthode à ce que souligne Charles Girard « c'est parce que les citoyens ne savent que partiellement, provisoirement et confusément ce qu'ils veulent que la politique démocratique doit être délibérative. La délibération de tous est requise pour que chaque citoyen puisse disposer de moyens égaux pour contester publiquement les représentations qui sont faites de son (ses) intérêt (s)⁷² ».

Ces deux citations permettent de mieux préciser l'objectif d'une délibération portée par une instance institutionnelle telle le C.C.N.E : S'agit il de dire des choix s'appliquant à tous par le biais de lois ou de décider collectivement de critères de choix fondés sur des représentations communes, critères permettant ensuite à chacun dans son rôle (parlementaire ou personne directement confronté au problème) de mieux discerner ce qu'il veut et à choisir lui-même.

Nous retiendrons également « par l'argumentation et le raisonnement publics entre citoyens égaux », en confrontant cette exigence à la composition de toute instance délibérative.

Sachant qu' « Il y a délibération lorsque des individus libres communiquent en échangeant des arguments pour arriver à une décision⁷³ » Joshua Cohen relève 4 critères de délibération idéale⁷⁴ :

1- Les individus doivent être libres, c'est-à-dire que « les participants ne se considèrent liés que par les résultats de leur délibération » et « les participants supposent qu'ils peuvent agir à partir des résultats de la délibération et considèrent le fait qu'une certaine décision a été atteinte par leur délibération comme une raison suffisante de s'y conformer. »

Néanmoins, sur un sujet complexe relevant d'une « vision du monde » telle la fin de vie, le C.C.N.E. n'a pas été en mesure de formuler un seul avis⁷⁵ qui n'aurait de toute manière pas eu force de loi mais a fait trois types de recommandations.

2- La délibération est raisonnée. Suivant Habermas, pour qui « aucune contrainte ne [doit]

72 Bernard Reber : Vertus et limites de la démocratie délibérative, Introduction

73 Baudin Roman : apports de la démocratie délibérative ; Majeure Alternative Management – HEC Paris 2013-2014

74 Cohen Joshua (1989). « Délibération et légitimité démocratique ». In : La démocratie délibérative

75 Rapport du CCNE sur le débat public concernant la fin de vie du 21 Octobre 2014

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

s'exerce[r] que celle du meilleur argument » Joshua Cohen considère que les arguments opposés lors de la délibération doivent être des raisons acceptables par autrui. La délibération, selon lui, est avant tout l'exercice de la justification. Comme le note Jon Elster, « par le fait même que nous nous engageons dans le contexte d'un débat public (c'est-à-dire par le fait même que nous argumentons au lieu de négocier) nous excluons la possibilité de recourir à certains types de raisons », et en particulier les raisons égoïstes ou de mauvaise foi.

Ainsi, si l'expression de passions, de sentiments est prise en compte dans une délibération, il faut non seulement que cette expression soit considérée comme ne procédant pas de raisons égoïstes ou de mauvaise foi, mais qu'elle puisse se fonder sur des raisons ou causes compréhensibles par autrui.

3- Les parties doivent être égales. « A chaque étape du processus délibératif, toute personne dotée de capacités délibératives occupe une position égale à celle des autres ».

La composition de toute instance de délibération est à considérer en mesurant l'écart avec ce critère, notamment en pointant des absences éventuelles, des personnes non représentatives ou n'ayant pas de capacités ou de mandats délibératifs.

4- Enfin, la délibération vise à atteindre un consensus rationnellement motivé. C'est-à-dire qu'il faut «trouver des raisons qui soient convaincantes pour tous » ;

ce critère représente un horizon, car il est rare de trouver des raisons consensuelles dans le cadre de l'exercice de la justification ⁷⁶».

Cette dernière remarque, « réaliste », ne doit pas faire oublier que cet idéal du consensus doit être une visée.

Ce chapitre a donc décrit un modèle d'échange dans une instance ou une assemblée appelé « délibération ». D'autres modèles d'échanges existants sont à envisager dans la mesure où d'une part celui-ci ne prend pas explicitement en compte les passions, les sentiments et d'autre part que des points de vue plus sociaux sont à prendre en compte. C'est l'objet du chapitre suivant 3-2

76 Cité par Baudin Roman Ibid

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

D'autres modèles d'échanges et du chapitre 3-4 Des passions au dialogue « raisonnable » entre parties prenantes.

De plus, à elle seule, une instance de délibération n'assure pas la mise en œuvre complète des délibérations publiques depuis ses prémisses jusqu'à la promulgation éventuelle de lois à respecter par tous. Il convient donc de situer le processus d'échange dans les divers espaces sociaux (espace « privé », « public », « politique ») dans lesquels il se développe, à savoir les différentes instances qui se saisissent d'un débat ou qui en sont saisis (exemple : C.C.N.E, C.F.C.M⁷⁷), d'autres instances qui s'appuient sur les avis des premières (Commissions parlementaires, parlement) et d'autres encore, y compris des individus, qui prennent plus ou moins en compte ces avis par le biais de multiples relais informatifs ou respectent plus ou moins les lois éventuellement promulguées, le modèle d'échange dans chaque espace social n'étant donc pas forcément une « pure » délibération. C'est l'objet du chapitre 3-3 « *De multiples processus d'échanges* ».

3-2 D'autres modèles d'échanges

Selon S. Lavelle⁷⁸ « *La démocratie délibérative et le débat public peuvent être appréhendés du point de vue théorique et pratique selon au moins deux approches méthodologiques qui recoupent à peu de choses près l'opposition entre idéalisme et réalisme. La première approche (l'idéalisme) stipule que le débat public, en tant que modalité de l'activité de communication orientée vers l'entente, est nécessairement soumis aux normes implicites d'une situation idéale de parole. La deuxième approche (le réalisme) stipule quant à elle que le débat public, en tant que modalité des rapports de domination s'exerçant au sein d'un champ de forces politiques, est nécessairement soumis à la réalité des conflits d'intérêt, de classe et de pouvoir. On aura reconnu l'opposition classique entre deux approches, l'une philosophique, l'autre sociologique, et entre deux représentants majeurs et presque caricaturaux, pour ainsi dire, de ces deux approches : respectivement, Jürgen Habermas (« l'agir communicationnel et l'éthique de la discussion ») et Pierre Bourdieu (« le champ politique et l'habitus socio-linguistique »).*

⁷⁷ C.C.N.E : Comité consultatif national d'Éthique ; CFCM : Comité français du culte musulman

⁷⁸ Sylvain Lavelle : « La politique de la discussion. La dynamique du débat public entre conversation et négociation », in Cécile Blatrix et al., *Le débat public* : une expérience française de démocratie participative, La Découverte « Recherches », 2007 (), p. 353-366

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

La première approche, « philosophique », est celle sur laquelle repose l'idéal de délibération du chapitre précédent. La deuxième approche, « sociologique », est celle suggérée dans la conceptualisation de la partie 2, conceptualisation qui tempère néanmoins la domination et la programmation de l'individu par les organisations que présente Bourdieu. Mais comme le remarque S. Lavelle, « *Il reste que, malgré ses déclarations assez hostiles à l'égard de l'agir communicationnel et de l'éthique de la discussion de Habermas, Bourdieu valorise un idéal de la démocratie lié à des structures de communication qui au final n'est pas si éloigné de celui de Habermas* », ce qui nous fonde à considérer le modèle d'Habermas comme une référence, avec celui de Rawls.

Ainsi, en reprenant les phases de vie de la dialectique organisation-personne-communauté décrites dans la partie 2, nous pouvons à la fois situer les échanges dans ces phases de vie et définir les participants à ces échanges :

Ces échanges se situent dans la phase 5 (analyse au regard d'un sujet donné) et la phase 6 (réflexivité, à savoir décisions à propos du respect des règles (phase 4) ou de l'évolution de ces règles (phase 3) ou de l'évolution des objectifs (phase 2) ou de l'évolution de ce qui inspire l'organisation ou la communauté (phase 1)).

Ces échanges, comme cela sera développé dans le chapitre 3-3 « *De multiples processus d'échanges* » peuvent être institutionnels, mis en place par des organisations, en particulier dans l'espace politique, ou plus restreints, dans les espaces « public » ou « privé ». Les échanges plus institutionnels doivent prendre en compte, ne pas ignorer, les résultats, la réflexivité mis en œuvre suite à des échanges de moindre envergure. Parmi ces résultats, il y a souvent les écarts constatés à la règle (phase 4, exemple : Règles plus ou moins tacites régissant les relations avec « d'autres » communautés), ces écarts constatés étant bien souvent les prémisses de ces échanges plus institutionnels.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

La prise en compte de ces phases indiquent clairement les personnes qui doivent être reconnues, participer aux échanges et être écoutées y compris lorsqu'elles s'expriment avec passion et expriment des passions et des sentiments, en particulier des personnes n'ayant pas leur mot à dire lors des phases de 1 à 3, de part leur rôle assigné, mais devant obéir aux règles (phase 4) et se permettant (suite à des débats de moindre niveau ou en leur fort intérieur) de s'en écarter ou de les enfreindre.

Bien entendu, selon les objectifs de la délibération (faire appliquer les règles, modifier l'organisation et ses règles, remettre en cause certains objectifs, faire évoluer une « charte » inspiratrice), d'autres participants sont requis, notamment ceux ayant des responsabilités relatifs aux objectifs cités, responsabilités et pouvoirs qui sont plus ou moins acceptés.

La conceptualisation organisation-personne-communauté faite dans la partie 2 souligne les différentes dialectiques possibles, avec plus ou moins de liberté, de dépendance, de domination, d'intérêts en jeu et donne à penser que le modèle d'échange, quel que soit le statut institutionnel ou plus restreint de celui-ci, n'est pas toujours la délibération.

Sylvain Lavelle présente quatre modèles d'échange (nommés respectivement dialogique, rhétorique, boulésique et diplomatique), lesquels correspondent à autant de types idéaux⁷⁹

DIALOGIQUE (conversation)	RHÉTORIQUE (persuasion)
<i>Discussion libre et ouverte</i> de tous arguments et idées <i>Égalité des participants</i> successivement orateurs et auditeurs	<i>Sélection institutionnelle</i> des participants et des thèmes <i>Inégalité des rôles</i> et des compétences oratoires

⁷⁹ Le terme d'échange comprend aussi bien l'échange verbal que l'échange non verbal, le second mode étant présent de façon implicite ou explicite dans l'ensemble des types idéaux (tableau et note de Sylvain Lavelle dans « La politique de la discussion. La dynamique du débat public entre conversation et négociation », in Cécile Blatrix et al., Le débat public : une expérience française de démocratie participative, La Découverte « Recherches », 2007 (), p. 353-366

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

<i>Respect de la force du meilleur argument</i> usage exclusif d'arguments, exigence de sincérité et échange coopératif (recherche du bien commun)	<i>Visée d'adhésion d'autrui</i> appel possible aux émotions, pas d'exigence de sincérité et échange agonistique (recherche de la victoire de son opinion)
BOULÉSIQUE (délibération)	DIPLOMATIQUE (négociation)
<i>Discussion contradictoire</i> de tous arguments et idées <i>Égalité des participants</i> comme pourvoyeurs d'arguments <i>Force de l'inventaire d'arguments</i> usage exclusif d'arguments, exigence d'exhaustivité et échange éclairant (recherche de la meilleure décision)	<i>Conciliation négociée</i> des intérêts et revendications <i>Inégalité des positions</i> des compétences et des ressources sociales <i>Souci de compromis avec autrui</i> usage possible de promesses et menaces, pas d'exigence d'exhaustivité et échange coopératif (recherche de l'intérêt mutuel)

Durant le même échange et lors d'échanges successifs sur le même sujet, ces quatre modèles d'échanges peuvent se succéder ou même exister simultanément dans une assemblée nombreuse.

Ainsi, un « grand » débat peut commencer par un large tour d'horizon sur le modèle « conversation » et se terminer, à propos de « points durs », sur le modèle « persuasion et négociation » quant aux choix des arguments et l'utilisation de rapports de force. Toutefois, ces deux modèles (« persuasion et négociation ») excluent d'une part tous ceux qui n'ont pas de compétences oratoires particulières et tous ceux qui n'ont pas de pouvoirs, ces deux catégories se recouvrant largement et constituant la plus grande partie de la population. Que ce soit dans un État libéral ou dans une République, Il faut dans tout échange se garder des modèles « persuasion et négociation » et privilégier les modèles « conversation et délibération » pour que les décisions prises soient

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

appliquées et respectées de manière pérenne par tous, et aient donc valeur ontologique, « transcendance faible » comme le rappelle Muriel Ruol (« *la portée «d'emblée socio-ontologique de l'argumentation publique»*) en soulignant que : « *Le point de vue moral est en effet déjà inhérent « aux rapports complexes de reconnaissance dans lesquels les personnes qui participent à une formation discursive de l'opinion et de la volonté à propos de questions pratiques doivent (au sens d'une contrainte transcendantale faible) s'engager*⁸⁰».

3-3 De multiples processus d'échanges

Même dans la sphère politique, il n'y a pas d'unique délibération partant de prémisses et aboutissant à des lois à respecter par tous, que ce soient des « libertés » ou des droits positifs (claim-rights) de la typologie de Hohfeld⁸¹.

Comme le laisse prévoir la conceptualisation de la partie 2, des échanges, quels qu'en soient les modèles, peuvent naître dans un espace (« politique », « public », « privé ») de l'espace social puis se développer ou non dans d'autres (Voir chapitre 2-1 *Distinctions préalables dans l'espace social*). Dans cette partie 2, je souligne aussi le caractère peut être culturel, et certainement pas universel de cette découpe en 3 espaces. Dans le chapitre « 3-5 *Trois modes de prise en compte des identités et des cultures* », j'évalue l'importance de cette hypothèse d'universalité de cette découpe chez Rawls et Habermas.

A titre illustratif, je reprend les quatre thèmes évoqués dans l'introduction pour les analyser en terme de processus d'échange :

Conception de la vie humaine, son début et sa fin

Place, statut de la femme,

80 DJP, p. 40. « doivent » souligné par Habermas cité par Muriel Ruol in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recouplement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle.

81 W.N. Hohfeld : Some Fundamental Legal Conceptions as Applied in Judicial Reasoning in The Yale Law Journal, Vol. 23, No. 1. (Nov., 1913), pp. 16-59

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Les signes distinctifs d'une religion,

La prise en compte de rites imprégnant la vie quotidienne, tels ceux liés à l'alimentation.

A propos de « *Conception de la vie humaine, son début et sa fin* », les délibérations et avis du C.C.N.E.⁸² suite à la saisine gouvernementale qui lui a été faite, se situent dans l'espace politique. Néanmoins, les prémisses de ces débats se situent dans l'espace « privé » et dans l'espace « public », plus précisément l'espace économique. Dans l'espace privé, des couples hétérosexuels non fertiles et des couples homosexuels n'ont pas attendu ces avis pour discuter entre eux ou en association et pour décider d'une PMA ou d'une G.P.A., de même les proches de personnes incurables pour décider d'une assistance au suicide ou d'un geste létal. Ces décisions ont défrayé la chronique, conduit à des échanges médiatiques dans l'espace « public » et ne sont pas pour rien dans ces deux saisines du C.C.N.E.. En outre, certaines décisions prises dans l'espace « privé » n'auraient pas été possible sans des résultats médicaux suite aux investissements de recherche réalisés dans l'espace économique, investissements décidés certainement suite à des échanges dans lesquelles des raisons économiques, que certains considèrent comme des intérêts égoïstes, ont eu leur place. Ces avis du C.C.N.E. ont conduit à une nouvelle loi sur la fin de vie et peuvent éclairer de nouvelles délibérations et cas de conscience dans les espaces « public » ou « privé » par l'intermédiaire de tout moyen d'information en faisant état ou débat. En tout état de cause les différentes conceptions de la vie et de la personne, évoquées par le C.C.N.E. pour fonder son avis négatif sur la G.P.A. ou ses trois types de recommandations pour la fin de vie, peuvent être considérées comme « sacrées » par différentes cultures dont religions, mais pas pour les mêmes raisons selon chacune.

A propos de la « *Place, statut de la femme* », le statut officiel de la femme en France et ailleurs dans le « monde occidental » est le résultat de nombreux débats et luttes, partant des espaces privé et public, puis repris dans l'espace politique pour aboutir à diverses lois. Dans les espaces privé et

82 CCNE avis 110 gestation pour autrui et Rapport sur le débat public concernant la fin de vie du 21 Octobre 2014

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

public ces lois ne sont pas toujours bien respectées notamment dans des communautés trop nouvellement établies pour avoir vécu et intégré ces évolutions et s'être départies de leurs traditions. Dans ces communautés et autour d'elles, des débats passionnés peuvent avoir lieu (ne serait ce qu'au sein d'une famille) et des décisions déchirantes peuvent être prises (ex : Renoncer au statut « républicain » de la femme pour ne pas perdre ses attaches communautaires et ce dans un entre-soi caractérisé par une certaine domination), débats et décisions « privés », parfois contraire au droit, dont peuvent se saisir les moyens d'informations entraînant donc des débats « publics », mais sans perspective pour le moment d'une réponse politique ou sociétale plus globale.

Les « *signes distinctifs d'une religion* », existaient dans l'espace public et les « lieux publics » depuis très longtemps, signes non interdits par la loi de 1905 sur la laïcité pour les religions chrétiennes et juives, et sans débat notable sur le sujet pendant toutes ces années. Décidé avant tout dans l'espace « privé » sans mot d'ordre particulier préalable (Mot d'ordre religieux ou affirmation d'une appartenance ?), l'apparition du « voile islamique » comme signe distinctif de la religion musulmane a remis cette liberté en cause. D'après C. Laborde⁸³ le voile est moins perçu comme un signe de sa foi que comme un signe de « *domination religieuse et patriarcale, et donc comme une atteinte au statut de la femme comme citoyenne égale* », bref comme une manifestation de la représentation de la femme dans l'islam comme d'ailleurs dans les religions chrétiennes et juive. Ainsi Saint Paul dans le premier épître aux Corinthiens (11:2-16) écrit : « *L'homme lui ne doit pas se voiler, il est l'image de la gloire de Dieu, mais la femme est la gloire de l'homme... voilà pourquoi elle doit porter la marque de sa dépendance* » (Pour cette raison, dans la plupart des campagnes de France, jusqu'au milieu du xxe siècle, les femmes se couvraient les cheveux d'un fichu, petit foulard de tête, pour aller à l'église) et selon wikipedia « *Dans le judaïsme, la loi impose à la femme de se couvrir la tête, symbole d'appartenance à son mari* ». Bref, le débat « public » qui

83 Cécile Laborde : Français, encore un effort pour être républicains !; Publié dans Raison Publique, n°14, Avril 2011, Paris, PUPS

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

a conduit au débat « politique » était sur un registre « respect du statut de la femme » devant s'opposer à toute représentation religieuse dégradante de celle-ci, mais le débat « politique » n'a pas pu ou voulu continuer dans ce registre, eu égard aux débats déjà très passionnés et a préféré argumenter sur un registre laïc pur et dur en interdisant tout signe religieux dans un lieu public, que ce signe soit un acte de foi au Christ fils de Dieu (croix des chrétiens), un acte de modestie envers Dieu (Kippa), le port de ces signes n'étant d'ailleurs en rien obligatoire pour ces religions, ou un signe de domination masculine et d'isolement de la femme à témoigner, semble t' il obligatoirement, pour la religion musulmane (Le hijab « tout voile placé devant un être ou un objet pour le soustraire à la vue ou l'isoler »). Ceci pour souligner que dans un processus d'échange, dans cet exemple initiative soit « religieuse » soit d'appartenance dans l'espace « privé » au sein de la communauté musulmane, puis débat « public » sur le thème « droits fondamentaux » et enfin débat « politique » sur le thème « laïcité rigoureuse », il n'y a pas forcément une continuité, une rationalité, notamment à cause des passions provoquées, dans le contenu des échanges et les arguments avancés durant tout le processus. La proposition d'arbitrage sur ce sujet, chapitre 4-5, montre que ce sujet aurait pu être traité tout autrement.

Enfin, à propos de « *La prise en compte de rites imprégnant la vie quotidienne, tels ceux liés à l'alimentation* », le processus d'échange relatif aux quick burger « halal » est assez similaire au précédent, sans aller toutefois jusqu'au niveau « politique ». L'ouverture de ces quelques fast food relève d'une initiative et d'un débat « privé » d'une entreprise privée, motivés par un objectif de profit et fondés sur l'existence d'une clientèle suffisante pour rentabiliser cette initiative. Cette initiative privée a suscité un débat « public » important sur des thèmes qui n'avaient rien à voir avec le marketing dans la restauration, thèmes relatifs à la dimension culturelle de la nourriture, à l'intégration d'une communauté mesurée aussi à l'aune de son alimentation, à la stigmatisation éventuelle d'une communauté. Par contre, la fièvre de ce débat public, débat vu de l'étranger comme

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

le révélateur surprenant d'une certaine culture ou spécificité bien française, est retombée sans provoquer d'autres débats, en particulier dans la sphère politique, que ce soit au niveau national ou municipal.

Les modèles d'échanges autant que les processus d'échanges sont donc multiples. Toutefois, quel que soit l'échange élémentaire considéré (Situé dans l'espace « privé, « public», « politique », nombre et représentativité des participants), il doit être possible dans chacun d'être à l'écoute des passions, des sentiments (chapitre 3-4) et de retenir l'un des modes de prise en compte des identités et des cultures (chapitre 3-5).

3-4 Des passions au dialogue « raisonnable » entre parties prenantes

Dans la première partie, j'ai souligné que des passions et des sentiments (de peur, de crainte, de joie) sont évoqués pour expliquer, par exemple, l'acceptation de certaines situations ou décisions, notamment lorsque celles-ci ont trait à l'appartenance et aux droits fondamentaux.

Il s'agit là de sentiments vécus personnellement, vécus parfois longuement, pas toujours exprimés, parfois cachés, sentiments vécus liés à une histoire. Et c'est justement un des objectifs d'une délibération que de pouvoir les exposer, comme lors des différentes commissions de la vérité et de la réconciliation mises en place en Afrique du Sud, Maroc, Rwanda ou comme le propose d'une certaine manière Sandra Laugier et les personnes qu'elle cite à propos de l'éthique du care.⁸⁴ car dit elle « *la personne est vulnérable : c'est ce principe qui ouvre en définitive l'espace des besoins et de leur prise en compte* » (p.28). Il faut reconsidérer la vulnérabilité comme étant l'état de chacun, car « *Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel* », pour reprendre le joli titre de *Patricia Paperman.*»⁸⁵. Sandra Laugier explique le confinement à l'espace privé de toute

84 care enjeux politiques d'une éthique féministe by sandra laugier : Article publié dans Raison publique, n°6, avril 2007, pp. 29-47 ET Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité, sous la direction de Pascale Molinier, Sandra Laugier et Patricia Paperman

85 care enjeux politiques d'une éthique féministe by sandra laugier : Article publié dans Raison publique, n°6, avril 2007, pp. 29-47

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

préoccupation relative aux sentiments et émotions pour mieux souligner l'importance de leur prise en compte publique, en premier lieu dans les délibérations : « *L'assignation des femmes à la sphère domestique a renforcé le rejet de.....ces préoccupations hors du domaine moral et de la sphère publique, les réduisant au rang de sentiments privés dénués de portée morale et politique. Les perspectives du care sont en ce sens porteuses d'une revendication fondamentale concernant l'importance du care pour la vie humaine, des relations qui l'organisent.* »⁸⁶

J'ai souligné également les passions et les sentiments suscités dans un groupe de personne (ex: une communauté de croyants) mais pas dans d'autres, provoqués par des actes, des dires remettant en cause une partie de la « vision du monde » de ce groupe ou quelque chose qu'il considère comme « sacré », intouchable et qui contribue à créer et à exprimer des liens d'appartenance dans celui-ci.

Ces passions et sentiments suscités peuvent bien sûr s'exprimer pendant des échanges dans des discours utilisant une rhétorique dans un registre « émotionnel » et « affectif » aussi bien à propos des thèmes évoqués ci-dessus (ex : Conception de la vie, caricature de) qu'à propos de sujets relevant d'une justice distributive et donc s'ajouter à des arguments plus raisonnables, « tout bien pesé », tels des arguments chiffrés à propos de « juste » salaire. L'utilisation de ce registre émotionnel semble encore plus compréhensible lorsque les sujets abordés font état de souffrance et de sentiments « vécus » relatifs à des situations vécues, situations relatives à la sphère de l'amour (ex : Relations familiales) et/ou à la sphère juridico-politique (ex : Droits fondamentaux).

Mais bien souvent, les codes sociaux de conduite lors d'une délibération aussi bien que l'exigence de *justification*, de « *raisons acceptables par tous* » telle que soulignée dans le chapitre 3-1 *Procédure « idéale » de « grande » délibération publique* semblent exclure à priori l'utilisation d'une rhétorique dans le registre émotionnel, et ce malgré l'intérêt, pour la délibération, d'accepter cette rhétorique d'après I.M. Young : « *La revalorisation du rôle de la rhétorique est liée au rejet de*

86 Ibid

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

la dichotomie entre raison et passion et répond à la distinction que fait Habermas entre fonction communicationnelle du discours rationnel et fonction stratégique du discours rhétorique. Il ne s'agit pas de substituer le pathos à l'argumentation mais de reconnaître que celle-ci peut s'appuyer sur des discours passionnés incluant des aspects émotionnels et affectifs, sur le recours à un langage imagé, mais aussi sur des formes non discursives de communication ».⁸⁷

Certes, même des sujets relevant « du vécu », de l'appartenance à la sphère de l'amour (Liens avec son milieu, ses proches) ou de la sphère juridico-politique (droits fondamentaux) peuvent être exposés de façon « raisonnable », en tout cas « tout en retenu », de manière pudique, mais ce n'est pas donné à tout le monde pour de multiples raisons que des sociologues comme P. Bourdieu développent (Position sociale, habitus).

S'il est impératif, comme souligné dans le chapitre *3-1 Procédure « idéale » de « grande » délibération publique*, que toutes les personnes concernées soient représentées, même les plus humbles et les moins expérimentées aux débats, il est alors nécessaire d'accepter des prises de parole ou des gestes qui commencent passionnément avant de s'apaiser du fait en particulier de la qualité de l'écoute, de l'empathie et de la reconnaissance témoignée, cette dernière remarque soulignant l'intérêt de la délibération habermassienne par rapport à d'autres modèles d'échange comme la négociation.

Quelle que soit la rhétorique utilisée pour échanger, avec ou sans passion, les sujets relevant de la sphère juridico-politique (droits fondamentaux) ou de la sphère « estime sociale » (droits sociaux) sont bien entendu admis dans tout type d'échange. Par contre, les sujets relevant « du vécu », de l'appartenance à la sphère de l'amour (Liens affectifs avec son milieu, ses proches) sont perçus le plus souvent comme étant situés dans la sphère privée et ne doivent donc pas être exposés dans des débats publics. C'est oublier l'importance primordiale, ontologique (nécessité existentielle) de cette

⁸⁷ Charles Girard et Alice Le Goff citant I.M. Young dans « Les théories de la démocratie délibérative », chapitre « Communication et altérité », p. 318.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

appartenance sur laquelle insiste des auteurs comme A. Honneth et M. Walzer évoqués en première partie. C'est oublier également les renoncements à des droits fondamentaux (sphère juridico-politique) ou à des droits sociaux (sphère de l'estime sociale) pour conserver ces attaches affectives primordiales. Il en est de même lorsque ces renoncements sont motivés par le respect de quelque chose (rite, etc..) considérée comme « sacrée » ou lorsque ce qui est perçu comme une profanation de quelque chose de sacré est assimilé à une profonde remise en cause de son existence, de sa dignité.

Ces trois raisons (Importance primordiale, ontologique de l'appartenance affective ; renoncement à des droits fondamentaux ou sociaux ; et remise en cause de son existence, de sa dignité) peuvent être des fils conducteurs possibles pour prendre en compte les passions, les sentiments et le sacré dans les débats publics car ce sont « *des raisons acceptables par autrui* », pour reprendre l'expression de J. Cohen citée au chapitre 3-1, même si bien entendu la robustesse de ces raisons doit être éprouvée et si elles doivent être confrontées à d'autres. En particulier, prendre en compte les sentiments vécus est d'autant plus « *acceptable pour autrui* » que ceux-ci (amour, amitié, crainte, peur, joie, tristesse humiliation etc) et le conatus qu'ils révèlent sont éprouvés universellement dans toute culture même si les raisons qui les provoquent ne sont pas toujours les mêmes, encore que certaines raisons, celles se rapportant à des droits fondamentaux (droit à la vie, à la santé, à un abris et protection, au respect ou non domination arbitraire ou non humiliation) soient universelles si les droits fondamentaux correspondants le sont quelle que soit la culture, ce qui est considéré comme être le cas par tous les philosophes cités plus loin (Honneth, Taylor, Habermas, Rawls certes tous occidentaux).

Les sujets relevant « du vécu », de l'appartenance à la sphère de l'amour étant perçus par beaucoup comme ne devant pas être exposés dans des débats publics, il faut parfois aider à ce qu'ils soient exposés complètement, y compris dans leur dimension affective. Par exemple, si un sujet est

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

du type de ceux évoqués dans le sous-chapitre *1-2-1 Exemple : Débat féminisme et multiculturalisme*, avec d'abord un discours invoquant des éléments culturels pour expliquer des renoncements à des droits ou liberté, il faut aussi encourager la personne à évoquer des raisons plus intimes du type « peur » dont « peur de faire du mal, de décevoir », « crainte », « amitié », « amour de ses proches » si l'on a de bonnes raisons de penser que ces raisons existent. Cet encouragement ne peut se faire que s'il y a un minimum d'empathie, de respect, de reconnaissance, comme l'exige la délibération habermassienne.

Dans la mesure où des éléments d'identité et de culture sont évoqués pour parler d'appartenance et du sacré comme cela est exposé dans la première partie et rappelé dans le paragraphe précédent, éprouver la robustesse des raisons évoquées et les confronter à d'autres raisons nécessite de réfléchir sur les modes de prise en compte des identités et des cultures.

3-5 Trois modes de prise en compte des identités et des cultures

Les trois modes de prise en compte des identités et des cultures que préconisent Rawls⁸⁸, Habermas⁸⁹ et Taylor⁹⁰ recouvrent largement toutes les variantes possibles de perception et d'importance données à celles-ci. Les analyses comparatives « Rawls vs Habermas » faites par Muriel Ruol⁹¹ et P. Pharo⁹² et « Habermas vs Taylor » faites par Janie Pélabay⁹³ permettent de bien cerner les différences de ces trois modes de prise en compte.

J'analyse ses trois modes de prise en compte en les situant dans l'espace social et dans les sphères

88 J. Rawls, *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, Paris, PUF, 1995, p. 234

89 J. Habermas et J. Rawls, *Débat sur la justice politique*, Paris, Cerf, «Humanités», 1997

90 Ch. Taylor, divers écrits dont 1994a, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, trad. D.-A. Canal, Paris, Aubier ; 1995, « Comparison, history, truth », *Philosophical Arguments*, Cambridge Mass., Harvard University Press ; 1996, « Les sources de l'identité moderne », *Les frontières de l'identité*, M. Elbaz, A. Fortin et G. Laforest éd., Québec-Paris, Presses de l'université Laval et L'Harmattan, p. 347-364 ; 1997b, « Compréhension et ethnocentrisme », *La liberté des modernes*, trad. et présent. Ph. de Lara, Paris, PUF.

91 Muriel Ruol in *Revue Philosophique de Louvain*. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recoupement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

92 Patrick Pharo : À propos du débat Habermas-Rawls sur la justice politique." (1990)

93 Janie Pélabay : « Jürgen Habermas et Charles Taylor : jugement interculturel et critique de la tradition », *Tracés*, n° 12 "Faut-il avoir peur du relativisme ?", 2007 /1, pp. 121-135.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

de A. Honneth:

Espaces « privé », « public », « politique » dans lesquels ont été décrits les processus d'échanges et qui indiquent les champs possibles des délibérations et la portée des décisions prises.

Sphères de A. Honneth dites « de l'amour », « juridico-politique » (droits fondamentaux), « estime sociale », dont les contenus, dont peut-être ceux préconisés par A. Honneth, sont les résultats de décisions de plus ou moins grande portée prises avec ou sans délibération, plus ou moins démocratiquement ou suite à des rapports de force.

3-5-1 Rawls vs Habermas

Je propose de partir des propositions de J. Rawls fondées sur les hypothèses, mode de prise en compte des cultures et limite suivantes :

Hypothèses : La position originelle et le voile d'ignorance

Mode de prise en compte des cultures : Le consensus par recoupement

Limite : Affaires publiques

Selon F. D'Agostino, dans son article sur la position originelle de « *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* » cette position originelle, sorte de consensus préalable au débat entre les parties, repose sur deux principes de justice : « *Rawls contends that the most rational choice for the parties in the original position are two principles of justice: The first guarantees the equal basic rights and liberties needed to secure the fundamental interests of free and equal citizens and to pursue a wide range of conceptions of the good. The second principle provides fair equality of educational and employment opportunities enabling all to fairly compete for powers and positions of office; and it secures for all a guaranteed minimum of all-purpose means (including income and wealth) individuals need to pursue their interests and to maintain their self-respect as free and equal persons.* »⁹⁴

94 D'Agostino, Fred, "Original Position", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2008 Edition) substantive revision Tue Sep 9, 2014

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Ces deux principes de justice sont de fait des droits fondamentaux, ceux devant être contenus dans la sphère juridico-politique de A. Honneth, droits, selon Rawls, devant être reconnus à tout être humain par toute culture « raisonnable » : « *Rawls clearly thinks there are certain human rights (see LP sect.10) and natural duties (TJ sects. 19, 51) that apply to all human beings as such* »⁹⁵

Ces deux principes de justice fondant la position originelle garantissent donc des délibérations et des décisions relevant plutôt de la sphère « estime sociale » de A. Honneth car ils « *secure for all a guaranteed minimum of all-purpose means (including income and wealth) individuals need to pursue their interests and to maintain their self-respect as free and equal persons.* »⁹⁶

Ensuite, la deuxième hypothèse pour obtenir des bonnes décisions dans la sphère de l'estime sociale est le voile d'ignorance qui « *répond donc à la nécessité de débarrasser le contrat de toutes les partialités qui l'empêcheraient de produire l'effet que l'on attend de lui, à savoir fonder l'obligation morale des citoyens de se plier aux règles communes* »⁹⁷

Ainsi, grâce à ce voile d'ignorance, débats et décisions sont, pour chaque participant, inspirés d'une part par les deux principes de justice de la position originelle et d'autre part par ses convictions personnelles ancrées dans sa « *vision compréhensive raisonnable* » comme l'explique M.Ruol :

« Au terme, la conception de la justice se voit justifiée à un triple niveau. Tout d'abord, en référence aux valeurs de la culture publique démocratique (justification pro tanto). Ensuite, grâce au recoupement entre ces valeurs et les convictions personnelles accompli par chaque citoyen {justification pleine et entière). Enfin, elle se voit justifiée par la société politique dans son ensemble⁹⁸. «*La justification publique intervient en effet lorsque tous les membres raisonnables de la société politique réalisent une justification de la conception politique partagée, en l'ancrant dans leurs diverses visions compréhensives raisonnables. Dans ce cas les citoyens raisonnables tiennent*

95 D'Agostino, Fred, Ibid

96 D'Agostino, Fred, Ibid

97 Cité par P. Pharo : Jean Fabien Spitz, « John Rawls et la question de la justice sociale », dans *Études*, tome 414 n° 4141, janvier 2011, p. 57.

98 Muriel Ruol in *Revue Philosophique de Louvain*. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recoupement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

*compte les uns des autres et reconnaissent qu'ils ont des doctrines compréhensives raisonnables qui souscrivent à cette conception politique et cette prise en compte mutuelle façonne la qualité morale de la culture publique d'une société politique».*⁹⁹

Nul besoin de reconnaissance explicite des diverses « *doctrines compréhensives raisonnables* » mais seulement de leur capacité à *souscrire à la conception politique* qui fonde la position originelle comme l'explique M. Ruol : « *Ce recouplement n'implique aucune intrusion des arguments «compréhensifs» dans les débats publics. Mais, s'ils ne peuvent pas se référer explicitement aux visions du monde métaphysiques, morales et religieuses, les citoyens peuvent puiser dans celles-ci la force de conviction et de motivation nécessaires pour justifier et accepter la priorité accordée aux principes de la justice politique.* »¹⁰⁰ et d'après cette citation, nul besoin également de connaître et reconnaître ces doctrines compréhensives (« *Ce recouplement n'implique aucune intrusion des arguments «compréhensifs»* ») et ces « *visions du monde métaphysiques, morales et religieuses* » puisqu'il ne faut pas explicitement s'y référer.

J'ai noté précédemment que les sujets abordés dans les débats rawlsiens semblent surtout relever de la sphère « estime sociale » de A. Honneth. De plus, ces sujets, d'après J. Rawls, doivent se limiter aux affaires publiques et non privées, ce qui veut dire dans mon propos que les décisions suite à ces débats se situent dans les espaces « politique » et « public » et non « privé ». Ceci est bien sûr conforme aux deux principes de justice fondant la position originelle : Ils ne disent rien, quant au contenu de ce consensus préalable qu'est la position originelle, sur des sujets relevant de la sphère de l'amour de A. Honneth.

Ainsi, pour résumer le débat rawlsien : Les débats concernent la seule sphère de « l'estime sociale », la position originelle définit la sphère « juridico-politique », la sphère « de l'amour », la plus importante chez A. Honneth, est totalement ignorée par la position originelle et par les débats,

⁹⁹ Cité par M. Ruol : DJP pp 70-71

¹⁰⁰Muriel Ruol in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recouplement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

les diverses doctrines compréhensives, supposées quand même raisonnables, et les visions du monde métaphysiques, morales et religieuses sont tuées même si elles doivent fonder intimement le consensus de chacun. Enfin, selon M. Ruol, « *« La coexistence de fait de doctrines compréhensives incommensurables dans les institutions démocratiques libres conduit en effet les citoyens à limiter les prétentions de leurs visions du monde à la sphère non publique. »*¹⁰¹, c'est à dire limiter leur prétention de vérité à l'espace privé, limitation qui n'a rien d'universelle mais qui « protège » cet espace privé de toute autre prétention de vérité et surtout de tout regard critique extérieur.

La proposition d'Habermas, en plus du mode d'échange « délibération » évoqué au chapitre 3-1 et 3-2, est tout autre. Selon M. Ruol, « *Habermas juge indispensable de dériver l'ensemble des concepts normatifs d'une procédure unique; celle-là même qui régit l'usage public de la raison. Théorie de l'agir communicationnel intègre ainsi dans un même point de vue moral la dimension déontologique de la validité et la dimension pragmatique de l'espace public dans lequel se déroule la justification* »...Pour Habermas il faut prendre en compte « *la portée «d'emblée socio-ontologique de l'argumentation publique»*. *Le point de vue moral est en effet déjà inhérent «aux rapports complexes de reconnaissance dans lesquels les personnes qui participent à une formation discursive de l'opinion et de la volonté à propos de questions pratiques doivent (au sens d'une contrainte transcendantale faible) s'engager»*¹⁰²

Dans ce même article, M. Ruol souligne plusieurs caractéristiques du débat habermassien quant à sa prise en compte des cultures pour le différencier du débat rawlsien :

Au sujet de la « *Transmission de la culture* » :

« *à l'autonomisation croissante d'une sphère de valeurs publiques (Selon Rawls) répond (Selon Habermas) l'acquisition par les doctrines compréhensives d'une capacité d'ajustement à ces valeurs démocratiques. Les doctrines (compréhensives) acquièrent de ce fait un caractère «raisonnable», c'est-à-dire qu'elles reconnaissent les «difficultés de jugement» et sont capables d'auto-limiter leurs prétentions à la vérité.* » et plus loin « *Libéralisme politique refuse donc de déborder les visions du monde de leurs prétentions à la vérité* ».

101 Muriel Ruol in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recouplement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

102 Muriel Ruol in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recouplement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Au sujet de la « *La socialisation des citoyens* » :

« Mais, s'ils ne peuvent pas se référer explicitement aux visions du monde métaphysiques, morales et religieuses, les citoyens peuvent puiser dans celles-ci la force de conviction et de motivation nécessaires pour justifier et accepter la priorité accordée aux principes de la justice politique » (selon Rawls) et selon Habermas « Les processus de socialisation ont en effet développé chez le citoyen des sociétés post-modernes une personnalité hautement réflexive capable de « se décentrer non seulement par rapport à ses intérêts, mais aussi par rapport aux arguments qui ne trouveraient leur fondement que dans une culture particulière » L'organisation sociale et démocratique implique en effet l'acquisition d'un « habitus universalisable »¹⁰³. par lequel le citoyen se plie à la valeur formelle des légitimations publiques, en faisant abstraction des schémas interprétatifs fournis par leurs convictions personnelles »

Pour résumer, il y a chez Rawls un refus d'avoir un regard quelconque, surtout pas critique et réflexif sur les diverses doctrines compréhensives et visions du monde, essentialisme (Selon M. Ruol « *La théorie de la justice laisse intactes la philosophie et les doctrines religieuses, métaphysiques, morales* ») mais aussi confinement de ces doctrines et visions à l'espace privé, alors que chez Habermas, grâce aux vertus du mode d'échange qu'il promeut, la délibération, il y a une capacité de réflexivité, de décentrement à sa propre culture, d'acquisition d'un « habitus universalisable » bref d'évolution de toute culture, notamment du fait de délibérations internes et avec d'autres, ces évolutions étant à apprécier à l'aune de la qualité de la délibération.

De plus, pour Habermas, la distinction affaires privées et publiques est problématique :

« L'argument clef est ici que la délimitation des affaires publiques et des affaires privées ne peut pas être fixée une fois pour toutes, comme le montrent les exemples de la séparation entre les Églises et l'État ou de l'avortement. Ces questions ne peuvent donc être traitées sur la base d'un compromis entre visions du monde contradictoires. »¹⁰⁴

Les débats concernant le début et la fin de vie (dont l'avortement) que j'ai évoqués dès l'introduction soulignent la nécessaire confrontation lors des délibérations des diverses visions du

103 A. Berten, « Tradition démocratique et universalité », in Revue philosophique de Louvain, vol. 93, 1995, p. 33-53

104 Patrick Pharo : À propos du débat Habermas-Rawls sur la justice politique. (1990)

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

monde et doctrines compréhensives, la « vision » de la vie humaine étant une part importante d'une vision du monde, confrontation non pas pour aboutir à un compromis entre visions du monde, mais pour aller au delà de ces visions dans le sens de l'acquisition d'un « habitus universalisable ».

P. Pharo et M. Ruol insistent donc sur le mode de prise en compte des cultures par Rawls et sur le modèle d'échange d'Habermas (délibération) ce modèle d'échange d'Habermas étant supposé prendre en compte la globalité de la personne, dont sa culture, sans séparation entre affaires publiques et affaires privées comme le fait Rawls.

Le débat entre Habermas et Taylor permet de préciser le mode de prise en compte des cultures par Habermas en le comparant à celui de Taylor.

3-5-2 Taylor vs Habermas

Pour confronter la prise en compte des cultures par Habermas et Taylor, j'ai recours au débat entre Ch. Taylor et J. Habermas présenté par Janie Pélabay¹⁰⁵.

Ch. Taylor et J. Habermas ont tous les deux une volonté d'intercompréhension des cultures dans une perspective d'avenir,

chez Taylor pour retenir le meilleur de chaque culture en se basant sur des comparaisons entre cultures et sur un « *langage de clarification des contrastes* » à la faveur duquel les différents modes de vie – le nôtre et le leur – apparaissent comme autant de « *possibilités alternatives* » (1997b, P. 208) pour comprendre et interagir avec le monde. La comparaison fait alors surgir des « *contrastes qualitatifs* » au vu desquels il s'agit de se prononcer sur les « *gains épistémiques* » apportés par l'une ou l'autre culture » en citant en exemple la science moderne des sociétés occidentales mais aussi leur « *lourds reculs en matière d'intégration sociale et politique ...vis-à-vis de sociétés instituant des liens forts avec les ordres transcendants (Dieu, la nature, la communauté d'appartenance)* » et en soulignant, à propos du risque de l'ethnocentrisme, que « *ce langage de clarification des contrastes parvient...à déjouer les pièges d'un ethnocentrisme que partagent, à la fois, les laudateurs de l'objectivisme dans les sciences sociales et les défenseurs de*

105 Janie Pélabay : « Jürgen Habermas et Charles Taylor : jugement interculturel et critique de la tradition », Tracés, n° 12 "Faut-il avoir peur du relativisme ?", 2007 /1, pp. 121-135.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

la thèse de l'« incorrigibilité » des cultures. ».

alors que Habermas décline une « *intercompréhension, non pas dans le registre taylorien de l'authenticité des cultures, mais plutôt en insistant sur la dynamique autocritique et innovatrice des « processus d'apprentissage* ». Pour Habermas « *Nous ne sommes jamais enfermés dans une grammaire unique* » et il conçoit « *la langue comme un horizon qui « n'a pas de frontière fermée, si bien qu'elle peut en principe accueillir tout ce qui lui est étranger du point de vue linguistique et tout ce qui paraît de prime abord incompréhensible* » (1993, p. 193), il est plus facile d'exploiter les potentialités interculturelles de l'auto-réflexion du langage ordinaire » et en soulignant, à propos du risque de l'ethnocentrisme, que « *l'antidote à l'ethnocentrisme ne se trouve pas dans l'acceptation tacite de la pluralité incommensurable des formes de vie mais dans une capacité de décentrement, de révision critique et d'innovation à l'égard du statu quo traditionnel*, capacité de décentrement et de révision critique que M. Ruol souligne également en l'opposant au refus de Rawls de considérer les cultures dans le débat public (car relevant d'affaires privées) et à son essentialisme de fait.

Par contre Habermas, plus que Taylor, encourage à une auto-réflexion critique des croyances et traditions (et j'ajouterai y compris celles considérées comme « sacrées ») : « *Habermas note que la tradition n'est à l'abri ni du dogmatisme ni de la violence répressive, de sorte que l'entente peut être déformée ou faussée. D'où la nécessité de soumettre les croyances ayant cours dans la communauté à une auto-réflexion critique visant à s'assurer que l'entente n'a pas été produite sous le poids de la contrainte, faute de quoi – toute « préalable » qu'elle soit – elle perd son statut de base légitime* » pour une délibération. En quelque sorte, une « tradition », une « croyance » a d'autant plus de valeur qu'elle procède de « délibérations » proches de l'idéal habermassien. Taylor craint cette remise en cause, surtout si elle s'applique à toutes les cultures sauf à la majoritaire : « *Tandis que Jürgen Habermas attribue à la remise en cause de la tradition des vertus régénérantes, Taylor ne peut la dissocier de phénomènes graves de domination ou de discrimination. Pour ce dernier, le risque est permanent de brimer la pluralité des cultures et des langues par l'imposition d'une vision du monde homogénéisante, bercée par les « illusions commodes de l'infaillibilité religieuse ou scientifique* » (1997a, p. 214). Taylor justifie ses craintes par un constat rétrospectif : *en bon multiculturaliste, il note que la culture occidentale n'a cessé de se dérober au jeu de l'autocritique, réservant cette contrainte aux cultures minoritaires. C'est pourquoi il se montre nettement moins enclin que ne l'est Habermas à promulguer ce qui s'apparente à un véritable droit de révision de la tradition* ».

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

En effet, la délibération habermassienne ne procède t'elle pas « *d'une vision du monde homogénéisante, bercée par les « illusions commodes de l'infaillibilité religieuse ou scientifique » ??* La procédure « idéale » de « grande » délibération publique décrite au chapitre 3-1 et précisée au chapitre 3-4 quant à l'accueil de tout intervenant dont les moins habitués aux débats, ne semble toutefois ne reposer que sur le respect de droits fondamentaux, notamment de chacun, dont on souhaite, moyennant cette délibération, l'acceptation par tous au sein d'un État.

Au final, pour Taylor : « *La rencontre avec autrui doit inciter à **cultiver les différences entre les cultures pour que les générations futures puissent bénéficier de ce que chacune offre de meilleur.*** »

tandis que Habermas en reconnaissant « *que la raison s'exprime par « une pluralité de voix » (1993, P. 155), ...souligne son aptitude à « transcende[r] les frontières de toute communauté locale en direction d'une communauté universelle » (1993, p. 176) ».*

3-6 Choix du mode de prise en compte des identités et des cultures

Le choix du mode de prise en compte des identités et des cultures dépend bien sur des caractéristiques de chaque mode relevées dans le chapitre précédent, mais ces caractéristiques sont à considérer au regard de l'espace dans laquelle **a lieu la délibération** (espace « privé » ou « public » ou « politique ») ce qui donne une idée de la portée de la décision, et surtout au regard des sphères de A. Honneth (« de l'amour », « juridico-politique », « estime sociale ») dans lesquelles les sujets traités et les décisions prises ont un **impact**.

Par contre, deux caractéristiques ne seront pas prises en compte explicitement : Le fait qu'un thème puisse faire l'objet de délibérations successives, chacune pouvant se nourrir des précédentes, dans des espaces (« privé » ou « public » ou « politique ») différents, chaque délibération étant donc considérée seule, et le fait que le mode d'échange ne soit pas toujours la délibération

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

habermassienne mais peut être une négociation ou une rhétorique durant laquelle d'autres « arguments » que des arguments raisonnables et de bonne foi peuvent être utilisés (ex : chantage).

Le tableau suivant résume les choix retenus :

Tableau choix du mode de prise en compte des identités et des cultures			
<i>Lieu de la délibération-></i>	<i>Espace politique :</i>	<i>Espace public :</i>	<i>Espace privé :</i>
Sphère impactée :	<i>Grands débats</i> <i>« Etats généraux »</i>	<i>Délibération dans des</i> <i>organisations</i>	<i>Délibération avec</i> <i>proches, famille</i>
De l'amour	Habermas ou Taylor	Habermas ou Taylor	Taylor
juridico-politique	Habermas	Habermas	Habermas ou Taylor
Du « sacré »	Habermas ou Taylor	Habermas ou Taylor	Taylor ou Habermas
De l'estime sociale	Rawls ou Habermas	Habermas ou Rawls	Taylor ou Rawls

Dans ce tableau, hors première ligne (Lieu de délibération) et première colonne (Impact de délibération), chaque case contient le mode de prise en compte des identités et des cultures retenu nommé par le philosophe qui le promeut. Ainsi, lorsque la délibération se situe dans l'espace politique et qu'il y a impact dans la sphère « juridico-politique » (droits fondamentaux, dignité humaine), c'est le mode habermassien qui me semble le plus approprié... tout en souhaitant que le mode d'échange soit le plus proche possible de la délibération habermassienne, souhait qui vaut pour la plupart des combinaisons impact*lieu.

Lorsque une délibération impacte dans plusieurs sphères (ex : amour et juridico-politique) c'est le choix pour la sphère la plus primordiale qui s'impose eu égard à l'importance respective de chaque sphère de reconnaissance chez A. Honneth.. Cette importance des sphères de A. Honneth est surtout prise en compte dans le chapitre suivant 3-7 *Proposition d'une démarche d'arbitrage*.

Le remplissage de ce tableau de choix est guidé par les considérations suivantes au regard des attendus des chapitres précédents :

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

La proposition de Rawls ne s'applique qu'à la sphère « De l'estime sociale », la position originelle supposant un consensus des cultures « raisonnables » en ce qui concerne les droits fondamentaux et les affaires à traiter ne devant pas être « privées », ces affaires ayant le plus souvent un impact dans la sphère de l'amour. Rawls n'est donc mentionné que dans la dernière ligne, celle de l'estime sociale, en supposant que l'affectation de l'impact entre cette sphère et la « juridico-politique » soit suffisamment acceptée par toutes les visions du monde en présence (sans que celles-ci ne puissent s'exprimer). En cas de doute, Habermas me semble adéquat même pour un impact se limitant à l'estime sociale si la délibération est dans l'espace « politique » et encore plus préférable si la délibération est dans l'espace « public » car là s'y ajoute la difficulté d'avoir un voile d'ignorance du fait d'éventuelles dominations ou rapport de forces (ex : dans une entreprise ou une association pas très démocratique). C'est la même difficulté d'avoir un voile d'ignorance dans une « délibération » dans l'espace privée qui me fait préférer Taylor à Rawls.

Dans toutes les délibérations se situant dans l'espace « privé », l'approche de Taylor est préférable à celle d'Habermas, car humainement plus simple à concevoir et mettre en œuvre : Chez Taylor, le respect égal envers chaque culture (au regard du regard critique d'Habermas quant à la procédure d'élaboration de telle tradition ou croyance) et sa proposition de choisir ce qu'il y a de meilleur dans chacune (à comparer avec l'objectif d'une communauté universelle chez Habermas) sont des dispositions simples à concevoir et à souhaiter de la part, par exemple, d'un jeune et de ses parents en conflit, le jeune étant écartelé entre 2 cultures (du fait d'une liaison amoureuse) et ses parents toujours dans celle d'origine, peut être même un peu trop essentialisée. Toutefois, dans cet espace privé, si l'impact de la délibération est dans la sphère « juridico-politique » (droits fondamentaux, ex : mariage forcé, sortir de l'école, excision), l'approche des cultures d'Habermas, plus réservée et critique, est une bonne alternative pour mieux rappeler que toute décision ne saurait bafouer des droits fondamentaux.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Taylor ne disant rien sur le modèle d'échange, la qualité des décisions prises dans l'espace privé sera appréciée au regard de l'écart entre la délibération réelle et le modèle d'Habermas supposant ni domination ni dépendance.

Dans toutes les délibérations dans les espaces « politique » ou « public », c'est bien sur l'approche d'Habermas qui me semble préférable et ce pour les deux raisons suivantes, dans un contexte très mobile où les cultures qui arrivent, mais qui parfois repartent, doivent plus que cohabiter :

La capacité de décentrement, d'auto-réflexion, de regard critique qu'elle permet,

Un objectif d'universalité avec les efforts de toutes les cultures en présence.

Cette préférence est à moduler quand il est fait état d'impact dans la sphère « sacré » par l'une des parties et sans que la sphère « juridico-politique » ou « de l'amour » ne soit concernée : Si le débat est sphère « sacré » de l'un vs sphère « sacré » de l'autre (Ex : Port du turban sikh ou du casoar St Cyrien) le mode Taylorien de prise en compte des cultures, à savoir choisir ce qui est le meilleur, est moins approprié que le mode habermassien plus volontairement critique sur ce qui fonde une chose sacrée. Par contre un débat mettant en cause la sphère « sacré » de l'un vs sphère « estime sociale » de l'autre (Ex : un métier qui serait interdit pour une raison « sacrée »), surtout dans l'espace public ou privé est peut-être plus simple avec le mode Taylorien de prise en compte des cultures.

L'approche d'Habermas mais aussi de Taylor est bien sur à associer avec un mode d'échange le plus respectueux possible des critères de la délibération habermassienne, ces critères assurant une représentativité, un respect de chacun, une qualité d'écoute permettant de prendre en compte également les sentiments et les émotions, que ce soit ceux vécus ou à vivre ou ceux suscités par la délibération elle-même.

Enfin, quelle que soit la délibération en cause (lieu*impact), la délibération habermassienne est à

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

la fois un idéal à atteindre et à la fois le moyen de valider, crédibiliser, donner une valeur plus ou moins ontologique à toute situation, lois, règles, etc... qui procèdent de décisions prises suite à ces délibérations.

Il reste maintenant à proposer une démarche d'arbitrage entre plusieurs argumentations sur un sujet donné, chaque argumentation, dans l'exposé des attendus et dans les décisions proposées, pouvant invoquer des éléments d'identité ou culturels et pouvant faire état d'impact dans une ou plusieurs des sphères de A. Honneth (« de l'amour », « juridico-politique », « estime sociale »).

3-7 Proposition d'une démarche d'arbitrage

En conclusion de la partie 1 j'ai souligné que l'appartenance d'une part n'était pas un bien qui peut être l'objet d'une justice distributive et d'autre part qu'elle n'est pas tributaire que de facteurs dits « culturels », et j'ai esquissé une suite de priorité décroissante :

Appartenance à sa communauté (*sphère de l'amour*) -----> Droits fondamentaux (*sphère juridico-politique*) -----> Elements sacrés et « vision du monde » d'une communauté culturelle (*sphère du « sacré »*) -----> dignités individuelles (*sphère de l'estime sociale*)

indiquant ainsi que Appartenance et Droits fondamentaux ont une valeur ontologique, universelle, Appartenance en tant qu'impératif existentiel et Droits fondamentaux en tant qu'impératif moral.

Il faut observer que nier des problèmes ou des manques au niveau de la sphère de l'amour à propos d'une personne ou y être indifférent, est un indicateur du peu de cas fait à ses droits fondamentaux, car c'est nié ou être indifférent à la personne elle-même, tout entière.

Quelle que soit la délibération en cause (lieu*impact) la suite de priorités que je viens de rappeler doit être un fil directeur pour le débat, en particulier pour esquisser des démarches de délibérations et d'arbitrage.

Les débats sur tous les thèmes évoqués dès l'introduction (*Conception de la vie humaine, son*

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

début et sa fin ; Place, statut de la femme ; Les signes distinctifs d'une religion, rites imprégnant la vie quotidienne, tels ceux liés à l'alimentation) sont à conduire en considérant d'abord, à propos d'un conflit ou d'une revendication, les appartenances-reconnaissance qui semblent en cause et ce dans les 3 sphères proposées par A. Honneth et dans la sphère du « sacré », les éléments d'identité et culturels étant des ressources pour les obtenir et des moyens d'expression pour les exprimer, ressources et moyens à interroger. L'approche proposée ne peut donc être ni la « *rights-based approach* », qui ignore la sphère de l'amour, ni uniquement la « *process-based approach* » décrites par A. Eisenberg¹⁰⁶, mais celle de la « *difference-based approach* » dont elle précise la première étape : « *The difference-based approach asks, first, that conflicts are presented in terms of the values and interests associated with constitutive elements of the healthy identity of the group(s) and individuals involved.* ».

En posant que « *the values and interests* » relèvent essentiellement des 4 sphères de reconnaissance (les 3 de A. Honneth et celle du « sacré »), je propose que « *the values and interests* » du conflit soient présentés en terme d'appartenance-reconnaissance avec ensuite une prise en compte des éléments d'identité qui sont utilisés comme ressource pour l'obtenir ou comme moyen de son expression. La « robustesse » (« *healthy* ») de ces éléments d'identité sont alors à apprécier au regard des sphères de reconnaissance en cause.

Ainsi, à l'approche de A. Eisenberg (« *The difference-based approach focuses on providing a framework in which conflicts are interpreted in terms of identity-related differences* ») est ajoutée une pré-caractérisation systématique des « *values and interests* » du conflit dans les 4 sphères de reconnaissance et cela constitue la première étape de mon approche :

« **First**, common normative currency for the adjudication (arbitrage) of claims so as to avoid, at least in the first instance, analysing disputes in terms of values that are irreconcilable. »:

106 Avigaii. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

« **common normative currency** » :

les 4 sphères (amour, droits fondamentaux, sacré, estime sociale)

les 2 autres étapes sont réalisées comme A. Eisenberg le préconise mais avec l'éclairage de cette pré-caractérisation :

« **Second**, *it must be context-sensitive and incorporate, at the ground level, so to speak, consideration of the history, traditions and practices of individuals and groups and the self-understanding that individuals and groups bring to such conflicts. These considerations are ones associated with group and individual identity* » :

Apprécier les éléments d'identité au regard des sphères concernées avec une approche critique « Taylor » ou « Habermas »

« **Third**, *an improved approach is one that is political in the sense that it aims at bringing communities together rather than generating cleavages within and between them....method of adjudication that provides a credible and fair basis upon which conflicts can be adjudicated amongst people who must coexist and wish to do so as equals* ».

C'est d'abord le débat qui permet de « *bringing communities together* », débat pour donc réaliser l'étape 2 à propos des revendications ou conflits pré-caractérisés lors de l'étape 1.

L'objectif « *people who must coexist and wish to do so as equals* » renvoie au 2 premières sphères de A. Honneth, liens de coexistence et dignité humaine inconditionnels, tant entre communautés qu'entre personnes partagées entre une ou plusieurs communautés et nous rappelle donc le caractère préalable et inconditionnel des appartenances dans celles-ci.

Compte tenu de l'importance décroissante de chaque sphère, les étapes 2 et 3 suggèrent les éléments d'identité à prendre en compte : Si la revendication relève en partie de la sphère de l'amour, seuls sont à considérer pour cette partie là des éléments d'identité exprimant une appartenance dans cette même sphère, et ce si une autre appartenance ou l'existence même de la communauté semblent être compromises par cette revendication. Le critère de prise en compte sera le même respectivement pour les sphères « droits fondamentaux », « sacré » et « estime sociale ».

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

La règle principale d'arbitrage se résume donc ainsi : une dissension dans une sphère ne peut conduire à une décision ayant un impact négatif dans une sphère plus primordiale.

Cette approche me semble favorable à la mise en œuvre de débats publics dans lesquels les passions et les affects pourront être entendus et compris, ces sentiments et émotions ayant souvent un lien très fort avec une remise en cause de l'appartenance à la sphère de l'amour ou de la dignité humaine, remise en cause exprimée bien souvent en s'appuyant sur des éléments d'identité.

Le tableau de démarche d'arbitrage résume les arbitrages proposés pour un sujet donné en se limitant à 2 parties en présence, A et B.

Tableau démarche d'arbitrage (arguments « culturels » reconnus)				
Sphère du groupe A--> <i>Sphère du groupe B</i>	De l'amour	Droits fondamentaux	« Sacré » et « vision du monde »	De l'estime sociale
<i>De l'amour</i>	Taylor ou Habermas	B ou Habermas	B	B
<i>Droits fondamentaux</i>	A ou Habermas	Habermas	B ou Habermas	B
<i>« Sacré » et « vision du monde »</i>	A	A ou Habermas	Taylor ou Habermas	B
<i>De l'estime sociale</i>	A	A	A	Rawls ou Taylor

La première ligne indique la sphère la plus prioritaire de A. Honneth ainsi que le « sacré » qui d'après le groupe A est impactée négativement par ce sujet, de gauche à droite du plus prioritaire (« de l'amour ») à la moins prioritaire (« estime sociale »).

Même chose quant au groupe B dans la première colonne.

Dans ce tableau chaque case indique soit le groupe qui semble devoir être le plus reconnu dans l'arbitrage, soit le mode de prise en compte des identités et des cultures le mieux à même de traiter les cas « équilibrés ».

Ainsi, la 2. ligne propose un arbitrage quant le sujet impacte négativement la sphère de l'amour

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

du groupe B. Si le groupe A ne fait état que d'impact dans « sacré » ou dans « estime sociale », alors le groupe B a gain de cause. Par exemple, une personne B ne peut être exclue de ses proches si elle ne respecte pas tel rite « sacré » ou veut faire tel métier. Par contre, si le groupe A fait état de manière crédible d'un impact dans « droits fondamentaux », B devrait avoir gain de cause (l'exclusion de ses proches étant plus « grave ») mais, dans le doute, une délibération adoptant le mode habermassien de prise en compte des identités et cultures permet d'approfondir. Si A et B font état d'un impact dans leur sphère de l'amour respective, la délibération est alors plus incertaine car équilibrée et le mode de prise en compte des identités et cultures à adopter est plutôt celui de Taylor (plus empathique) que d'Habermas (plus critique).

Les cases colorées de bleu indiquent celles où, pour un sujet donné, les arguments « identitaires » ou « culturels » sont recevables. Ils ne le sont pas lorsque l'impact, pour une des parties, concerne les sphères « de l'amour » ou des droits fondamentaux. Toutefois, lorsque le sujet impacte la sphère de l'amour des 2 parties A et B et la complexité des liens affectifs entre proches pouvant relever du « culturel », tout doit être pris en compte, plutôt avec l'approche Taylor pour décider.

Pour illustrer cette approche, je propose dans la partie 4 de reprendre quelques exemples parmi ceux cités dans l'introduction ou dans le débat entre féminisme et multiculturalisme exposé dans le chapitre 1-2.

3-8 Conclusion

Dans cette partie, Les modes de prise en compte des identités et des cultures, proposés par Rawls, Habermas et Taylor, ont été considérés en fonction des deux autres caractéristiques de la délibération, à savoir le processus (*son caractère plus ou moins organisé, institutionnel, ou au contraire plus ou moins spontané, dans les différents espaces « privé », « public », « politique »*) et

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

surtout le modèle d'échange (*Persuasion, négociation, délibération*), mais aussi en fonction du sujet traité, plus précisément de la sphère de reconnaissance de A. Honneth (« *amour* », « *Dignité Humaine* » ou « *estime sociale* ») ainsi que la sphère « *sacré* » qui est concernée par ce sujet, selon les dires de chaque partie de la délibération.

Cette confrontation entre processus et modèles d'échange et sujets traités m'a conduit à un choix des modes de prise en compte des identités et des cultures résumé dans le tableau du chapitre 3-6, les considérations principales sur chaque modes de prise en compte des identités et des cultures étant résumées ci-après :

Pour Rawls, la séparation étant très nette entre « public » et « privé », et le consensus par recoupement ne concernant que des sujets « publics », il n'y a pas lieu de délibérer publiquement de l'appartenance, du sacré, de la vision du monde. De même tout sujet de la sphère « droits fondamentaux », est supposé être résolu par la position originelle et enfin un sujet comme l'avortement s'appuyant sur une certaine conception de la vie humaine, constituant en partie la « vision du monde », ne peut pas être abordé avec le mode rawlsien, le consensus par recoupement ne pouvant fonctionner, par définition, sur un sujet remettant en cause la « vision du monde » de participants. Les décisions des délibérations rawlsiennes supposent et conduisent à une société dont les règles communes sont inspirées par la raison publique, éthique pragmatique, et dont chaque culture garde sa vision du monde, sa vérité, vision du monde et vérité qui n'ont pas à être mise au débat ; attitude, du haut d'une sorte de neutralité axiologique supérieure, qu'un Ch. Taylor trouve condescendante (« *un acte de condescendance stupéfiant* » cité par J. Pélabay).

La délibération publique d'Habermas, compte tenu de l'exigence de reconnaissance complète des personnes et d'une non séparation public-privé, permet d'aborder tous les sujets, y compris donc ceux ayant trait à la sphère de l'amour, à l'appartenance, et bien sur à la dignité humaine et accepte toute expression. Les décisions des délibérations habermassiennes ont valeur ontologique

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

(« transcendance faible »¹⁰⁷) et conduisent, sur la base d'une réflexivité éclairée mais critique sur chaque culture, à une société qui sera le produit de ces cultures et des délibérations, société dont l'évolution s'accompagne d'une évolution convergente des différentes cultures en son sein, évolution faite en fonction des délibérations.

Le modes de prise en compte des identités et des cultures de Taylor permet également d'aborder tous les sujets et accepte toute expression. Il repose sur l'égal respect à priori de chaque culture et considère « *« la communauté d'appartenance » comme un ordre transcendant que n'ont pas les sociétés libérales* », ce qui n'empêche pas de considérer ce qui il y a de meilleur dans chacune afin de l'appliquer au niveau d'une société multi-culturelle : « *La rencontre avec autrui doit inciter à cultiver les différences entre les cultures pour que les générations futures puissent bénéficier de ce que chacune offre de meilleur.*¹⁰⁸ ». Toutefois, les critères de choix du « meilleur » (*critères devant s'imposer à toute communauté!*), sont bien difficiles à établir au niveau de grands débats du type « États généraux de.... » sauf à revenir à une délibération habermasienne pour en décider. Par contre, c'est bien souvent ce choix « du meilleur » qui est fait lors de délibérations avec soi-même, avec des proches dont la famille de la part de membres d'une communauté lorsqu'ils considèrent les autres communauté qu'ils côtoient dont la communauté dominante, que ce soit pour le choix des études, le choix du conjoint, etc.. Je considère donc que ce modes de prise en compte des identités et des cultures de Taylor (respect de chaque culture et choisir ce qu'il y a de meilleur dans ce qui existe déjà) est celui qui s'impose naturellement « au quotidien », et dans une moindre mesure lors d'une délibération dans le cadre d'une organisation sociétale comme l'entreprise ou l'école.

Enfin, lorsque le sujet de la délibération relève uniquement, pour tous les participants, de la sphère « estime sociale » pouvant être régie par une justice distributive, le modes de prise en compte

107D'après Muriel Ruol citant Habermas in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000

108Janie Pélabay : « Jürgen Habermas et Charles Taylor : jugement interculturel et critique de la tradition », Tracés, n°

12 "Faut-il avoir peur du relativisme ?", 2007 /1, pp. 121-135

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

des identités et des cultures rawlsien peut être également retenu car plus facile à mettre en œuvre.

Cette troisième partie souligne également l'impact primordial des délibérations faites au quotidien de manière plus ou moins organisée, par exemple entre salariés (collègues, collaborateurs, supérieurs), ou spontanées par exemple avec ses proches et sa famille, le débat public « officiel » entérinant ou non, dans un processus réflexif, les réalités diverses vécues ayant évolué.

Pour répondre à la cinquième question de ma problématique : *quelle démarche d'arbitrage est il possible de proposer à l'occasion de débats publics ou à suggérer à chacun devant décider ?* je suis parti des postulats que Appartenance et Droits fondamentaux ont une valeur ontologique, universelle et j'ai proposé une démarche d'arbitrage utilisant d'abord la « difference-based approach » (centrées sur ce qui fondent les identités qui seraient remises en cause) de Avigai Eisenberg¹⁰⁹ puis utilisant ce qu'elle appelle la « rights-based approach » (tenant compte de droits fondamentaux universels).

Le tableau de démarche d'arbitrage résume les arbitrages proposés pour un sujet donné en se limitant à 2 parties en présence, A et B.

Tableau démarche d'arbitrage (arguments « culturels » reconnus)				
Sphère du groupe A-->	De l'amour	Droits fondamentaux	« Sacré » et « vision du monde »	De l'estime sociale
<i>Sphère du groupe B</i>				
<i>De l'amour</i>	Taylor ou Habermas	B ou Habermas	B	B
<i>Droits fondamentaux</i>	A ou Habermas	Habermas	B ou Habermas	B
<i>« Sacré » et « vision du monde »</i>	A	A ou Habermas	Taylor ou Habermas	B
<i>De l'estime sociale</i>	A	A	A	Rawls ou Taylor

La première ligne indique la sphère la plus prioritaire de A. Honneth ainsi que le « sacré » qui d'après le groupe A est impactée négativement par ce sujet, de gauche à droite du plus prioritaire

¹⁰⁹ Avigai. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

(« de l'amour ») à la moins prioritaire (« estime sociale »).

Même chose quant au groupe B dans la première colonne.

Dans ce tableau chaque case indique soit le groupe qui semble devoir être le plus reconnu dans l'arbitrage, soit le mode de prise en compte des identités et des cultures le mieux à même de traiter les cas « équilibrés ».

La règle principale d'arbitrage se résume ainsi : une dissension dans une sphère ne peut conduire à une décision ayant un impact négatif dans une sphère plus primordiale.

Pour illustrer les différents mode de prise en compte des identités et culture préconisés par Habermas, Taylor et Rawls ainsi que la démarche d'arbitrage proposée la partie 4 suivante reprend les sujets évoqués tout au long de ce mémoire.

Partie 4 : Proposition d'arbitrage de quelques cas

L'objet de cette partie est de proposer des arbitrages sur des sujets évoqués dans ce mémoire en soulignant les contextes nécessaires favorables à la réflexivité, aux évolutions, aux influences mutuelles aussi bien d'organisations socio-économiques de l'État et de communautés culturelles que des personnes.

Dans cette partie, j'applique la méthode d'arbitrage présentée au paragraphe 3-7 « *Quelle approche d'arbitrage ?* » dérivée de la « *difference-based approach* » de A. Eisenberg¹¹⁰ et complétée avec les considérations suivantes :

Les impacts ou coûts d'une revendication ou d'une action sont appréciés dans chacune des 3 sphères de d'appartenance-reconnaissance de A. Honneth, ainsi que la sphère du « sacré », avec leur importance respective que j'ai résumé ainsi dans la partie 1 :

Appartenance à sa communauté (*sphère de l'amour*) -----> Droits fondamentaux (*sphère juridico-politique*) -----> Éléments sacrés et « vision du monde » d'une communauté culturelle (*sphère du sacré*) -----> dignités individuelles (*sphère de l'estime sociale*)

La règle principale d'arbitrage se résume donc ainsi : une dissension dans une sphère ne peut conduire à une décision ayant un impact négatif dans une sphère plus primordiale,

Les éléments « d'identité » mis en avant sont appréciés au regard de ces coûts,

La « robustesse » de ces éléments d'identité et de culture est validée selon 2 critères : Ils sont actuels et partagés dans la communauté actuelle vivant parmi d'autres communautés sur le même territoire de l'État (1) et ils procèdent d'une histoire (2).

J'analyse tout d'abord 4 cas, reprenant en partie ceux analysés dans les articles cités à propos du

110 Avigaii. Eisenberg : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

débat féminisme et multiculturalisme, qui au début de la délibération mettent explicitement en cause respectivement la sphère de l'amour, celle « juridico-politique », du « sacré », ou la sphère de « l'estime sociale » sans préjuger, pour les 3 derniers cas, qu'une sphère de plus grande priorité soit ensuite en cause selon les dires ou décisions des personnes.

J'analyse ensuite 2 autres cas présentés dans l'introduction (Signes distinctifs d'une religion, Début et fin de vie,).

4-1 Droits d'exclusion ou de sortie : Choix et validation de critères ?

Sortir ou être exclu, couper les liens avec sa famille et ses proches a un impact extrêmement fort sur la personne directement en cause, mais également sur toutes les personnes dont elle est proche, notamment les enfants. Cet impact est d'autant plus fort et dramatique que les personnes en question sont nées, ont vécu ensemble intégrées dans une communautés et avec d'autres, sur les mêmes lieux géographiques. Cette première remarque suggère des expressions identitaires du type « droit du sol » et « bonne intégration » plutôt que « droit du sang », surtout si ce droit du sang ne considère que le sang masculin. C'est d'ailleurs les critères « droit du sol » et « bonne intégration » qui se généralisent pour l'obtention d'une nationalité en France, USA, Canada et y compris en Allemagne depuis quelques années.

Cette notion de »droit du sol « et « bonne intégration » est de fait reprise lorsqu'on évoque identité de quartier ou identité villageoise.

Les cas « Pueblo » aux USA et «Lavell» au Canada rapportés par S. Song et A. Eisenberg doivent être considérés, comme le fait le juge Laskin pour « Lavell », en fonction de critères liés au « droit du sol » et non pas à ces critères sanguins patrilinéaires (dont l'historicité et le fondement sont sujets à caution), et de critères de « bonne intégration » (dont liens avec famille et proches).

Un des critères de « bonne intégration » peut être le passage d'épreuves ou de rites initiatiques.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

En particulier si ces rites touchent le corps et l'intime, leur impact physique et psychique pour l'avenir de la personne doit être apprécié en fonction des connaissances actuelles et non en fonction des connaissances passées. De même, leur importance symbolique ne peut être immuable. Ainsi, de nos jours où l'atteinte à l'intégrité physique et psychique d'une personne relève du non respect de la dignité humaine, la non excision ne peut plus être un motif d'exclusion de fait (Filles non mariables) et l'exclusion pour ne pas avoir passé un rite initiatique, même bénin, ne peut se faire sans débat au cas par cas, dans la communauté, sur l'importance symbolique de ce rite aujourd'hui, cette exclusion ne devant être que symbolique et sans impact sur la sphère « de l'amour » ou « juridico-politique » (Voir exemple au chapitre 4-3 *Respect d'objet ou rite sacré*).

Un critère de « mauvaise intégration » peut difficilement être de partager sa vie et de fonder une famille avec une personne « étrangère » à sa communauté surtout si cette « étrangeté » n'a pas un impact direct sur les liens affectifs créés ou à créer avec les proches, le voisinage, etc..., bref créer une profonde perturbation dans la communauté elle-même. De nombreux exemples montrent que le mariage mixte entre 2 personnes de religion différente ne provoquent pas un impact négatif tel qu'il compromette la vie de la communauté et de la famille.

Le premier critère d'exclusion d'une personne étant donc relatif au « droit du sol » et à une « bonne intégration » de celle-ci, le 2. critère est relatif à une étrangeté introduite par cette personne dans la communauté et qui pourrait compromettre la survie de celle-ci à terme.

Le mode taylorien de prise en compte des identités et cultures, alliant égal respect et empathie, est bien approprié dans ce cas.

Toutefois, ce 2. critère doit être pris en compte en prenant aussi en compte la communauté telle qu'elle est et surtout où elle est, à savoir dans un environnement multi-communautés, sinon multi-culturel et non plus seule. Elle doit assumer cela et donc accepter que ses membres, qui n'ont pas choisi d'y naître, vivent et soient sollicités par bien d'autres réalités et exigences que celles de leur

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

communauté et ne peuvent vivre leur vie en fonction de leur seule communauté d'origine sans pour autant la remettre en cause, la renier.

Le droit de sortie soulève en premier lieu le problème du point de chute. Renoncer, ne serait ce que provisoirement, à une appartenance « sphère de l'amour » sans avoir la perspective d'avoir ce type d'appartenance ailleurs est quasi suicidaire, sauf si la personne est vraiment en danger. Encourager quelqu'un à sortir dans ces conditions est une lourde responsabilité.

Le droit de sortie soulève ensuite ce que Okin expose dans son article, à savoir le peu de capacités, pour reprendre le terme de Sen, que la personne qui sort, souvent une femme, a acquises ou qu'on lui a donné dans sa communauté (Éducation, partage des biens, etc.), mais ceci relève des autres sphères de A. Honneth, de la dignité humaine et individuelle.

Enfin, cette sortie ne doit pas être irréversible : Le droit de retour doit être envisageable.

Remarque conclusive : Le terme « droit » d'exclusion ou de sortie a une connotation très juridique qui ne semble cadrer que moyennement avec les éléments considérés dans la sphère de l'amour, éléments à replacer dans leur contexte : Liens affectifs, familiaux, avec des proches y compris avec des « étrangers » à la communauté compte tenu de la situation de celle-ci parmi d'autres. Néanmoins, la prise en compte de ces éléments et de leur contexte comme éléments juridiques et d'abord dans le débat public est une nécessité compte tenu de l'impact de l'exercice de ce « droit », et cette prise en compte juridique peut se faire en mettant en exergue au moins les responsabilités, sinon la culpabilité, des uns et des autres :

L'appartenance n'est pas un bien pouvant être l'objet d'une justice distributive, encore moins d'un marchandage ou d'un chantage. La personne, l'enfant, n'a demandé ni à naître, ni à naître dans telle famille, ni dans telle communauté, et encore moins à cheval entre plusieurs communautés. Il y est par la décision exclusive d'autres. Ceux qui l'ont fait naître se sont

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

implicitement engagés sans lui poser des conditions et sont donc tenu à contribuer grandement à lui constituer une appartenance, une « sphère d'amour ». Cette sphère d'amour ne peut faire l'objet d'un retrait soudain ou d'un octroi conditionnel. Seule la personne elle-même, qui n'a rien demandé au départ, peut prendre la décision d'en sortir.

Dans une société multiculturelle, ce devrait être le rôle, le devoir des « autorités morales » de chaque communauté de recommander aux familles de ne pas exclure certains de leur membres en mettant en avant des raisons relatives à une identité culturelle qui serait bafouée et de recommander à l'entourage (au « pouvoir de la multitude » selon Spinoza) de ne pas stigmatiser les personnes pour ce type de raisons.

4-2 Droits fondamentaux, Ex : Mariage arrangé, excision, rapt, meurtre

Les conflits et revendications mettant en cause ou faisant référence à la dignité humaine peuvent s'appuyer sur un corpus juridique et normatif largement établi et reconnu comme assez universel.

2 types de cas sont analysés par les auteurs cités : Ceux se rapportant à des pratiques plus ou moins courantes et acceptées dans une communauté, pratiques revendiquées comme « culturelles » (Ex : Mariage arrangé, excision) et ceux relatifs à des actes dont la justice est saisie, ces actes étant considérés comme un crime par cette justice (Ex : Rapt, meurtre).

Une première règle peut être proposée compte tenu de l'importance relative de chaque sphère : Ces conflits et revendications ne doivent pas conduire à des actes remettant en cause les droits ou appartenance à la première sphère de A. Honneth, celle de l'amour. J'ai déjà de fait évoqué cette règle dans le paragraphe précédent à propos du mariage arrangé et de l'excision.

Les droits relatifs à la dignité humaine étant définis comme inconditionnels (« *pas de mise à prix possibles. Inconditionnel, subordonné à rien* »¹¹¹), il semble difficile de les contester ou d'en limiter

111 H. Hausemer

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

la portée par des discours ou expressions d'identité culturelle ou autre. Le principal obstacle à leur respect semble être le silence des victimes, que ce soit par consentement ou par crainte : Dans les cas cités crainte de décevoir ou « tuer » ses parents, crainte de ne pas pouvoir se marier, bref, crainte d'être exclu. Cette crainte peut être grandement réduite si la première règle citée est de plus en plus respectée grâce en particulier à l'action des « autorités morales » de la communauté préconisée dans le paragraphe précédent.

Quant à l'expression d'une identité culturelle ou autre, par exemple pour présenter des circonstances atténuantes dans les cas de rapt et meurtre « passionnel » rapportés par S. Song, une 2. règle peut être proposée: Rapporter uniquement des faits similaires censés être explicables par une identité de la seule communauté concernée, à savoir la communauté vivant dans le pays sur son sol à la même époque, et non des faits localisées ailleurs dans une communauté d'origine et dans une autre époque. Le mimétisme ou l'influence de la communauté sur une personne ne peut être mis en avant que dans un contexte local et actuel : Personne ne peut se réclamer d'une tolérance ou d'une jurisprudence fondées sur des faits prétendus similaires mais ayant existé seulement ailleurs et dans le passé. Même si l'identité culturelle est une expression qui est aussi le produit d'une histoire, elle doit être appréhendée et prise en compte dans le contexte actuel et dans le périmètre géographique de la juridiction du pays.

Le mode habermassien de prise en compte des identités et cultures est bien approprié pour avoir ce regard critique, critique historique et regard critique sur le processus de production de cette tolérance ou jurisprudence.

4-3 Respect d'objet ou rite sacré

La police montée canadienne est célèbre pour son chapeau de feutre. Pourtant des sikhs membres de cette police y défilent avec leur turban. Cela n'a pu se faire sans délibération et le caractère

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

« sacré » du turban, lié à une religion a été jugé plus important que le caractère « sacré » du chapeau de feutre. Cela est-il possible en France avec le casque de la garde républicaine ou le casoar des officiers de Saint Cyr défilant le 14 Juillet ? Pour apprécier cela dans une délibération, l'égal respect de Taylor est une bonne approche, mais sa proposition de choisir « le meilleur » n'est pas applicable. L'approche critique d'Habermas est plus adaptée. Compte tenu de l'origine du « casoar » (*«1855 voit l'adoption du casoar. Pour la venue en France de la reine Victoria, l'empereur Napoléon III fait porter aux Saint-Cyriens qui défilent devant la souveraine, un plumet blanc et rouge, couleurs de la Maison royale.»*¹¹²) et plus généralement de l'histoire de cet uniforme, sa symbolique sacrée semble moins importante que celle du turban sikh, signe distinctif de la religion sikh depuis des siècles (Voir peinture à l'huile de Van Eyck intitulée « un homme avec un turban » daté de 1433). Bref, la France devrait prendre exemple sur le Canada.

Une délibération, en particulier dans la sphère privée, peut être sur un sujet ayant un impact dans la sphère « sacrée » pour l'un et dans la sphère « estime sociale » pour l'autre, par exemple rompre le sacrement du mariage ou le mariage avec quelqu'un de même sexe dans une communauté catholique. L'exclusion pour ce type de raison ne peut se faire sans débat au cas par cas, dans la communauté catholique, sur l'importance symbolique du mariage et de la famille, cette exclusion ne devant être que symbolique et sans impact sur la sphère « de l'amour » ou « juridico-politique », à savoir renier les « fautifs », ne plus avoir de liens affectifs et matériels avec eux, ou les contraindre en leur coupant les vivres, etc.. L'exclusion symbolique (ex : Interdiction de communier) peut être une souffrance pour la personne en cause mais elle doit assumer cette règle communautaire, tout en militant peut être pour son évolution à l'intérieur de celle-ci, comme l'a fait l'église réformée.

Si cette délibération a lieu dans la sphère privée, Le mode taylorien de prise en compte des identités et cultures, alliant égal respect et empathie, est bien approprié. Par contre, si la délibération

112 Historique tiré du site internet de l'association des élèves et anciens élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (Saint-Cyrienne)

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

est publique à l'intérieur de la communauté chrétienne, par exemple pour faire évoluer cette règle d'exclusion, Le mode habermassien de prise en compte des identités et cultures est mieux approprié pour avoir un regard critique sur l'histoire et le process de production de cette règle.

4-4 Estime sociale Ex : Mariage refusé ; profession ou études interdites

Les conflits et revendications mettant en cause ou faisant référence à l'estime sociale peuvent s'appuyer sur un corpus juridique et normatif conséquent mais considéré comme moins universel que ceux faisant référence à la dignité humaine. Rappelons que A. Honneth ne mentionne l'identité culturelle que dans cette sphère, celle de l'estime sociale.

Compte tenu de notre approche, la première règle reprend la précédente : Ces conflits et revendications ne doivent pas conduire à des actes remettant en cause les droits ou appartenance aux 2 autres sphères de A. Honneth au dessus de celle-ci, sphère de l'amour et dignité humaine, mais ils doivent prendre en compte de manière précautionneuse les choses les plus importants d'une identité ou d'une culture, chose « sacrée » ou « vision du monde ».

Ainsi, une famille peut témoigner sa désapprobation à l'union dans la vie d'un de leur enfant avec la personne de son choix, cela est assez courant, mais ne devrait pas l'exclure, le bannir, en fondant ce bannissement sur des raisons d'étrangeté culturelle notamment religieuse. Ce doit être le devoir des « autorités morales » de la communauté de dissuader ses membres d'utiliser cette identité pour fonder de tels actes d'exclusion. Il en est de même à propos d'actes contraires à la dignité humaine comme l'enfermement, les contraintes physiques, « couper les vivres » », etc... pour éviter une telle union. Exemple de « rétorsion acceptable » à propos d'une union entre milieux sociaux différents ou d'une femme musulmane avec un non musulman (Possible remise en cause de la transmission de la religion aux enfants), union homosexuelle : les parents ne font rien pour la noce (sphère de l'estime sociale), refuse tout simulacre de cérémonie spécifique à la communauté (si cette union est

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

considérée enfreindre un précepte sacré de celle-ci (ce qui est à délibérer, ex : L'église réformée « bénit » les unions homosexuelles).

Ce même critère peut être observé pour d'autres types de désaccord : Sur les vêtements, la vie sociale, les études à suivre, les professions à exercer. Toutefois, si la réprobation conduit à des actes de restriction extrême comme l'enfermement, ne pas bénéficier d'une éducation de base, bref toute restriction à des biens fondamentaux, les revendications relèvent du respect de la dignité humaine.

Lorsqu'un conflit de reconnaissance se limite donc à la sphère de l'estime sociale pour chaque partie en présence, des identités culturelles peuvent s'exprimer de manière convaincante et s'opposer entre elles. Surtout dans cette sphère, comme le concède A. Honneth lui-même, le concept de « reconnaissance » n'est pas performatif car « *c'est un concept trop complexe, polysémique pour lui associer des normes* ». A. Honneth parle de la nécessité de « valeurs en surplomb »¹¹³. C'est en particulier ces valeurs en surplomb qui peuvent être évoquées comme éléments d'identité distinguant une communauté de l'État dans lequel elle vit, mais distinguant tout aussi bien diverses classes sociales, diverses religions. Ainsi, la « justice sociale », telle que prônée par N. Fraser, en particulier dans son débat avec A. Honneth¹¹⁴, peut être une inspiration importante pour une communauté immergée dans un État très libéral, l'exigence de solidarité étant renvoyée justement dans la sphère privée ou communautaire.

Le mode rawlsien de prise en compte des identités et cultures peut être retenu, à savoir la position originelle garantissant le respect des droits fondamentaux et le consensus par recoupement qui peut se faire sur la base de valeurs partagées par plusieurs cultures telle la solidarité ou la justice sociale. Par contre, si le débat a lieu dans la sphère privée ou si les éléments d'identité et de culture

113A. Honneth (Interview dans le Passant ordinaire n°38 [janvier 2002 - février 2002]) : « chaque principe de reconnaissance possède respectivement une « valeur de surplomb » spécifique, dont la signification normative s'exprime dans les faits par une lutte incessante pour son application adéquate et son interprétation »

114 N. Fraser and A. Honneth, *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, London: Verso, 2003.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

mis en avant sont considérés « presque » sacrés par certains (A la vue par exemple de la passion des débats), Le mode taylorien de prise en compte des identités et cultures est plus approprié.

4-5 Signe distinctif d'une religion Port du voile

Dans le chapitre 3-3 *De multiples processus d'échanges* j'ai décrit le processus de délibération qui s'est développé sur ce sujet en France, processus résumé ainsi :

Au départ, débat plutôt dans l'espace privé sur la signification de port du voile : Mot d'ordre religieux ou affirmation d'une appartenance ?

Ensuite, débat public surtout sur le thème que le voile est un symbole de domination de la femme par l'homme, ce qui était vrai dans toutes les religions du livre et l'est encore pour certaines,

Enfin, débat politique pour interdire sans distinction tout signe religieux dans les lieux publics, quel que soit leur signification dans leur religion, au nom d'une laïcité rigoureuse.

De fait, suite aux débats publics passionnés et à la loi, il y a eu renforcement de la pertinence du port du voile pour montrer, affirmer, témoigner son appartenance, sa singularité et ce en étant indifférent à sa signification théologique ou à sa signification sociale pour la culture dominante comme cela est souligné pour un autre signe, le turban sikh également évoqué lors de ces débats passionnés : *« porter le turban est un signe d'appartenance ethnique, pas forcément religieuse. Inversement, ne pas porter le turban ne l'empêche pas d'être croyant et de pratiquer le sikhisme. Les récentes controverses autour du turban renforcent son aspect identitaire. »*¹¹⁵

La démarche d'arbitrage aurait pu être la suivante lors de délibérations dans les sphères publiques puis politiques :

Prendre acte que le voile sert à signifier une appartenance (sphère de l'amour), l'important n'étant pas le signifiant (le voile), mais le signifié (l'appartenance),

115 Extrait du site internet Sikhs de Saint Denis, article « Quelle est la signification du turban ? »

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Apprécier, avec le mode habermassien de prise en compte des identités et cultures, le caractère « sacré » et la signification symbolique de ces principaux signes distinctifs d'une religion utilisés pour marquer une appartenance,

faire la publicité de cette signification symbolique (Explicitée par tout exégète de cette religion ou non, des exégèses différentes pouvant alimenter des débats habermassiens) aussi bien du voile (La femme appartient ou appartiendra à son mari et le voile symbolise l'isolement, la coupure de la femme du reste du monde, vue son appartenance à son mari) que des autres signes (croix, kippa),

encourager les diverses autorités religieuses à suggérer d'autres signes pouvant être le témoignage d'une foi religieuse et signifier l'appartenance à une communauté (chaque communauté y compris d'une même religion pouvant d'ailleurs avoir des signes différents pour témoigner une même foi religieuse), si possible signes avec une signification symbolique plus à même de favoriser l'empathie d'une société soucieuse du respect des droits fondamentaux, et en tout cas, ne plus mettre en avant ceux dont la signification symbolique d'origine est contraire aux droits fondamentaux d'aujourd'hui, comme l'ont fait de fait en occident les religions du livre chrétiennes et juive à propos du voile,

et enfin, pour respecter le besoin légitime de dire son appartenance et donc pour ne pas nier ce besoin, le pouvoir politique ne doit pas interdire le voile y compris dans les lieux publics, pas plus que tout autre signe religieux, tout en contribuant à la publicité sur leurs significations religieuses.

4-6 Décisions relatives au début et fin de vie

Ce thème impacte les 3 premières sphères : « de l'amour » , « juridico-politique » et « sacré ».

Il a été évoqué au chapitre 1-3 quant au caractère universellement sacré de la vie, mais avec des conceptions différentes selon les cultures, notamment religieuses, le cas de la Belgique étant exemplaire y compris à propos des décisions qui peuvent en découler :

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Appréciation de la vie différenciée selon l'état de la personne, de l'embryon à la personne sénile plus ou moins végétative et souffrant pouvant conduire à être favorable à la production industrielle d'embryons, à la G.P.A., à la marchandisation du corps et jusqu'à l'euthanasie active du nouveau né et d'une personne trop diminuée (dans le seul Bénélux d'après le C.C.N.E.),

Appréciation de la vie prenant en compte les perspectives futures de vies, celle de la personne mais aussi celles des autres en relation, en particulier parents et proches, pouvant conduire à être favorable à l'usage d'embryons « naturels » surnuméraires, à l'avortement, au geste létal en fin de vie ou si vie indéfiniment « végétative », et jusqu'au suicide assisté et à la P.M.A.,

Appréciation de la vie uniquement centrée sur l'origine « naturelle » de la vie humaine et sur la nature humaine (Par exemple selon les lois créées par Dieu et à son image) pouvant conduire à n'accepter qu'une génération « naturelle » de la vie puis à la préserver coûte que coûte, dès l'embryon, refus de l'avortement, et jusqu'au dernier souffle, y compris le refus du geste létal dans les phases ultimes de l'accompagnement en fin de vie (ce que permet la loi Leonetti).

En ce qui concerne le début de la vie le C.C.N.E. rejette tout recours à la G.P.A., l'impact motivant ce rejet étant au niveau de la sphère « juridico-politique » : Risque de marchandisation du corps de la femme corroboré par la constatation que toutes les femmes louant leur corps ont une situation financière précaire et sont dépendantes de futurs parents, plus fortunés.

Par contre, concernant la fin de vie, le C.C.N.E. refuse de se prononcer et expose trois recommandations, proches de celles évoquées ci-dessus, dans son avis du 21 Octobre 2014¹¹⁶. Le C.C.N.E. note néanmoins que la possibilité d'assistance au suicide, la personne concernée étant alors consciente et maître de sa vie, peut entraîner des pressions sur celle-ci de la part de ses proches pour accomplir cet acte irréversible.

En tenant compte des remarques du C.C.N.E. je propose une démarche de délibération et

116 Rapport du CCNE sur le débat public concernant la fin de vie du 21 Octobre 2014

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

d'arbitrage considérant les impacts dans les 3 sphères en cause (« de l'amour », « juridico-politique », « sacrée ») et ce dans le cadre « politique et/ou public » et dans le cadre « privé ».

Ces arbitrages sont des choix à faire entre les différentes possibilités de début et fin de vie :

Début de vie : « naturel », AMP et PMA, GPA, eugénisme

Fin de vie : « naturelle », geste létal lorsque fin de vie biologique imminente (Ex : arrêter « l'acharnement thérapeutique »), geste létal lorsque la fin de vie « biologique » n'est pas pronostiquée (cas V. Lambert, avortement), assistance au suicide, euthanasie.

Cet arbitrage est fondé sur les priorités entre les 3 sphères, notamment sphère « de l'amour » vs sphère « sacrée », ce qui permet déjà de préciser que des personnes choquées dans leur conception sacrée de la vie mais ne pouvant faire état d'aucun impact direct dans leur propre sphère de l'amour n'ont rien à imposer à des personnes impactées dans leur sphère de l'amour (ex: religieux « prolife » vs proches d'un embryon ou d'une personne en vie végétative indéfinie).

Une première délibération est donc à faire au niveau de la sphère de l'amour : Y a t'il des « proches » ayant plus de poids que d'autres (Ex : Parents vs frères et sœurs et vs conjoint dans le cas de Vincent Lambert ou potentiels grands parents vs père et mère dans le cas d'un éventuel avortement) et ce indépendamment de leur propre conception de la vie.

Ainsi, si la question de l'avortement se pose, l'impact dans la sphère de l'amour des parents, surtout de la mère, ceux ci tenant compte des enfants déjà là, est considéré comme plus prépondérant que l'impact sur les éventuels grands-parents et bien sur que l'impact sur des personnes hors de la famille même si elles sont habitées par des convictions profondes ne leur permettant pas de supporter en esprit un tel acte.

Le raisonnement est le même lorsqu'il est question d'un geste létal quand la fin de vie « biologique » n'est pas pronostiquée (cas, V. Lambert) : Malgré la douleur de parents voyant

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

mourir avant eux leur enfant, l'impact dans la sphère de l'amour du conjoint semble bien plus importante : Malgré la vie végétative de V. Lambert, pas de deuil possible et pas de perspective d'une autre vie tant qu'il n'est pas mort : Vie totalement bloquée.

Bien entendu, lorsqu'il y a délibération dans l'entre-soi privé, il faut espérer un consensus à ce niveau là, quel qu'il soit. S'il y a dissensus et que l'un des proches saisit la société, instance juridique ou autre comme dans le cas V. Lambert, l'avis issu de cette première délibération publique doit être écouté.

Cet exemple montre que cette première délibération (« privée » ou « publique et politique »), comparant des impacts dans la sphère de l'amour de chacun, ne peut faire l'économie d'une deuxième délibération sur la conception de la vie à privilégier parmi les 3 conceptions « sacrées » résumées plus haut. Compte tenu de l'impact de la conception retenue sur l'ensemble de la vie en société dont dans la sphère « juridico-politique » des droits fondamentaux, cette délibération doit être publique et politique en utilisant le mode habermassien de prise en compte des identités et cultures.

La conception d'un Peter Singer rendant possible, comme le souligne le C.C.N.E., la marchandisation ou la chosification du corps humain et une domination soit sociale (pauvres acceptant de marchandiser leur corps) soit affective à l'effet irréversible (pression affective sur une personne dans le cadre d'un suicide assisté), et permettant de plus de définir des « critères » de caractéristiques humaines pour fonder l'euthanasie ou l'eugénisme, a beaucoup trop d'impacts incontrôlés au niveau des droits fondamentaux pour être retenue, malgré son apparente rationalité.

La conception « divine », « naturaliste », est fondamentalement dogmatique (dans le sens kantien du terme) et donc arbitraire, non fondée sur la raison. Cette conception ne peut pas être retenue dans une société laïque et multiculturelle pour fonder les droits fondamentaux de cette société.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

La seule conception de la vie qui peut être retenue est celle prenant en compte la vie d'une personne ET celles d'au moins tous ses proches avec qui elle est en relation dans la sphère de l'amour de A. Honneth. Si cette personne a un minimum de relations affectives et sociales lucides avec d'autres personnes, c'est bien sur son seul avis qui compte. Si cette personne n'a pas encore (ex : embryon) ou n'a plus (ex : vie végétative) aucune relation affective et sociale possible avec ses proches, c'est l'avis des proches (qui ont, ont eu, pourraient avoir une relation affective et sociale avec cette personne) qui est pris en compte, avec les priorités entre eux définies plus haut. Cette conception retenue interdit d'emblée toute chosification d'une personne jusqu'à la considérer, phrase entendue par des personnes concernées, que « comme un ventre » ou « qu'un spermatozoïde » et exclut tout critère permettant de décider qu'une personne est mieux ou moins bien qu'une autre (Dans la perspective d'euthanasie ou d'eugénisme). Elle est donc propice au respect des droits fondamentaux de tous.

Parmi les différentes possibilités de début et fin de vie, cette conception exclut d'emblée G.P.A., eugénisme et euthanasie. L'assistance au suicide ne peut pas être décidée dans l'entre-soi privé car il est nécessaire de s'assurer de la parfaite lucidité et liberté de choix de la personne concernée. Toutes les autres possibilités (AMP et PMA, avortement, geste létal), une fois les considérations médicales faites, peuvent être envisagées dans l'entre-soi privé. S'il y a désaccord dans cet entre-soi et que la société soit saisie du problème (cas V. Lambert), la priorité définie entre les différents proches est à prendre en compte pour arbitrer.

4-7 Conclusion

Dans les exemples d'arbitrage proposés la prise en compte en premier lieu des impacts d'une situation puis d'une décision dans la sphère de l'amour de A. Honneth permet d'emblée de considérer les sentiments et les émotions, bref les passions telles que décrites par Spinoza. Cette démarche permet de minimiser les peurs, les craintes de ceux dont les circonstances de vie les écartèlent entre

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

plusieurs communautés culturelles, dont la dominante :

Premièrement car cela conduit à écarter les peurs, craintes, domination affective du groupe « culturel » (imitation des affects et pouvoir de la multitude de Spinoza) ou du groupe social (Non domination et non interférence arbitraire de Ph. Pettit¹¹⁷.) pour ne considérer que les proches,

Deuxièmement car la prise en compte de cette sphère de l'amour puis des autres sphères (« juridico-politique », « sacrée », « estime sociale ») permet de souligner qu'un impact dans une sphère ne doit pas provoquer une décision ayant un impact négatif dans une sphère plus primordiale : La résolution de la dissension ne doit impacter que la sphère dans laquelle cette dissension est apparue. Par exemple, la remise en cause d'une chose « sacrée » ne doit provoquer ni l'exclusion familiale ou du groupe des proches, ni une atteinte à des droits fondamentaux.

Pour favoriser cette démarche d'impact gradué y compris et surtout lors de délibérations dans l'entre-soi privé, des délibérations publiques, avec mode d'échange et mode de prise en compte des identités et cultures habermassiens, doivent être portées par les responsables de communautés et responsables sociétaux et leurs avis largement médiatisés pour encourager chacun (dans une communauté en tant que « responsable », dans une famille, etc..) à s'en inspirer.

117 Philip Pettit, *Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, traduit par Patrick Savidan et Jean-Fabien Spitz, Paris, Gallimard, 2004, 445 p

Conclusion générale

A l'issue de ce mémoire, les quatre hypothèses énoncées dans l'introduction et étayées dans ce mémoire conduisent à proposer trois thèses.

Ces quatre hypothèses étaient les suivantes :

Le débat public ne peut se fonder seulement sur des prémisses morales ne pouvant conduire qu'à des arbitrages s'appuyant sur la priorité de tel principe moral sur tel autre, par exemple liberté individuelle et consentement libre d'une part, et égalité (des sexes) d'autre part.

Le conatus « effort à persévérer dans son être » de B.Spinoza, conatus qui s'exprime certes par la raison mais surtout par des passions (sentiments et émotions), est d'abord effort de quête et de pérennisation d'appartenance, de reconnaissance réciproque et de liens avec des proches, famille et connaissances dans sa ou ses communautés, quartier, etc.....

L'appartenance-reconnaissance s'acquiert, se pérennise, s'exprime au moyen de ressources que sont les éléments « identité », « culturels », « religieux », « ethnique », « communautés », etc... et c'est bien parce que cette acquisition et cette pérennisation d'une appartenance est d'une « logique (et nécessité) humaine très profonde » que chacun, influencé par tous, va jusqu'à fantasmer et imaginer des éléments d'identité,

Toute décision semblera d'autant plus libre et dédramatisée qu'aucune alternative ne conduira à l'exclusion, qu'elle ne remettra pas en cause l'appartenance à la communauté, en premier lieu les liens affectifs avec les proches, en second lieu les droits fondamentaux.

D'où les trois thèses :

5-1 Thèses issues du mémoire

Première Thèse : Les sentiments et émotions qui se manifestent dans nos sociétés à propos de la multiculturalité de celles-ci, sentiments et émotions vécues au quotidien et/ou exprimés lors de tout échange, sont des sources primordiales d'informations sur les raisons profondes qui fondent la vie de chacun et de groupes. Parmi ces raisons profondes doivent être retenus l'appartenance, l'identité d'appartenance, l'attachement affectif à des proches, appartenance et attachement pouvant conduire

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

jusqu'au renoncement à des droits fondamentaux ou sociaux. La prise en compte des sentiments et émotions est donc essentielle dans le débat public.

Deuxième Thèse : Les sentiments et émotions vécus et exprimés, le caractère sacré de certaines mœurs et rites peuvent effectivement être pris en compte dans le débat public, en choisissant et en approfondissant les modes de prise en compte des identités et des cultures d'Habermas et de Taylor plutôt que celui de Rawls lors de ces délibérations.

Ces délibérations, devront donc prendre en compte non seulement les normes, procédures, ainsi que les valeurs qui les inspirent (Respect, Liberté, justice sociale, solidarité, etc..), mais aussi, avec un égal respect et qualité d'écoute, ces sentiments et émotions vécues ou qui peuvent être exprimées en évoquant le caractère sacré de certaines mœurs ou rites ... qui relèvent le plus souvent de la nécessité d'appartenance.

Cette prise en compte peut déjà aider à désamorcer les manipulations politiques et médiatiques fondées sur les croyances et les émotions surtout si le modèle d'échange pour favoriser égal respect, qualité d'écoute et apaisement est la délibération habermassienne.

Troisième Thèse : Quelle que soit l'espace (politique, public ou privé) dans lequel a lieu la délibération, la démarche d'arbitrage considérant l'impact d'une situation puis de décisions dans les sphères (de la plus à la moins primordiale) « de l'amour », « juridico-politique (droits fondamentaux), « sacrée » et « estime sociale » et évitant tout impact d'une décision dans une sphère plus primordiale que celle dans laquelle la dissension existe, permet d'élaborer des avis de nature à apaiser les passions, avis pouvant être entendus et suivis par chacun.

De ces trois thèses aussi bien que des points qui n'ont pu être développés dans les limites de ce mémoire, à savoir autour de la délibération, surgissent différentes questions qui peuvent être des points de départ de recherches ultérieures. Dans le chapitre suivant, je propose deux questions suite

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

aux trois thèses résumées.

5-2 Deux questions suite aux 3 thèses

5-2-1 Dialectique de l'attachement et de la domination

La première thèse, en soulignant l'importance primordiale, existentielle, de l'appartenance et la possibilité de chaque personne de vivre sentiments et émotions auprès de proches de sa famille, de sa communauté, renforce paradoxalement l'importance des communautés dans une société beaucoup plus large, multi-communautaire ou multi-culturelle. Cette première thèse conduit à estimer que la conservation de ces liens affectifs peut se payer par la renonciation à des droits fondamentaux s'il n'y a pas espoir de reconstruire ailleurs et avec d'autres de tels liens. Pour apprécier ce risque, il faut considérer l'importance donnée aux sentiments relationnels éprouvés et exprimés au regard de toute autre considération. Lorsqu'on constate d'une part qu'une mère, militante convaincue du mariage chrétien à l'exclusion de toute autre, est présente et participe au mariage de sa fille avec une autre fille, et que d'autre part une fille voulant vivre avec un conjoint de religion différente est exclue de sa famille, on ne peut que conclure que cette importance donnée aux sentiments relationnels éprouvés est bien diverse. Autre exemple : En considérant que l'attachement familial d'une famille d'esclaves était à peu près ignoré lors du négoce de ceux-ci, on peut se poser la question sur le lien entre importance accordée aux sentiments vécus d'une personne et le statut de celle-ci. Plus précisément, *L'importance et l'écoute accordée aux sentiments vécus d'une personne ne serait il pas un bon indice de sa reconnaissance pleine et entière en tant que personne, en premier lieu dans ses droits fondamentaux, sans référence à ses éventuelles qualités et capacités ?*.

Cette question souligne la dialectique à considérer entre appartenance, attachement et droits fondamentaux en posant donc la question sur le préalable nécessaire de l'écoute des sentiments, qui constituent cette appartenance et attachement même si ceux-ci s'expriment au moyens de signes d'identité « culturels ».

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Une autre dialectique peut alors être interrogée: La dialectique entre appartenance-attachement et domination, domination telle que la définit en creux Ph. Pettit « *la liberté se définit comme l'absence de domination par un tiers* ¹¹⁸» en reprenant la définition de la liberté selon Spinoza, à savoir le fait d'être déterminé par soi-même. (I, Définition 7) et non par d'autres, et ce quelles que soient les circonstances à prendre en compte.

Cette dialectique pourrait être étudiée en considérant les signes distinctifs (« sacrés », « culturel », « communautaires ») utilisés ou devant être utilisés pour acquérir, affirmer, témoigner d'une appartenance, et ce pour creuser les 3 pistes suivantes :

Le choix de signes distinctifs plutôt que d'autres pour acquérir, affirmer, témoigner d'une appartenance relève il d'une domination ou d'un libre-arbitre ?

Pour répondre à cette question, 3 types de « domination » seraient à explorer :

Domination de la culture dominante par le biais des médias, des paroles de politique ou d'intellectuels mettant en exergue et interprétant tel ou tel signe distinctif, à l'exclusion d'autres,

Domination dans une communauté, de la part de responsables ou de porte-paroles et du « pouvoir de la multitude » en reprenant la concept spinoziste,

Domination, ou plutôt persuasion, ascendance de ses proches, du cercle familial en reprenant le concept spinoziste « d'imitation des affects ».

Quelle similitude de cette dialectique Appartenance-Domination, quant à l'usage de signes distinctifs pour acquérir et témoigner de cette appartenance, dans les 3 sphères d'A. Honneth : Amour (ex : structure familiale patriarcale), juridico-politique (Ex : vision du monde, femme complémentaire de l'homme), « estime sociale » (Ex : codes vestimentaires et oraux marqués

118 In Philip Pettit, *Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, traduit de l'anglais (EU) par Patrick Savidan et Jean-Fabien Spitz, Paris, Gallimard, 2004, 445 p

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

culturellement),

Quelle « liberté » reste t'il alors (Entre liberté selon Spinoza (décider par soit même), imitation des affects (attachement affectif) et domination « institutionnelle » et/ou pouvoir de la multitude (crainte, obéissance)) et par quel moyen l'élargir? (Parmi ces moyens, la délibération publique objet de ce mémoire, mais pas seulement).

5-2-2 Quelles sujets de délibération et quelle évolution à déterminer

A propos de la prise en compte des sentiments et des émotions, vécus ou exprimés, ce mémoire est resté centré sur la délibération, qu'elle est lieu dans l'espace privé, public ou politique.

Les deux dernières thèses, la deuxième quant à la remarque à propos de manipulations fondées sur des croyances et émotions et la troisième quant aux avis de nature à apaiser les passions et qui peuvent être entendus et suivis par chacun, conduisent à se pencher d'une part sur ce qui se passe en amont d'éventuelles délibérations, en particulier tous les discours qui sont tenus, et d'autre part sur ce qui se passe ensuite, avec ou souvent sans délibération et sans avis entendus ou écoutés.

D'une part donc, certains thèmes de discours sont plus porteurs, intéressent plus, emportent plus de passions que d'autres et contraignent même ceux qui ne le souhaitent pas à se positionner, à prendre partie dans un débat qu'ils jugent mal posé. Ainsi des discours tonitruants sur l'identité religieuse ont obligé les villageois à se positionner sur ce terrain en Bosnie et les débats en France sur le voile et autre turban sikh ont renforcés leur force, leur crédibilité identitaire indépendamment de leur signification. Les sujets qui passionnent, et dont la non maîtrise, entre autre en cas d'absence de délibération, peut produire de grands effets non prévisibles, ne sont pas forcément des sujets considérés comme importants à délibérer. La question peut alors être celle-ci : « *Les sujets qui passionnent sont ils forcément dignes d'intérêt ?* » ou « *comment rendre passionnants des sujets dignes d'intérêt ?* ».

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

D'autre part de très nombreux sujets dits « multi-communautaires » ou « multi-culturels » pourraient faire l'objet de délibérations publiques mais ne le sont pas. Le plus souvent d'ailleurs, les quelques sujets objet de « grandes » délibérations publiques sont issus de décisions prises au niveau de quelques personnes et de leur entourage, décisions qui ont suffisamment posé question pour être ainsi débattues un peu à posteriori. Ces décisions procédant de délibérations plus ou moins informelles sur des sujets qui ne sont pas tous prévisibles existeront toujours. A priori, ces décisions contribuent à l'évolution des sociétés et des communautés mais de manière imprévisible. En effet, la personne est multi-déterminée par son entourage, par les différentes communautés et organisations sociales dans lesquelles elle vit, dont la famille, l'école, etc... Elle est de plus animée par des affects et éprouve des sentiments au delà du rationnel. Elle peut donc se déterminer en « pour » ou en « contre », de manière non rationnelle, non déterministe, au sein des organisations et communautés dans lesquelles elle est impliquée: Par exemple, les considérations d'appartenance de chacun peut tout aussi bien conduire à plus d'obéissance et de rigueur dans le respect des traditions qu'à une remise en cause de celles-ci. La question suivante vient alors à l'esprit : *Comment favoriser une évolution dans un « certain sens », ce sens étant à définir dans des délibérations qui ne peuvent être qu'habermassiennes.*

Plus précisément, la délibération publique, outre la production d'arbitrages, pourrait elle définir des règles générales, des contextes favorables à la réflexivité, aux évolutions, aux influences mutuelles pour favoriser des évolutions dans un « certain sens » procédant de décisions à tous les niveaux, surtout dans l'espace privé.

Bibliographie

- D'Agostino, Fred** : "Original Position", The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Fall 2008 Edition) substantive revision Tue Sep 9, 2014
- D. Athanasakis** : Raison et désir dans la philosophie de Spinoza, Thèse de doctorat à l'ENS de Lyon, Site Descartes, le 22 mai 2010
- Isabelle Baszanger** : the work sites of an american interactionist: A. Strauss, 1917-1996, CERMES, CNRS
- Gerd Baumann** : Contesting Culture: Discourses of Identity in Multi-Ethnic London (Cambridge: Cambridge University Press, 1996)
- A. Berten** : «Tradition démocratique et universalité», in Revue philosophique de Louvain, vol. 93, 1995, p. 33-53
- CCNE**: Avis 105 Questionnements pour les Etats Généraux de la bioéthique
- CCNE**: Avis 110 gestation pour autrui et Rapport sur le débat public concernant la fin de vie du 21 Octobre 2014
- J. Cohen** : « Délibération et légitimité démocratique » (1989) in C. Girard Et A. Le Goff éd., La démocratie délibérative, op. cit
- J.F Dortier** : conflits identitaires à la recherche de soi ; Article de la rubrique « Questions de notre temps » Hors-série N° 34 - Septembre/Octobre/Novembre 2000 de sciences humaines
- Dubar (Claude)**. - La crise des identités. L'interprétation d'une mutation. Paris : PUF (Le lien social, VII), 2000
- Durkheim, Émile** : Les formes élémentaires de la vie religieuse, Presses Universitaires de France, 5e édition, 2003
- Avigaii. Eisenberg** : Three Approaches to Cultural and Sexual Difference in The Journal of Political Philosophy: Volume 11, Number 1, 2003, pp. 41-64
- N. Fraser and A. Honneth** : Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange, London: Verso, 2003.
- A. Giddens** : Constitution of Society, Berkeley University of California Press, 1984 ~ Extracts and Annotations
- J. Habermas et J. Rawls** : Débat sur la justice politique, Paris, Cerf, «Humanités», 1997 (cité DJP).
- W.N. Hohfeld** : Some Fundamental Legal Conceptions as Applied in Judicial Reasoning in The Yale Law Journal, Vol. 23, No. 1. (Nov., 1913), pp. 16-59
- Axel Honneth** dans un interview de Alexandra Laignel-Lavastine in <http://www.philomag.com/les-idees/entretiens/axel-honneth>
- C. Jaquet** : Les transclasses ou la non-reproduction, PUF 2014 p 95
- Kloocke Kurt** (Université de Tubingen) : les écrits de Benjamin Constant sur la religion : quelques réflexions herméneutiques et méthologiques ; Communication au Congrès de l'Association, le 19

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

juillet 1995

Kukathas : Is Feminism Bad for Multiculturalism ; Public Affairs Quarterly Vol. 15, No. 2 (Apr., 2001), pp. 83-98

Cécile Laborde : Français, encore un effort pour être républicains !; Publié dans Raison Publique, n°14, Avril 2011, Paris, PUPS

Sandra Laugier: Q u'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité, sous la direction de Pascale Molinier, Sandra Laugier et Patricia Paperman

Sandra Laugier: care enjeux politiques d'une éthique féministe by Sandra Laugier : Article publié dans Raison publique, n°6, avril 2007, pp. 29-47

Sylvain Lavelle : « La politique de la discussion. La dynamique du débat public entre conversation et négociation », in Cécile Blatrix et al., Le débat public : une expérience française de démocratie participative, La Découverte « Recherches », 2007 (), p. 353-366

Alice Le Goff : Recognition and Power : A. Honneth and the Tradition of Critical Social Theory, Cambridge University Press, 1997, 414 p.

Alice Le Goff : Republicanism and Political Theory ; Blackwell Publishing, Oxford, 2008

F. Lordon : Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle présente (In L'Année de la régulation)

F. Lordon et A. Orléan : Genèse de l'Etat, genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis in RR Working n° 2006-1 Série MF

F. Matheron (1988), « Le sens commun », 1969 (2ème édition 1988), chap 8 « De l'état de nature à la société politique » p. 300.

Henri Hubert et Marcel Mauss : « Introduction à l'analyse de quelques phénomènes religieux », in Mauss Marcel, Œuvres, t. 1, Les fonctions sociales du sacré, Paris, Éditions de Minuit, 1997

Moller Okin : Mistresses of Their Own Destiny in Ethics, Vol. 112, No. 2, (Jan., 2002), pp. 205-230

Luca Pattaroni, Lausanne (EPFL) : le care peut-il être institutionnalisé ?

Jacques Paul : Souffrance psychique et souffrance sociale

Janie Pélabay : « Jürgen Habermas et Charles Taylor : jugement interculturel et critique de la tradition », Tracés, n° 12 "Faut-il avoir peur du relativisme ?", 2007 /1, pp. 121-135.

Philip Pettit : Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement, traduit par Patrick Savidan et Jean-Fabien Spitz, Paris, Gallimard, 2004, 445 p

Patrick Pharo : À propos du débat Habermas-Rawls sur la justice politique." (1990)

A Phillips : Multiculturalism Without Culture Rights in the Age of Identity Politics Eisenberg

John Rawls : Théorie de la justice [Poche], Catherine Audard (Traduction)

Bernard Reber : Vertus et limites de la démocratie délibérative, Introduction ; Centre de Recherche Sens, Éthique, Société – CNRS-Université Paris Descartes ; Archives de Philosophie 74, 2011, 219-222

P. Ricoeur : Conférence de la session 1997 des Semaines sociales de France, « l'immigration, défis et richesses » Étranger, moi-même.

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations

Baudin Roman : apports de la démocratie délibérative ; Majeure Alternative Management – HEC Paris 2013-2014

Muriel Ruol in Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 98, N°1, 2000. pp. 47-63.: De la neutralisation au recouplement : John Rawls face au défi de la démocratie plurielle

J.J. Sarfati : « sphères de Justice de M. Walzer Critiques et propositions d'interprétation » Philagora

Sarah Song : The concept of culture in political theory P 27 ; <http://www.cambridge.org/9780521874878>

Sarah Song : « Majority Norms, Multiculturalism, and Gender Equality » in The American Political Science Review, Vol. 99, No. 4 (Nov., 2005), pp. 473-489)

B. Spinoza : Éthique, 3e partie

Ch. Taylor : divers écrits dont 1994a, Multiculturalisme. Différence et démocratie, trad. D.-A. Canal, Paris, Aubier ; 1995, « Comparison, history, truth », Philosophical Arguments, Cambridge Mass., Harvard University Press ; 1996, « Les sources de l'identité moderne », Les frontières de l'identité, M. Elbaz, A. Fortin et G. Laforest éd., Québec-Paris, Presses de l'université Laval et L'Harmattan, p. 347-364 ; 1997b, « Compréhension et ethnocentrisme », La liberté des modernes, trad. et présent. Ph. de Lara, Paris, PUF.

Michael Walzer : Critique et sens commun. Essai sur la critique sociale et son interprétation, Paris, La Découverte ("Agalma"), 1990

Michael Walzer : Sphères de justice, Seuil, 1997

Iris Marion Young : Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	3
Introduction.....	5
Problématique et hypothèses.....	10
Articulation du mémoire.....	13
Partie 1 : Sources des passions.....	21
1-1 Analyse spinoziste.....	21
1-1-1 Lecture spinoziste d'une organisation.....	24
1-1-2 Dialectique passion et raison dans le « vivre ensemble ».....	29
1-2 L'Appartenance dans les débats sur le multiculturalisme.....	30
1-2-1 Exemple : Débat féminisme et multiculturalisme.....	31
1-2-2 Nécessité de quelle appartenance ?.....	32
1-2-3 Des raisons culturelles à l'impératif d'appartenance.....	35
1-3 Expressions passionnées : Causes « sacrées ».....	40
1-4 Usages de la culture et de l'identité pour une appartenance.....	43
1-5 Conclusion et « Quel contexte et pour quelles délibérations ? ».....	49
Partie 2 : Organisations et communautés.....	52
2-1 Distinctions préalables dans l'espace social.....	53
2-2 Pour une Conception dialectique et réflexive organisation-acteurs.....	56
2-3 Prise en compte des communautés.....	59
2-4 Conclusion.....	61
Partie 3 : Quelles délibérations ?.....	63
3-1 Procédure « idéale » de « grande » délibération publique.....	64
3-2 D'autres modèles d'échanges.....	67
3-3 De multiples processus d'échanges.....	71
3-4 Des passions au dialogue « raisonnable » entre parties prenantes.....	75
3-5 Trois modes de prise en compte des identités et des cultures.....	79
3-5-1 Rawls vs Habermas.....	80
3-5-2 Taylor vs Habermas.....	85
3-6 Choix du mode de prise en compte des identités et des cultures.....	87
3-7 Proposition d'une démarche d'arbitrage.....	91
3-8 Conclusion.....	95
Partie 4 : Proposition d'arbitrage de quelques cas.....	100
4-1 Droits d'exclusion ou de sortie : Choix et validation de critères ?.....	101
4-2 Droits fondamentaux, Ex : Mariage arrangé, excision, rapt, meurtre.....	104
4-3 Respect d'objet ou rite sacré.....	105
4-4 Estime sociale Ex : Mariage refusé ; profession ou études interdites.....	107
4-5 Signe distinctif d'une religion Port du voile.....	109
4-6 Décisions relatives au début et fin de vie.....	110
4-7 Conclusion.....	114
Conclusion générale.....	116
5-1 Thèses issues du mémoire.....	116
5-2 Deux questions suite aux 3 thèses.....	118
5-2-1 Dialectique de l'attachement et de la domination.....	118
5-2-2 Quelles sujets de délibération et quelle évolution à déterminer.....	120
Bibliographie.....	122

Sociétés multi-communautaires: Sentiments et émotions dans les délibérations